



**HAL**  
open science

## Trente années de croissance des revenus non agricoles des agriculteurs

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze

► **To cite this version:**

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo, Bernard Roze. Trente années de croissance des revenus non agricoles des agriculteurs. [Travaux universitaires] Inconnu. 1991, 111 p. hal-01937020

**HAL Id: hal-01937020**

**<https://hal.science/hal-01937020>**

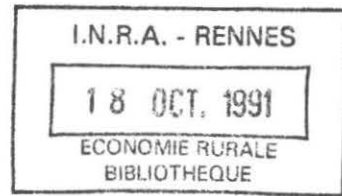
Submitted on 27 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License



I N R A  
Station d'Economie et Sociologie Rurales  
65, rue de Saint-Brieuc - 35042 RENNES CEDEX

Jean-Louis Brangeon, Guenhaël Jégouzo, Bernard Roze

**TRENTE ANNEES DE CROISSANCE  
DES REVENUS NON AGRICOLES  
DES AGRICULTEURS**

Octobre 1991





Pour commander le présent document, s'adresser à :

**INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE**

**Station d'Economie et Sociologie Rurales**  
65, rue de Saint-Brieuc - 35042 RENNES CEDEX

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :  
I.N.R.A., Régie Centre de Rennes.

Prix de l'exemplaire : **120 F** (prix TTC, port compris).

ISBN : 2 7380 0360 5

## SOMMAIRE

### Trente années de croissance des revenus non agricoles des agriculteurs

VUE D'ENSEMBLE	3
OVERVIEW	6
INTRODUCTION GENERALE	9
Quelle compensation pour les revenus agricoles ? Un retour préalable sur les définitions : quels ménages agricoles ? La notion de revenus non agricoles	
<b>CHAPITRE 1. LA CROISSANCE COMPAREE DU REVENU AGRICOLE ET DES REVENUS NON AGRICOLES, APRES LES ANNEES CINQUANTE</b>	<b>19</b>
Section 1. De 1956 à 1979 : une croissance forte contre une croissance faible ou une décroissance	19
Section 2. Composantes et déterminants de l'évolution	23
21. De plus en plus de revenus d'activité non agricole	25
A. Quatre grandes tendances	
B. Etre épouse d'agriculteur et exercer un emploi non agricole : les origines d'un comportement nouveau	
22. De plus en plus de revenus de propriété	42
23. L'accroissement des prestations familiales	47
24. L'accroissement des prestations vieillesse	51



Section 3. Effets : un poids devenu suffisant pour assurer une compensation partielle	59
31. L'augmentation de la part des revenus non agricoles dans le revenu total des ménages d'agriculteurs	60
32. La capacité à compenser l'évolution peu favorable du revenu agricole.	67
<b>CHAPITRE 2. QUEL DEGRE DE COMPENSATION, DORENAVANT, SELON LE NIVEAU DU REVENU AGRICOLE ?</b>	<b>71</b>
Les indicateurs	
Section 1. La diffusion des revenus de profession extérieure selon le niveau du revenu agricole	76
11. Un double lien logique	77
12. La probabilité selon la strate d'une profession extérieure (secondaire) des exploitants	78
13. La probabilité selon la strate d'une profession extérieure des conjoints d'exploitants	81
14. Synthèse	82
Section 2. Fréquence et importance des revenus de propriété selon le niveau du revenu agricole	86
Section 3. Les transferts sociaux et le montant du revenu agricole	88
31. Davantage de prestations familiales en deçà d'un plafond de revenu total	88
32. Les spécificités de la liaison entre la probabilité pour une famille d'avoir un revenu de pension et le montant de son revenu agricole	94
33. Le montant des cotisations sociales	96
Conclusion du chapitre 2.	99
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>103</b>
<b>SIGLES</b>	<b>105</b>
<b>Liste des cartes, figures et tableaux</b>	<b>107</b>

## VUE D'ENSEMBLE

Sachant que les revenus tirés de l'activité agricole sont à long terme orientés à la baisse et qu'à chaque date nombreux sont les revenus agricoles bas ou très bas, on se demande si les autres revenus dont disposent les ménages d'agriculteurs ne connaissent pas, eux, une évolution plus favorable, que l'on considère les revenus de profession extérieure, les revenus de propriété ou les transferts sociaux. Si ces revenus non agricoles augmentent en France depuis une trentaine d'années, s'ils sont devenus fréquents et importants, ils pourraient exercer un rôle compensatoire, que ce soit en évolution ou en niveau.

L'appréciation à cet égard est tributaire des concepts retenus dans une double délimitation : des ménages agricoles par rapport aux ménages non agricoles, des revenus agricoles par rapport aux revenus non agricoles (introduction générale). C'est à la fois le volume des ressources considérées, leurs causes, leurs effets qui vont différer selon que les ménages agricoles retenus sont seulement ceux des agriculteurs à titre exclusif ou principal - comme dans cette étude - ou bien également ceux des agriculteurs à titre secondaire. Des hypothèses sont par ailleurs à prendre sur le degré d'équivalence entre ménage-logement ou famille-exploitation et ménage-budget.

Dans un premier chapitre, on s'appuie sur les comptes globaux dressés France entière pour dire quelle a été, de 1956 à 1970, et de 1970 à 1979, l'augmentation des revenus non agricoles en agriculture principale. Leur progression très rapide (+ 6,2 % et + 6,1 % par an en francs constants) contraste avec la variation du revenu agricole (+ 3,3 % et - 1,8 %).

Cette évolution - qui ne peut être attribuée à l'effet de l'utilisation d'une notion large de ménage - n'a pas de cause unique, sauf à dire que les changements qui s'opèrent en milieu agricole sont conformes à ceux qui se produisent dans l'ensemble de l'économie et de la société : développement de l'Etat-Providence, malgré ses crises, avec alignement progressif des transferts sociaux agricoles sur ceux du régime général, nouvelle "dynamique des comportements financiers" et phases de prospérité de la Bourse, accès des jeunes femmes à l'emploi hors du milieu familial en relation avec le mouvement d'émancipation féminine et malgré le développement du chômage. Les grands courants qui parcourent ainsi la société atteignent aussi l'agriculture. Ce contexte historique étant posé, c'est la conjonction d'un ensemble de facteurs locaux qui permet

de comprendre comment les évolutions de chaque type de revenu se produisent, à chaque période, en agriculture. La décroissance au moins relative du revenu agricole n'est qu'un déterminant partiel ou indirect de la forte croissance des revenus non agricoles des agriculteurs. S'agissant des changements des comportements financiers, ils sont peu connus.

Même dans l'hypothèse la plus large d'unité de caisse qui tend à surestimer les autres revenus, le revenu agricole reste la principale ressource des agriculteurs (62 % en 1979). Pourtant le poids désormais acquis par les revenus non agricoles commence à leur donner un rôle significatif en agriculture principale, même s'il reste bien inférieur à ce qu'il est en agriculture de complément ou de retraite. Leur progression rapide compense en partie l'évolution défavorable du revenu agricole. Mais leur place, et par là leurs effets, varient beaucoup au sein de la population agricole, même si très minoritaires sont dorénavant les agriculteurs qui ont comme revenu unique celui de leur exploitation. On montre comment la fréquence des autres revenus diffère selon les étapes du cycle de vie, selon les groupes de générations, selon les départements - les revenus non agricoles ont à la fois une histoire et une géographie - ceci selon deux hypothèses sur la mise en commun des revenus non agricoles des familles-exploitations.

Le deuxième chapitre cherche à déterminer si, au sein de l'agriculture principale, les revenus non agricoles sont devenus d'autant plus importants que les revenus agricoles sont plus bas, question à soulever dès lors que le soutien des revenus d'activité agricole tient une grande place dans la politique agricole. En fait, il existe beaucoup de raisons pour que l'acquisition d'un revenu autre qu'agricole ne soit pas associée à une faible activité agricole ou à une moindre rentabilité de celle-ci. Les transferts sociaux répondent pour une part importante à une logique de redistribution horizontale même si certaines prestations sont attribuées sous condition de ressources ; et l'imposition sociale agricole elle-même ne dépend pas que du revenu de l'exploitation. Les revenus de propriété, qu'ils soient le résultat de l'héritage ou de l'accumulation, paraissent logiquement avoir une relation positive avec le niveau du revenu agricole. Le raisonnement montre, enfin, que la demande d'emploi non agricole peut être non pas décroissante mais croissante avec la taille économique de l'exploitation ou indépendante de celle-ci. Les relations, en agriculture principale, entre montant des revenus non agricoles et niveau du revenu agricole répondent ainsi à des déterminations multiples.

En l'absence de microdonnées fiables sur en même temps les montants des revenus agricoles et ceux des autres ressources, on ne peut éclairer entièrement la place tenue par les revenus complémentaires dans la zone des bas revenus agricoles. Mais les observations mobilisées, en particulier celles issues du recensement agricole de 1988,

font bien apparaître que même dans une hypothèse restreinte de mise en commun des ressources, les petits ou très petits exploitants agricoles à titre exclusif ou principal sont dorénavant nombreux à disposer de sources complémentaires de revenus ; à âge égal, ils sont les plus nombreux à avoir un revenu d'activité non agricole et/ou un revenu de pension. Un peu moins de la moitié seulement des familles de très petits exploitants de moins de 45 ans ont un revenu de profession extérieure du fait de l'exploitant lui-même ou de son conjoint.

Ce premier survol des revenus non agricoles des agriculteurs et de leur rôle compensatoire appelle d'autres analyses et une meilleure quantification micro-économique des revenus totaux des ménages agricoles, de leur évolution dans le temps et selon le cycle de vie, de leurs variations géographiques, de leurs relations avec les caractéristiques économiques des exploitations. L'optique du revenu permanent ne peut actuellement être mise en oeuvre. Quant à la comparaison entre pays dans les situations et comportements, elle se heurte à l'absence d'harmonisation des concepts et des données ; elle permettrait de mieux comprendre les changements en fonction des contextes historiques et institutionnels.

On reste, enfin, éloigné d'une analyse qui porterait sur un revenu élargi incluant les gains et pertes en capital, l'équivalent revenu issu du patrimoine, l'ensemble de la production domestique, les services fournis à titre gratuit ou quasi-gratuit par les collectivités publiques, les services d'environnement consommés par les ménages agricoles et issus en partie de leur activité agricole.



## OVERVIEW

Farming income shows a long run trend to decrease, and at any given moment there are large numbers of low - or very low - farm incomes. It is in this context that we have considered the possibility that the trend for non-farm income may have been rather more favourable for the agricultural households, whether one considers income from other professional activities, from property, or from social benefits. If non-farm income has been on the increase over the last thirty years in France, becoming both frequent and appreciable, it might play a compensatory role both as regards the trend, and in terms of level.

Any such assessment depends on chosen concepts for distinguish agricultural and non-agricultural household, farm and non-farm income. Not only volume of resources considered, but also their causes and consequences, will be different whether the agricultural households studied are only (as in this study) those of "principal agriculture" (families of holders whose principal or exclusive occupation is agriculture) or also those of "complementary farming" or "retirement farming". Moreover, hypotheses must have made on degree of equivalence between the household-dwelling or family-farm, and the housekeeping unit.

In the first chapter, results stemming from national accounts are used to assess rise of non-farm income, in principal agriculture, from 1956 to 1970, and 1970 to 1979. The very high rate of increase in non-farm income (+ 6,2 % and + 6,1 % per year in constant francs) contrasts with the values for farm income, namely + 3,3 % and - 1,8 %.

These evolutions, which do not result from a too loose definition of the household, cannot be ascribed to any single cause, unless one is to say that changes which occur in the agricultural sector are consistent with those which have occurred in the economy and society as a whole. Those changes have been development of the Welfare State despite its crises, gradual alignment of farm welfare payments with those in the general system of social security, new dynamics in financial behaviour with favourable conditions on the financial market, and opportunities for young women to find jobs outside the family, in relation with the emancipation of women, despite the increase in unemployment. While the main currents which affect society also affect agriculture, it is the examination of locally specific factors within this historical context which offers an

insight into the way in which, for any given period, trends in either source of income are produced in agriculture. The decrease in farm income, at least in relative terms, is only one factor, partial or indirect, which accounts for the large increase in non-farm incomes of agricultural households. The evolution in financial behaviour is not well known.

Even on the widest assumption of a single cashbox, which tends to overestimate the weight of non-farm incomes, farm income is still the main source of revenue for farmers (62 % in 1979). Nevertheless, the mass now contributed by non-farm income is beginning to give this a significant role in principal agriculture, even if that role is still less than it is for complementary or retirement agriculture. The rapid rate of growth of this non-farm income has partly compensated for the decrease in farm income. However the status and consequences of the non-farm income vary considerably within the farming community, even if farmers who depend wholly on income from their agricultural holding are now very much in the minority. We show how the frequency of other sources of income differs with different phases of life cycle, with generation, and with administrative department (non-farm incomes have both history and geography), in our two hypotheses concerning the sharing and attribution of non-farm incomes within families-farms.

The second chapter considers whether, within the principal agriculture, non-farm income has greater significance when the lower the farm income. This question is raised as soon as support for farming revenue becomes a major issue in agricultural policy. There are in fact many reasons why other income seeking is not linked to farm activity or to farm profitability. Social benefits follow largely a logic of horizontal financial redistribution, even if some of the allowances offered are with conditions of resources. Farm social taxation itself is not simply dependent on farm revenue. Income from property, whether obtained through inheritance or accumulation, would seem logically to be related to level of farm income. We pursue our argument to show that demand for non-agricultural employment may not decrease but rather increase with the economic size of the farming unit, or alternatively, be independent of the latter. Relationships between the amount of non-farm and farm income in principal agriculture would then depend on a variety of factors.

In the absence of reliable microdata for non-farm and farm income, the role of the non-farm income cannot be fully assessed when farm income is low. However the observations (notably those from the 1988 farm census) show well that, even if the pooling of resources is limited, there are now large numbers of small or very small farmers who also have complementary incomes, and even though farming is still their principal concern. For a same age-group, it's them who are the most numerous to have a

non-agricultural activity earnings and/or a pension. Just under half of families of very small farmers under 45 have other activity income earned by husbands or wives.

This first review of farmers' non-farm incomes, and the compensatory role these play, calls for further work together with better and more detailed measurements of farm households total income at the microeconomic level, together with assessment of development in this income over time, its relationship to life cycle, geographic location, and the economic features of the farms concerned. The idea of permanent income cannot now be put into practice. Any comparison between countries as regards situations and behaviour will encounter the difficulty that there is no consistency in concepts and data ; such a comparison would, however, offer improved understanding of differences and changes according to historical and institutional conditions.

We should have, at last, to go to an analysis of full-income including capital gains and losses, income-equivalent coming from net wealth (or "proprietors' income"), total home production, public goods and services, environmental services consumed by farm households and partly stemming from their agricultural activity.

## INTRODUCTION GENERALE

### *Quelle compensation par les revenus non agricoles ?*

Au cours de l'évolution des économies développées, l'adaptation de l'agriculture reste dans beaucoup de pays, dont la France, source de crise, les ajustements n'étant pas aussi rapides et complets que l'exigeraient le progrès des techniques et les modifications des marchés. Malgré les politiques agricoles qui sont à la fois de modernisation et de soutien ou de protection, de nombreux revenus tirés de l'activité agricole sont faibles ou très faibles. C'est qu'en agriculture de type familial des ajustements partiels sont recherchés non par voie de suppression immédiate d'activités devenues non rentables et d'emplois qui leur sont liés, mais par voie d'abaissement de la rémunération des facteurs autofournis ; d'où la décroissance absolue ou relative du revenu agricole et la présence chronique d'un nombre important d'emplois agricoles peu rémunérateurs, ce qui constitue l'un des aspects centraux du "problème agricole" et des politiques qui visent à le résoudre.

Mais si l'évolution du revenu agricole est défavorable, les autres revenus dont disposent les ménages d'agriculteurs ne connaissent-ils pas, eux, une tendance meilleure ? D'une part, le développement de l'Etat-Providence bénéficie aussi au milieu agricole. D'autre part, en affectant une fraction accrue de leurs ressources productives à des activités non agricoles les ménages agricoles pourraient - but ou conséquence - compenser la baisse tendancielle de rentabilité de leur activité agricole.

Qu'observe-t-on en France à cet égard, au cours des trente dernières années (aucune donnée n'étant disponible pour des périodes plus anciennes) ? Vers 1974 commence une crise plus marquée du revenu agricole et elle persiste depuis dans beaucoup de secteurs de production<sup>1</sup> ; comment les autres revenus des agriculteurs ont-ils, eux, évolué durant l'ensemble de cette période ?

Selon des études faites depuis une dizaine d'années dans quelques pays étrangers, les revenus non agricoles des familles agricoles seraient à la fois fréquents, croissants, importants (Hill, 1989, dont l'analyse porte sur des pays de la CEE et plusieurs autres pays développés). Pour déterminer ce qu'il en est en France, il faudra commencer par préciser ce que l'on entend par agriculteurs et par revenus non agricoles.

<sup>1</sup> Il faudrait distinguer selon les orientations technico-économiques ; la prise en compte de celles-ci fait défaut dans la suite du document.



Comme la rentabilité de l'activité agricole s'avère très inégale selon les exploitations - certains bénéficiaires agricoles pouvant atteindre des sommets élevés - une hypothèse particulièrement importante à tester est celle d'une liaison inverse entre le montant des revenus non agricoles et celui du revenu agricole. Il faut s'arrêter sur une telle éventualité de compensation car les bas ou très bas revenus agricoles par exploitation ou par unité de main-d'oeuvre sont particulièrement nombreux en France. Est-ce que les autres ressources du ménage sont d'un montant suffisant pour que le revenu total par tête atteigne, lui, ou dépasse, tel niveau pris comme référence (le revenu moyen par tête dans l'ensemble de la population ou tel seuil de pauvreté économique) ? Au bas revenu par exploitation pourrait correspondre un revenu total par ménage de niveau moyen ou élevé. Y a-t-il ou non cumul des bas revenus ?

*Un retour préalable sur les définitions : quels ménages agricoles ?*

Il s'agit ici des ménages d'agriculteurs exploitants au sens INSEE ou, à défaut, un proche équivalent constitué des familles (au sens de la Statistique Agricole) d'exploitants à titre principal. Nous verrons ensuite que nous serons conduits à faire des distinctions entre leurs membres.

D'une part, on se réfère à deux notions statistiques : l'une de ménage-logement, l'autre de famille-exploitation. Ce sont seulement des variables indicatrices du concept économique de ménage i.e. de l'agent de perception et d'utilisation des revenus, de leur emploi en consommation ou épargne<sup>2</sup>. Il s'agit d'indicateurs approchés dans la mesure où le ménage-logement ou son équivalent proche qu'est la famille-exploitation ne constitue pas toujours un seul ménage-budget mais peut se composer de plusieurs unités autonomes de revenus et de dépenses<sup>3</sup>, l'une agricole, les autres relevant de la population non agricole ou de celle des retraités ; chaque unité autonome étant formée d'une ou plusieurs personnes détenant un pouvoir de décision dans l'affectation de la part majeure de leurs ressources productives et de leurs revenus.

D'autre part, des choix sont faits pour dire quels ménages sont agricoles. Les ménages retenus sont ceux associés à une activité agricole au moins principale. Pour préciser cette définition, un détour est nécessaire par l'économie de la production. L'unité de production génératrice de revenu agricole peut être entendue au sens large et

<sup>2</sup> Vincens (J.), 1957. - La notion de ménage et son utilisation en économie, *Revue Economique*, 3, 412-438 ; p. 27.

<sup>3</sup> cf. les résultats trouvés dans le panel des ménages lorrains suivi depuis 1985 par l'Université de Nancy et la Direction Régionale de l'INSEE.

il en est effectivement ainsi le plus généralement dans une optique d'économie de la production. Par exemple, en France, le minimum requis de production ou de quantité de facteur utilisée pour que la statistique fasse exister une exploitation agricole est très faible (1 hectare de surface agricole utile en polyculture, 5 ares de maraîchage, présence d'une vache laitière...). Dès lors l'activité agricole peut être exercée à titre principal, sinon exclusif, ou bien seulement à titre secondaire.

Quand on passe de la répartition fonctionnelle à la répartition personnelle, il y a à constituer des catégories pertinentes de ménages. Va-t-on regrouper sous la dénomination ménages agricoles toutes les unités domestiques qui à des titres divers, on vient de le voir, reçoivent un revenu d'activité agricole ? On obtiendrait alors un ensemble très hétérogène au regard de la formation des revenus et de leur utilisation. Un moyen d'obtenir des catégories plus significatives est de classer en fonction de la source a priori principale de revenu. C'est le choix fait par les comptables nationaux en France avec la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) de ménages, la CSP d'appartenance étant fixée par la profession principale de la personne de référence du ménage (sa CSP individuelle). Nombre de travaux ont confirmé le rôle significatif joué par cette variable dans les comportements des ménages.

En conséquence, en économie de la répartition, les personnes qui ont une activité agricole et les ménages auxquels elles appartiennent se trouvent classés dans des CSP différentes. Ainsi dans l'enquête sur les revenus fiscaux de 1984, les 1 135 milliers de ménages qui perçoivent un bénéfice agricole se répartissent en 704 mille ménages d'agriculteurs exploitants, 229 mille ménages d'inactifs et 202 mille ménages d'actifs non agricoles (dont 47 mille d'artisans, commerçants, industriels, 16 de cadres supérieurs...) <sup>4</sup>.

Cette manière de définir les ménages agricoles a des liens étroits avec le thème de leurs revenus non agricoles : si la structure des revenus des ménages dépend de leur structure socio-démographique (Bégué, 1987, p. 243), celle-ci dépend des choix faits dans la construction des catégories de ménages<sup>5</sup>.

Reste à tenter d'établir une clé de passage entre les catégories de la production et celles de la répartition en se référant à un dénominateur commun : la profession principale. En fonction de celle de l'exploitant, les exploitations et familles qui leur sont associées peuvent être rattachées à trois sous-ensembles en correspondance avec les CSP. Un 1er sous-ensemble, dénommé "agriculture principale", se compose des exploitants (de leurs exploitations, de leurs familles) pour lesquels l'activité agricole est la

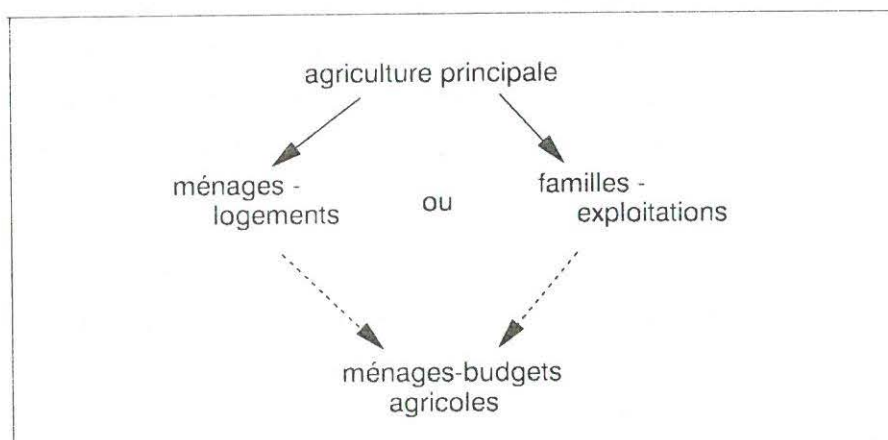
<sup>4</sup> Source : Les collections de l'INSEE, M 139, mai 1989, p. 75.

<sup>5</sup> Pour des précisions sur la composition des ménages ou familles, cf. infra.

profession exclusive ou principale. Le 2ème sous-ensemble, "l'agriculture de complément", regroupe des exploitants (leurs exploitations et leurs familles) qui se déclarent agriculteurs à titre secondaire mais actifs non agricoles (ou salariés agricoles) à titre principal. Restent les exploitants (leurs exploitations et leurs familles) qui se déclarent agriculteurs à titre secondaire et retraités ou inactifs à titre principal : ils constituent "l'agriculture de retraite". Cette tripartition suppose que les structures de revenu et les comportements de consommation ou d'épargne diffèrent plus entre sous-ensembles qu'au sein de chacun d'eux<sup>6</sup>.

Même s'il existe beaucoup de cas simples, la correspondance avec les CSP n'est pas totale dans la mesure où le chef d'exploitation n'a pas toujours la qualité de personne de référence d'un ménage-logement<sup>7</sup>. On sait que le choix de cette personne de référence peut être hésitant<sup>8</sup>.

L'examen comparé que nous allons effectuer des revenus agricoles et des autres revenus des agriculteurs, de leur évolution respective, de leur importance à telle date va l'être pour le champ de l'agriculture principale qui couvre les familles-exploitations avec exploitants à titre principal ou les ménages-logements dont la personne de référence est agriculteur exploitant. On s'efforcera de tenir compte des insuffisances de ces notions et des incertitudes de délimitation qui en résultent.



<sup>6</sup> Notons par ailleurs que de nombreuses aides publiques à l'agriculture sont réservées aux exploitants à titre principal. Mais depuis peu, l'installation de jeunes en agriculture de complément se trouve, elle aussi, aidée en zone difficile.

<sup>7</sup> Un cas classique est celui où l'épouse est chef d'exploitation, le mari personne de référence et où les deux conjoints ont une profession principale différente.

<sup>8</sup> Soit un exploitant célibataire âgé de 40 ans qui vit avec sa mère retraitée, laquelle est propriétaire du logement et participe aux travaux de l'exploitation. La personne de référence sera-t-elle la mère ou le fils ? Compte tenu du nombre d'exploitants agricoles célibataires, la frontière entre ménages d'agriculteurs et ménages d'inactifs est assez souvent incertaine.



Les données macroéconomiques sont fournies par les comptes de ressources des ménages selon leur catégorie socioprofessionnelle, que l'INSEE établit à divers intervalles. La situation des agriculteurs à titre secondaire n'y apparaît pas, alors que la comparaison pourrait être éclairante<sup>9</sup>.

*La notion de revenus non agricoles : du revenu de l'exploitation au revenu total du ménage*

En plus du revenu tiré d'une exploitation agricole, le ménage agricole peut disposer<sup>10</sup> :

- d'une part, d'autres revenus primaires soit d'activité marchande (salaire, bénéfice non agricole), soit d'activité non marchande (production domestique) soit de propriété (revenus fonciers et mobiliers)<sup>11</sup> ;

- d'autre part, des revenus sociaux (prestations de santé, famille, emploi, vieillesse, aide sociale) et de transferts divers<sup>12</sup>.

Mais la frontière entre revenu agricole et autres revenus du ménage agricole n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser. En outre, l'inclusion de certains postes dans les revenus non agricoles prête à discussion. Enfin, il faut préciser davantage dans quelle mesure le ménage agricole est effectivement une unité de mise en commun des revenus catégoriels apportés par tous les membres qui le composent.

a) Comment distinguer revenu agricole et revenus non agricoles ?

- L'autoconsommation alimentaire est-elle une production de l'exploitation ou du ménage ? Les Comptes de la Nation retiennent la première solution, ce qui contribue à majorer le revenu agricole<sup>13</sup>.

- Les activités sur l'exploitation agricole n'ont pas toutes une nature agricole, certaines constituant des activités para-agricoles. Il s'agit des travaux contribuant à l'amélioration foncière de l'exploitation, la production et la commercialisation de produits "non agricoles" de l'exploitation, les prestations de service (ex. : hôtellerie), effectuées

<sup>9</sup> Les ménages de l'agriculture de complément sont ainsi inclus dans les CSP non agricoles. Une comparaison de revenu qui ne serait pas satisfaisante serait celle où ces ménages seraient comptés comme faisant partie à la fois de l'agriculture et des CSP non agricoles.

<sup>10</sup> On ne reprendra pas la définition générale du revenu ni celle de chaque composante.

<sup>11</sup> La question des plus-values et des moins-values est reportée à plus tard.

<sup>12</sup> Le revenu agricole inclut des transferts liés à l'activité de production agricole (soutien des prix, subventions d'exploitation, impôts liés à la production).

<sup>13</sup> Autre conséquence : la production domestique n'étant saisie que partiellement dans les comptes nationaux (l'autologement étant l'autre rubrique), on retient une plus grande part de cette activité domestique pour les agriculteurs, ce qui est source de biais dans la comparaison entre catégories sociales.

avec les moyens de l'exploitation (définition du recensement agricole de 1988). D'autres activités encore ont une nature non agricole (transformation, conditionnement, vente de produits issus d'autres exploitations). Quand est évalué le revenu agricole, tantôt il correspond à la seule production agricole (revenu de la branche), tantôt il inclut aussi les autres activités de l'exploitation (revenu des entreprises individuelles agricoles).

- Les dépenses d'eau, d'électricité, de bois, d'automobile, l'assurance incendie sont en grande partie des coûts mixtes. Quelle fraction est retenue comme dépense de production de l'exploitation et laquelle comme dépense de consommation du ménage ? Selon les options prises, on peut majorer ou minorer le revenu agricole<sup>14</sup>.

- Les cotisations sociales payées au titre de l'activité agricole non salariée peuvent être déduites soit du revenu d'activité agricole soit des prestations. Dans le premier cas on amoindrit la part du revenu agricole dans le revenu total, dans le second celui des transferts sociaux. Il faut ajouter que si l'INSEE a décontracté pour la première fois en 1956 les comptes des ressources des ménages par CSP, l'obligation de l'assurance maladie n'a été instituée pour les agriculteurs qu'en 1961. Si les comptes postérieurs présentent un revenu agricole net de cotisations sociales, celui-ci se trouve amoindri par rapport à celui de 1956.

- La ventilation des revenus de propriété entre comptes de l'exploitation et comptes du ménage ne peut être que conventionnelle. Cette question s'était déjà posée dans les premiers travaux de comptabilité nationale<sup>15</sup>. La pratique actuelle du RICA est, elle, d'inclure certains produits financiers dans les produits divers d'exploitation et de faire figurer à l'actif du bilan des "bons" et "titres de placement". S'agissant de l'évolution, la croissance des revenus de propriété peut résulter de celle des bénéfices proprement agricoles ; l'inverse pourrait aussi se produire.

#### b) Les revenus non agricoles au sens étroit ou au sens large ?

Deux postes posent problème à cet égard : les prestations sociales de santé et la production domestique.

Les premières visent à couvrir le coût de la maladie, de l'invalidité et de l'accident. Dès lors "on serait d'autant plus riche que l'on aurait eu le bonheur d'être atteint de maladies graves" (Padieu, 1982, p. 19). Il y a là un argument pour que dans notre étude, compte tenu de ses objectifs, ne soit pas pris en compte ce type de revenu, sauf à retenir les indemnités versées comme revenu de remplacement. On se rapproche

<sup>14</sup> Au Danemark, les intérêts versés sont classés de la même manière que les impôts sur le revenu : ils ne sont imputés ni à l'exploitation ni au ménage (Walter-Jorgensen, 1987).

<sup>15</sup> Marchal (J.), 1962.- Nouveaux éléments de comptabilité nationale française, Paris, Ed. Cujas, 598 p. et annexes ; p. 106 sq.

alors de la notion de revenu arbitrage, ressources dont l'emploi est soumis à l'arbitrage des ménages<sup>16</sup>. La nature particulière de revenu que constituent les prestations de santé justifie tout au moins un traitement particulier. Il est sûr que l'assurance maladie obligatoire a permis aux agriculteurs et agricultrices de se soigner plus et mieux<sup>17</sup> et de pouvoir accéder aux soins les plus coûteux.

Quant à la production domestique, elle est habituellement considérée comme l'une des grandes absentes des comptes de ressources. Une évaluation même partielle - limitée dans les comptes nationaux à l'autologement et à l'exploitation des jardins familiaux - pourrait être vue comme un grand progrès dans la voie de l'exploration du revenu total des ménages. Mais l'estimation s'avère difficile et incertaine.

c) Les revenus non agricoles par ménage d'agriculteur sont-ils ceux de l'ensemble des personnes qui résident dans le même logement ou travaillent dans la même exploitation ?

On retrouve ici le problème de la correspondance entre ménage-logement (ou famille-exploitation) et ménage-budget. L'identification est supposée en comptabilité nationale car celle-ci adopte une hypothèse large de caisse unique pour toutes les personnes qui cohabitent dans le même logement.

Cette question présente un enjeu important en agriculture. Cette supposition d'une mise en commun des ressources est la plus probable quand l'unité domestique est composée de parents et/ou des enfants à charge et/ou des descendants qui travaillent dans l'exploitation et cette configuration familiale est courante. Mais beaucoup de ménages agricoles se composent d'autres personnes<sup>18</sup> ; ainsi la notion INSEE de ménages inclut parmi les corésidents des ascendants, d'autres personnes apparentées, des amis, des pensionnaires sous-locataires, enfin des domestiques et salariés logés.

Dans ce dernier groupe on trouve des salariés agricoles logés (et nourris éventuellement) par leur employeur. Par exemple, en 1968, sur 445 880 personnes qui vivent dans des ménages d'agriculteurs exploitants et qui exercent une profession autre que celle d'agriculteur, 82 280 (18,5 %) sont de tels salariés agricoles<sup>19</sup>. Le nombre de ceux-ci n'a cessé de diminuer depuis 1955 (début de la période que nous souhaitons étudier)<sup>20</sup> ; il faut en tenir compte pour interpréter l'évolution de la masse des salaires affectés aux ménages agricoles. En 1954, 13 % des ménages d'agriculteurs exploitants

<sup>16</sup> Les collections de l'INSEE, C 140-141, 1987, p. 348.

<sup>17</sup> Même si, à âge égal, ils restent de moindres consommateurs de soins médicaux.

<sup>18</sup> On sait que les ménages d'agriculteurs sont ceux dont la taille moyenne est la plus élevée. Ceci n'est pas seulement dû à une fécondité relativement forte.

<sup>19</sup> Source : INSEE, recensement de population.

<sup>20</sup> Pour 100 ménages d'agriculteurs, le nombre de salariés agricoles cohabitants est de 24 en 1954, 11 en 1962, 6 en 1975.



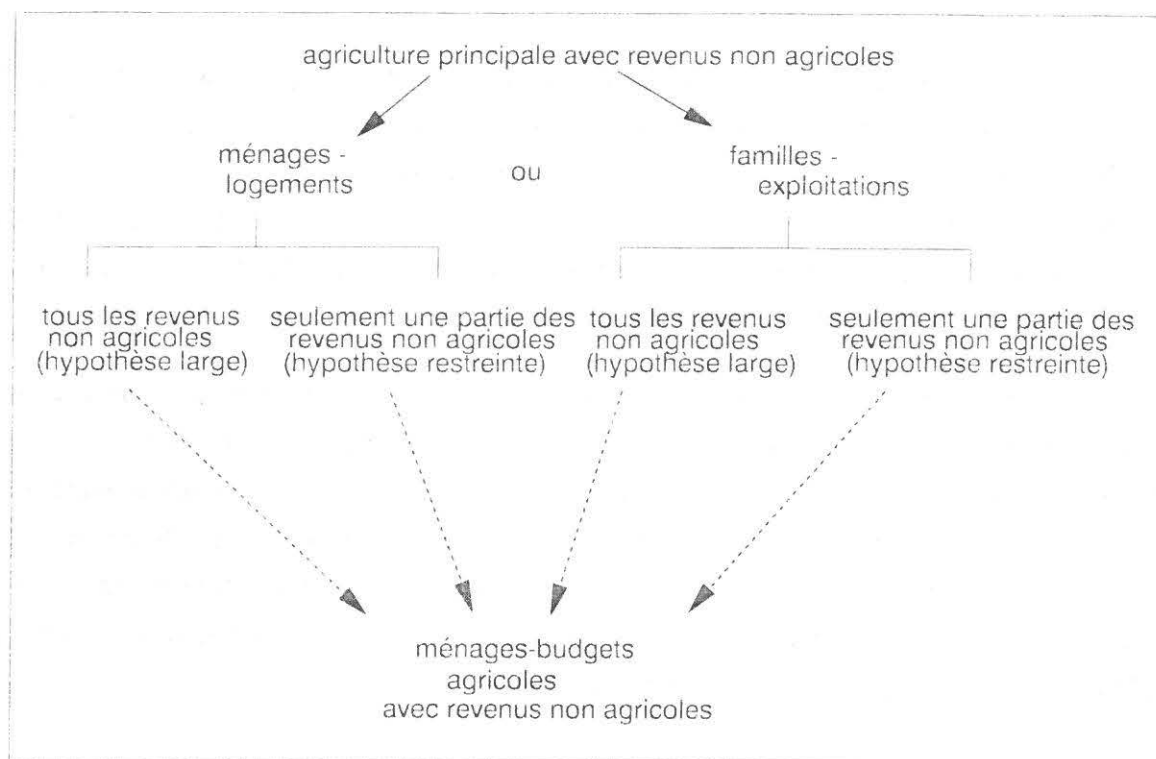
ont un ou plusieurs domestique(s) et salarié(s) logé(s) ; or, selon l'enquête sur les revenus fiscaux de l'année 1956, la fraction des ménages d'agriculteurs percevant un salaire (agricole ou non) est à peine plus élevée.

Les ascendants qui vivent chez les agriculteurs peuvent percevoir des pensions ou retraites, ou des salaires non agricoles. De tels salaires peuvent aussi être apportés par des descendants adultes, des collatéraux. Ces actifs non agricoles et ces retraités ne conservent-ils pas, pour leurs besoins personnels, la partie la plus grande de leurs ressources propres ? L'autonomie financière relative de ces titulaires de revenus non agricoles varie-t-elle en fonction du degré de prospérité de l'exploitation ou du niveau de vie de la personne de référence du ménage ? Evolue-t-elle dans le temps ? Les comportements sont peu connus. La seule donnée ayant un peu de généralité est fournie par une enquête faite en 1978 auprès de jeunes âgés de 15 à 25 ans (générations 1954-1960). Parmi les fils et filles d'agriculteurs qui, à cette date, ont un revenu et résident chez leurs parents (n = 119), seule une minorité - un grand tiers - en verse une part à ceux-ci et cette part est le plus souvent minoritaire : elle s'élève à environ les 3/4 pour 3,3 %, environ la moitié pour 7,6 %, environ le quart pour 24,4 %<sup>21</sup>.

Il faut ainsi distinguer deux catégories de revenus non agricoles des ménages-logements ou familles-exploitations de l'agriculture principale : ceux mis en commun au sein des ménages-budgets dont les personnes de référence sont agricoles, ceux conservés en propre et gérés de manière autonome par des actifs non agricoles ou des retraités qui cohabitent avec les membres des précédents ménages-budgets. Quand l'hypothèse d'unité de caisse est appliquée à tous les membres du ménage-logement (ou à la famille-exploitation), le risque est d'attribuer aux agriculteurs et à leurs personnes à charge des revenus non agricoles qui échappent à leur pouvoir de disposition. On a alors une évaluation par excès du revenu total des ménages agricoles<sup>22</sup>, même si ces ménages sont seulement ceux de l'agriculture principale. L'appréciation de cet excès est difficile compte tenu de l'existence d'une marge de redistribution des ressources entre cohabitants d'un même logement, d'une frange d'échanges de biens et services avec au minimum utilisation collective d'un logement et de biens durables.

<sup>21</sup> Gokalp (C.), 1981.- Quand vient l'âge des choix, Paris, PUF, Cahier INED, N° 91, 180 p. ; p. 118. Notons que le cas des jeunes travaillant à titre principal dans l'exploitation agricole n'est pas considéré isolément.

<sup>22</sup> tout au moins si on raisonne en terme de revenu par ménage. Cela peut être moins vrai pour le revenu par unité de consommation ; il peut même y avoir alors sous-estimation.



Il faut examiner si une notion plus restreinte de ménage-budget aboutit à des résultats très différents quant au volume des revenus non agricoles des agriculteurs. Tout au moins est-il souhaitable de rechercher des estimations limitées à la quasi-certitude de la caisse commune : on ne prendra alors en considération que les revenus apportés par la personne de référence et son conjoint. Cette optique est adoptée dans quelques pays étrangers. Dans les échantillons comptables agricoles allemand et danois, le ménage se limite à l'agriculteur, à son conjoint et à leurs enfants à charge ; aux Pays-Bas, le Landbouw-Economisch Instituut (L.E.I.) ajoute les membres de la famille travaillant sur l'exploitation (Hill, 1989, p. 61)<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> "Les autres membres de la famille ne sont repris que s'ils paient une pension pour leur logement, cette dernière étant considérée comme un revenu annexe de la famille".



## PLAN

Dans un premier chapitre, on s'appuiera sur les comptes globaux dressés France entière pour dire quelle a été depuis 1955 l'augmentation des revenus non agricoles des agriculteurs à titre principal. Celle-ci sera examinée dans ses causes et ses conséquences. La relation faite, en évolution, entre revenus non agricoles et revenu agricole visera à déterminer si la variation plus favorable des premiers compense les effets d'une variation moins favorable du second.

Un deuxième chapitre, qui se situera sur un plan microéconomique, étudiera une seconde relation, celle qui s'établit entre le montant du revenu agricole et celui des revenus non agricoles. Il s'agira cette fois de la compensation qui peut s'exercer en niveau, à telle date, compte tenu de l'étape atteinte par les ménages dans le cycle de vie. Les revenus non agricoles ont, en effet, pris suffisamment d'importance - le chapitre premier le montrera - pour qu'ils puissent avoir désormais un grand impact sur le revenu total de ceux des agriculteurs qui ont les plus bas revenus agricoles.

Pour l'évolution survenue au cours des dix dernières années, on s'est souvent référé aux résultats des recensements agricoles de 1979 et 1988. Ceux-ci proviennent d'un dépouillement spécifique qui a pu être réalisé grâce à la collaboration d'E. Baillet (INRA-Toulouse).

Ce texte, qui présente des premières analyses sur les revenus non agricoles des agriculteurs en France, a fait l'objet de remarques critiques de la part de M. Quinqu (INRA-Rennes).

## CHAPITRE 1.

### LA CROISSANCE COMPAREE DU REVENU AGRICOLE

### ET DES REVENUS NON AGRICOLES

### APRES LES ANNEES 1950

#### SECTION 1. DE 1956 A 1979 : UNE CROISSANCE FORTE CONTRE UNE CROISSANCE FAIBLE OU UNE DECROISSANCE

Les comptes de ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle ont été établis par l'INSEE pour six années : 1956, 1962, 1965, 1970, 1975 et 1979. Les trois premières années sont en base 1962, les deux dernières en base 1971, les comptes de 1970 étant eux présentés dans les deux bases. Ces deux évaluations font apparaître des écarts en plus ou en moins pour tous les postes, ce qui oblige à distinguer deux périodes 1956-1970 et 1970-1979. Mais nous avons tenté une estimation plus homogène pour le revenu agricole et, au total, les différences en 1970 entre les résultats des deux bases sont faibles (au plus 9 %) pour la majorité des revenus pris en compte, les bénéfiques non agricoles et les prestations vieillesse faisant exception.

L'**encadré** ci-après donne des précisions sur les revenus considérés, leurs contenus et rappelle les hypothèses sur les erreurs d'estimation. Si le ménage-logement est conçu à chaque date comme une unité de mise en commun des ressources, on ignore si le degré effectif d'utilisation commune reste le même d'une date à l'autre.



Les conditions d'utilisation des comptes de ressources des ménages pour mettre en parallèle les évolutions des divers revenus des agriculteurs

1. Le **revenu agricole** tel qu'il figure dans les comptes INSEE ("revenu des entreprises individuelles agricoles") a été modifié sur plusieurs points pour le rendre plus comparable aux autres revenus et lui donner un contenu à peu près homogène pour l'ensemble des années considérées<sup>1</sup> :

- Une correction des fluctuations annuelles a été introduite. Une moyenne sur 5 ans centrée sur l'année n des comptes a été calculée pour le revenu brut des entreprises individuelles agricoles (1956) ou de la branche agricole (autres dates). Le correctif est le rapport de cette moyenne au revenu de l'année n (1,10 en 1956, 1,01 en 1965, 1,03 en 1970, 0,96 en 1979), d'où l'expression retenue de "revenu agricole tendanciel".

- Pour chacune des dates a été calculé un revenu net en déduisant d'une part les amortissements économiques, d'autre part les cotisations sociales payées au titre des travailleurs non salariés. Il a été procédé de même pour le revenu des entreprises individuelles non agricoles.

- L'autoconsommation alimentaire est incluse. Elle a été recalculée au prix à la production pour la première période, et se trouve ainsi valorisée comme dans la base 1971.

- Du revenu calculé en base 1971 ont été exclus les impôts fonciers sur les propriétés non bâties payés par les ménages d'agriculteurs, ainsi que les opérations nettes d'assurances dommages concernant les exploitations de ces ménages.

2. Les **revenus non agricoles** pris en compte sont au nombre de cinq<sup>2</sup> dont

- trois revenus primaires : salaires nets i.e. toutes les sommes nettes que les salariés reçoivent en contrepartie de leur travail soit en espèces soit en nature ; revenu net issu des entreprises individuelles non agricoles ; revenus de la propriété (à l'exclusion dans la base 1962 des loyers réels perçus)<sup>3</sup> ;

- deux revenus sociaux : les prestations familiales et les prestations vieillesse.

Ainsi tous les postes de revenus non agricoles n'ont pas été retenus. Il s'agit d'abord des revenus de la production hors entreprise individuelle ; ils comprennent l'autologement qui est évalué grossièrement. L'exclusion des prestations de santé a été expliquée précédemment. Enfin, divers transferts n'ont que de faibles montants ; ils ont nom dans l'une ou l'autre base : prestations chômage ou prestations sociales pour l'emploi, assistance<sup>4</sup> ou autres transferts (dont les bourses d'étude), opérations diverses de répartition, subventions d'équipement, dommages de guerre, prestations sociales diverses, indemnités nettes ou opérations nettes d'assurance dommage.

3. On suppose qu'à chaque date, **les erreurs** d'estimation sont du même ordre de grandeur pour le revenu agricole<sup>5</sup> et les autres revenus des agriculteurs, et qu'elles ne varient pas dans le temps. Tout au moins le principe d'élaboration des comptes par catégorie socioprofessionnelle n'a-t-il pas changé depuis l'origine : le montant total de chacune des ressources de l'ensemble des ménages, tel qu'il est évalué dans le compte national central, se trouve décontracté par catégorie de ménage selon des clés de répartition, celles-ci étant issues essentiellement de l'enquête sur les revenus fiscaux. L'hypothèse est faite que pour un revenu donné, l'erreur de la source fiscale est indépendante de la catégorie socioprofessionnelle du ménage. Il faut aussi faire comme si la qualité des déclarations au fisc ne varie pas d'une date à l'autre, d'une CSP à l'autre. On suppose, enfin, que le classement des ménages dans la catégorie agriculteurs exploitants est identique de 1956 à 1979.

4. Bien que le nombre de comptes annuels de ressources des ménages soit faible pour l'ensemble de la période qui commence vers le milieu des années cinquante, nous n'avons pas repris ceux de 1962 et 1975; le premier étant jugé de moins bonne qualité, le second non entièrement comparable à ceux établis dans la même base.

5. Les évolutions sont exprimées en francs constants, les valeurs nominales étant déflatées par l'indice des prix de la consommation des ménages donné par les comptes nationaux.

<sup>1</sup> Le détail des calculs peut être fourni sur demande.

<sup>2</sup>. Pour le contenu précis de chaque rubrique, se reporter aux publications de l'INSEE. Il faut en particulier prendre garde à ce qui est retenu ou exclu au titre des revenus de la propriété.

<sup>3</sup>. Leur montant n'étant pas dans cette base publié isolément.

<sup>4</sup>. L'aide sociale est incluse dans le poste assistance en base 1962 alors qu'elle se trouve en prestations familiales et vieillesse en base 1971.

<sup>5</sup>. La critique du calcul du revenu agricole a été faite plusieurs fois. Cf. Roze et al., 1975, pp. 41-42 ; Vert, 1986.

Comme l'indique la figure 1, les revenus non agricoles connaissent une évolution plus favorable que celle du revenu agricole au cours de chacune des deux périodes considérées. Les premiers croissent d'abord plus vite que le second (+ 6,2 % contre + 3,3 % en moyenne annuelle). De 1970 à 1979, ils augmentent encore fortement alors que le revenu agricole chute (+ 6,1 % contre - 1,8 %) <sup>24</sup>.

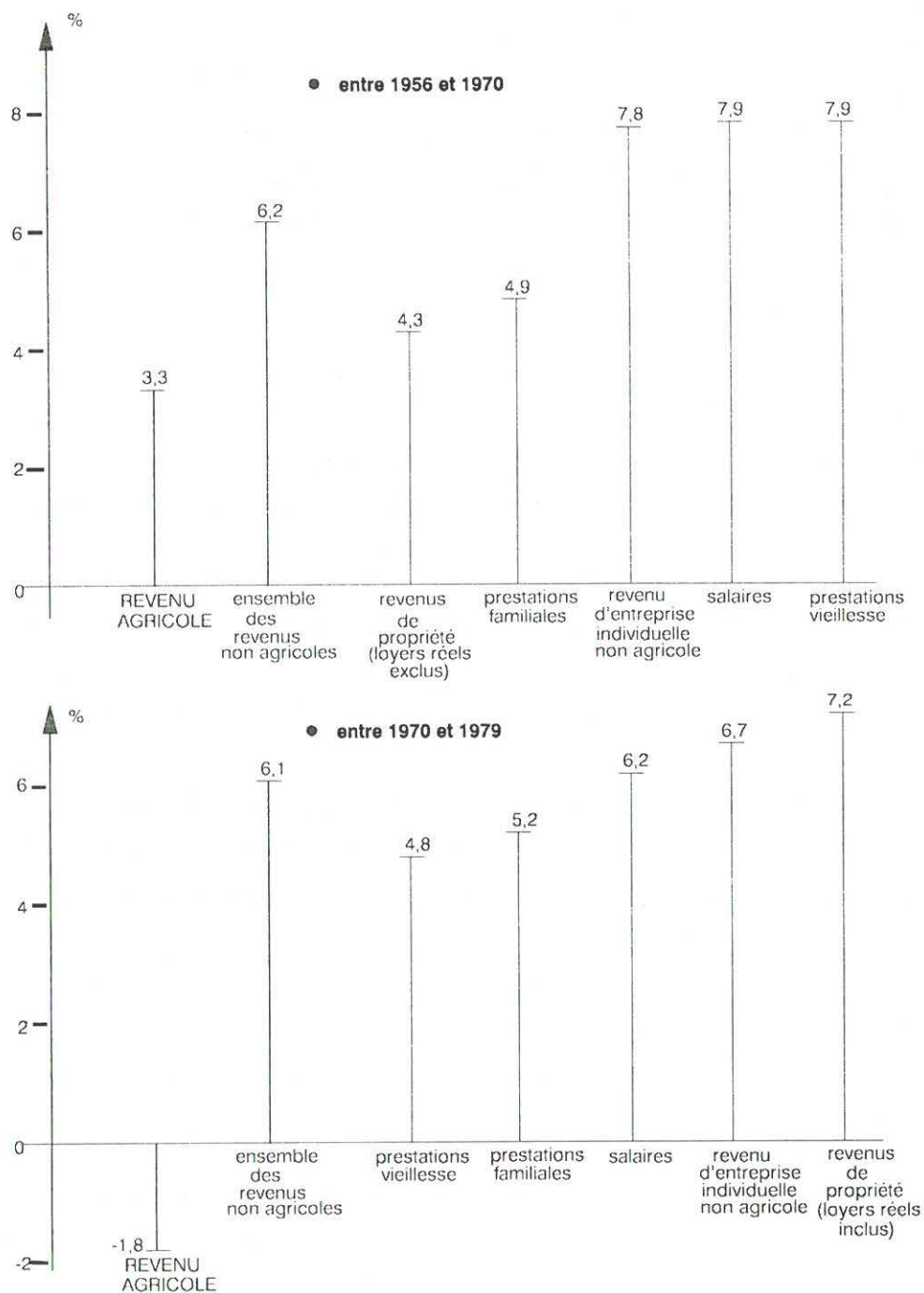
Cette vue d'ensemble appelle des nuances et des compléments. Au sein de la période 1956-1970 (tableau 1), les taux de variation du revenu agricole et des revenus non agricoles suivent des évolutions inverses entre 1956-1965 et 1965-1970. Le revenu agricole connaît successivement la croissance la plus faible puis la plus forte. L'augmentation des revenus non agricoles n'a donc pas été toujours la plus importante depuis le milieu des années 1950. La progression du revenu agricole tendanciel s'est faite particulièrement vive de 1965 à 1970 ; le mouvement se poursuivra jusqu'au premier choc pétrolier. De 1956 à 1965 l'amélioration du revenu agricole avait été ralentie par l'instauration de nouvelles cotisations sociales obligatoires : celles de l'assurance maladie créée en 1961. Mais la différence à cet égard n'est pas assez importante pour expliquer le retard du revenu agricole par rapport à la forte croissance des revenus d'activité non agricole ou des transferts sociaux.

Il faut souligner que selon les sous-périodes les variations des revenus non agricoles suivent des rythmes irréguliers. Quand on passe de 1956-1965 à 1965-1970, le taux de croissance chute nettement pour les transferts sociaux, et encore plus pour les salaires, car ceux-ci diminuent - ce qui peut être dû aux conditions d'estimation <sup>25</sup>. Seuls les revenus de propriété voient leur accroissement s'affirmer.

<sup>24</sup> Les résultats sont donnés par ménage. Si la diminution du nombre d'unités de consommation (UC) par ménage d'agriculteur atténue très légèrement la réduction du revenu agricole de 1970 à 1979, elle ne modifie pas la hiérarchie des évolutions.

<sup>25</sup> Ce qu'a déjà relevé E. Vert (1987, p. 385).

Figure 1. Taux annuels moyens de variation (en %) des revenus par ménage agricole en francs constants, de 1956 à 1970 et de 1970 à 1979



source : estimations effectuées à partir des comptes INSEE des ressources des ménages d'agriculteurs exploitants



Tableau 1. Taux annuels moyens de variation (en %) des revenus par ménage agricole en francs constants : années 1956-1965 et 1965-1970 (en base 1962)

	Revenu agricole net tendanciel	Revenus non agricoles					
		total	salaires nets	revenu net d'entreprise individuelle non agricole	revenu de la propriété	prestations familiales	prestations vieillesse
1956 à 1965	1,1	8,6	13,7	8,8	3,1	7,0	11,0
1965 à 1970	7,3	2,1	-1,9	6,0	6,2	1,2	2,7

Source : estimations effectuées à partir des comptes INSEE des ressources des ménages d'agriculteurs exploitants.

Il est bien connu qu'après 1973, les revenus agricoles entrent dans une période d'évolution défavorable. Si, par ménage, le recul apparaît sensible de 1970 à 1979, l'évolution ultérieure semble marquée par une tendance à la stagnation, sauf en 1989-1990. Ainsi en est-il tout au moins pour le revenu net par exploitation à temps complet ; quant à la variation du revenu agricole par ménage, a-t-elle été parallèle ?

Tous les revenus non agricoles apparaissent, eux, en progression après 1970. Les salaires augmentent seulement un peu moins vite qu'avant. Mais le changement de base induit une non-comparabilité ; en fait, celle-ci vaut essentiellement pour les bénéficiaires non agricoles et les prestations vieillesse (cf. supra).

## SECTION 2. LES COMPOSANTES ET DETERMINANTS DE L'EVOLUTION

Telles qu'elles sont saisies - de manière imparfaite à bien des égards, on l'a dit - les évolutions expriment-elles un enchaînement causal ? Il serait plus judicieux d'évoquer un réseau enchevêtré d'interrelations multiples : les mauvaises perspectives de revenu agricole entrevues en t0 entraînent une réallocation des ressources productives et celle-ci peut contribuer en t1, t2 ... au plafonnement sinon au recul de la rentabilité des exploitations agricoles ; des résultats agricoles effectivement mauvais en t1, conduisant éventuellement à une défaillance financière, peuvent contraindre à diversifier les activités professionnelles des membres du ménage et ces nouvelles sources de revenu peuvent

contribuer à l'amélioration du revenu de l'exploitation ; des revenus agricoles abaissés en t1 font croître en t2 les transferts sociaux sous condition de ressources, à moins que l'insolvabilité et le non paiement des cotisations n'aient entraîné une perte des droits sociaux.

Avant de suggérer des enchaînements, il faut sans doute commencer par déterminer les composantes de l'évolution de chacun des revenus non agricoles. Ceci est particulièrement nécessaire quand l'hypothèse d'unité de caisse est appliquée au ménage-logement car alors le niveau et la variation de tel revenu non agricole sont à rapporter aux pratiques de cohabitation et aux évolutions des modes de vie (cf. infra). On passera donc successivement en revue chaque revenu d'origine non agricole, en précisant quels sont les apporteurs, quel est le degré de diffusion au sein de l'ensemble de la population agricole, quels sont les facteurs les plus immédiats de croissance, sans omettre l'éventuel effet de structure. Dans une base comptable donnée, l'augmentation du montant moyen, par ménage d'agriculteur, bénéficiaire ou non - ce que chiffrent les comptes de ressources des ménages - dépend de la variation, séparée ou conjointe, de trois paramètres : la proportion de ménages agricoles ayant au moins un apporteur d'un tel revenu ; le nombre par ménage d'apporteurs ou ayants droit et leur qualité ; le taux de revenu ou de prestation par unité d'apport (apporteur ou ayant droit). En combinant ces trois facteurs on obtient sept éventualités ; seulement certaines d'entre elles peuvent être mises en évidence. On s'attardera davantage sur les salaires et bénéfices non agricoles qui constituent le principal revenu complémentaire (13 milliards de francs de salaire en 1984 selon l'enquête sur les revenus fiscaux).

Au delà des facteurs propres de croissance de chaque revenu non agricole existe-t-il une origine commune, une hypothèse explicative d'ensemble ? Revenus primaires et revenus sociaux trouvent à leur point de départ une logique différente : celle de l'organisation par l'Etat de la protection sociale d'une part, celle de l'affectation par les ménages de leurs ressources productives, les comportements d'allocation n'étant pas toutefois indépendants des transferts sociaux. La période considérée a vu un développement plus ou moins régulier de l'Etat-Providence, son extension particulière en agriculture contribuant à réduire les disparités antérieures entre milieu agricole et population salariée. S'agissant des comportements d'acquisition de revenus primaires non agricoles, des éléments d'interprétation vont en être proposés.

## 21. De plus en plus de revenus d'activité non agricole

### A. Quatre grandes tendances

#### . Croissance des salaires et accroissement du nombre d'actifs non agricoles

Une première cause de la montée des revenus d'activité non agricole est la croissance du salaire<sup>26</sup> par actif occupé à temps complet à qualification égale. Mais la hausse du montant reçu par ménage agricole en ayant dépend aussi de trois autres facteurs : le nombre d'apporteurs par ménage, leur répartition entre actifs à temps complet, à temps partiel et chômeurs, enfin leur répartition par qualifications. Les enquêtes fiscales indiquent seulement que le nombre d'apporteurs de salaires par ménage en ayant n'a pas changé au cours de la période 1956-1979 (1,30 à chaque date, sauf en 1979 : 1,27).

Quant à la croissance de la fraction des ménages en ayant<sup>27</sup>, elle s'avère ininterrompue entre la première enquête fiscale, celle de 1956 et la dernière de 1984<sup>28</sup>. L'effectif a environ doublé en une trentaine d'années pour ceux avec salaire (tableau 2). En 1984, un peu plus d'un ménage d'agriculteur sur trois perçoit un revenu d'activité non agricole<sup>29</sup>. Après 1970, la croissance s'est accélérée. Les derniers recensements agricoles, ceux de 1979 et 1988, mettent, eux, en évidence des changements dans les catégories d'apporteurs.

<sup>26</sup> Une des principales variables, on le sait, parmi celles qui engendrent les grandes transformations de l'agriculture.

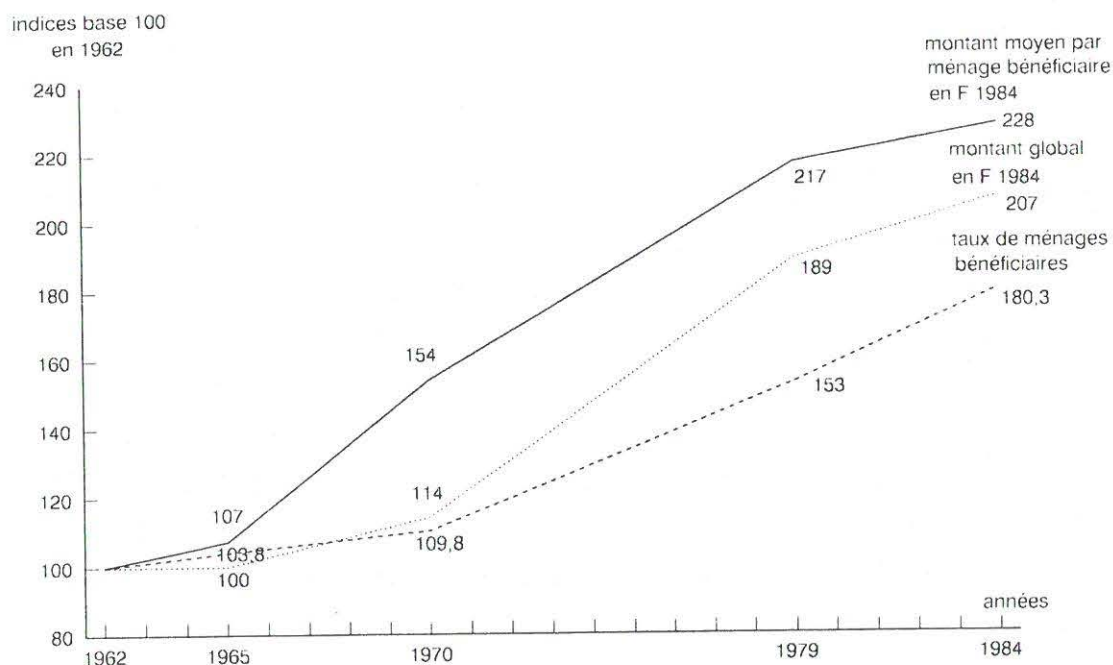
<sup>27</sup> Plus précisément ayant un salaire agricole ou non et/ou un bénéfice non agricole.

<sup>28</sup> La série est en principe homogène. Tout au moins le sens de l'évolution donnée par la série fiscale est confirmé par les recensements de population de 1954, 1962, 1968, 1975 et 1982. Mais la confrontation entre les deux sources ne permet pas de dire si les enquêtes fiscales sous-estiment ou surestiment l'ampleur des variations et leur rythme selon les périodes. Une remarque à propos de 1984 : les CSP sont chiffrées selon le nouveau code ; mais l'impact du changement est faible car, lors du recensement de population de 1982, la plupart des ménages classés agriculteurs exploitants dans la nouvelle nomenclature l'étaient ainsi dans l'ancienne (97,5 %) et inversement (99,8 %).

<sup>29</sup> Il n'existe pas d'information synthétique sur la proportion de ménages d'agriculteurs ayant au moins l'un des trois revenus distingués dans le tableau.



Figure 2. De plus en plus de salaires perçus par les ménages d'agriculteurs  
(1962 - 1984)



source : enquêtes INSEE sur les revenus fiscaux des ménages

Tableau 2. Evolution, de 1956 à 1984, de la proportion de ménages d'agriculteurs exploitants bénéficiaires de salaires, de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices non commerciaux (BNC)

	Salaires	BIC	BNC <sup>2</sup>
1956 <sup>1</sup>	15	2,8	(0,4)
1962	18	5,1	(0,7)
1965	19	4,9	(0,7)
1970	20	5,6	(0,5)
1979	28	6,2	(0,7)
1984	33	9,2	(0,6)

<sup>1</sup> Pour 1956, il s'agit du nombre moyen de salariés, ou de titulaires d'un bénéfice, pour 100 ménages ; il devrait être quelque peu supérieur au nombre de ménages bénéficiaires.

<sup>2</sup> chiffres non significatifs car établis à partir d'un trop petit nombre d'observations.

Source : INSEE, résultats publiés des enquêtes sur les revenus fiscaux. Pour le contenu précis des postes, se reporter aux comptes rendus.

*. Un changement entre 1979 et 1988 dans la composition des apporteurs*

Convenons d'appeler :

- famille TP la famille d'exploitant agricole où l'un des membres (quel qu'il soit, exploitant compris)<sup>30</sup> a une profession extérieure à l'exploitation.

- famille AP, celle avec profession extérieure de l'exploitant et/ou de son conjoint, qu'un autre membre de la famille ait ou non une telle activité. Le revenu acquis hors de l'exploitation est alors totalement, ou pour une grande part, à la disposition du couple d'agriculteurs ou de l'exploitant sans conjoint. Les familles AP représentent la fréquence minimale de perception d'un revenu de profession extérieure, la fréquence maximale correspondant aux familles TP.

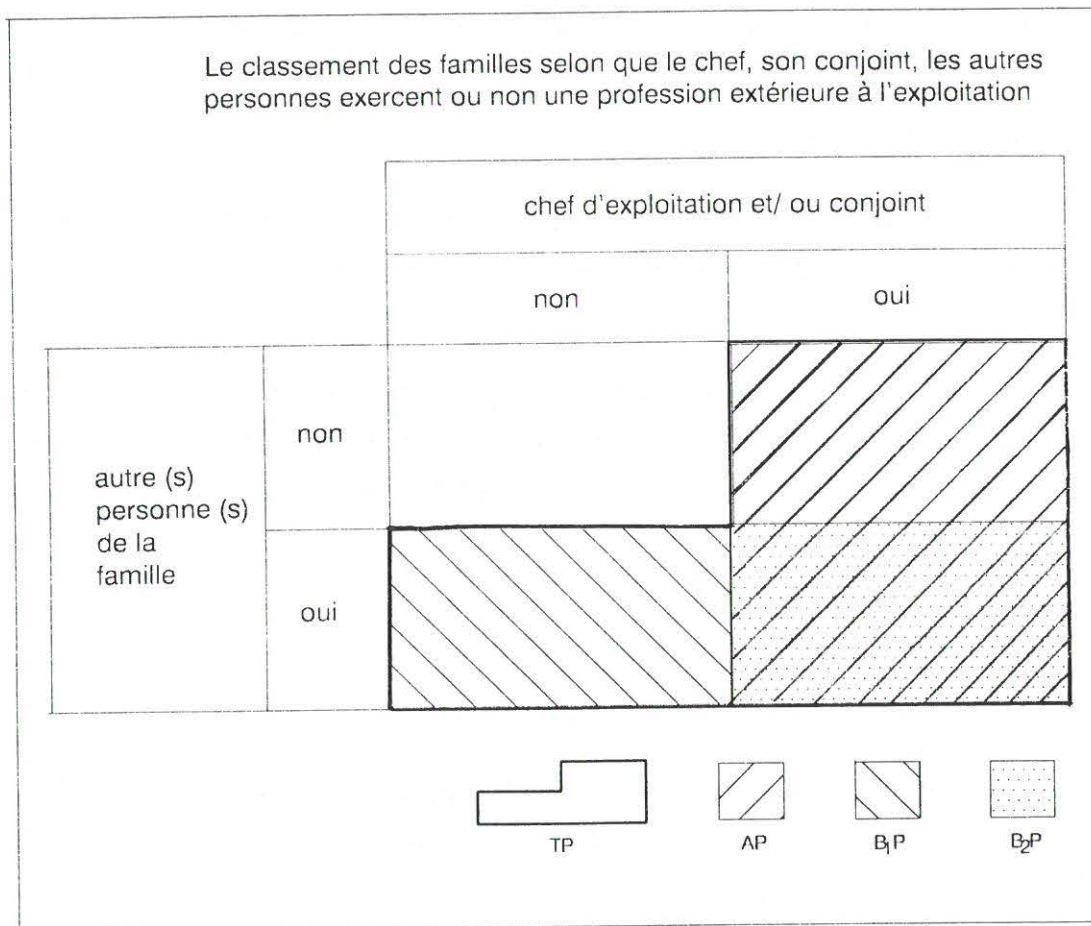
- famille B1P celle avec profession extérieure du seul fait d'un membre, ou plusieurs, autre(s) que l'exploitant ou le conjoint de celui-ci.

- famille B2P celle avec profession extérieure à la fois de l'exploitant et/ou du conjoint et d'un autre membre. Les unités B2P sont incluses dans AP, TP étant égal à AP + B1P.

Les résultats ci-après concernent les exploitations pour propre compte de l'agriculture principale. Les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et groupements de fait (7,7 % du total des exploitations à titre principal en 1988) ne sont pas inclus.

---

<sup>30</sup> La profession exercée par l'exploitant à l'extérieur de l'exploitation ne peut l'être qu'à titre secondaire.



La proportion de familles TP a augmenté de 1979 à 1988 passant de 29,4 % à 32,8 % (tableau 3). Mais le changement le plus important est celui qui se produit dans la composition des apporteurs <sup>31</sup>.

Dans une première phase les apporteurs ont été surtout les fils et filles des exploitants. Il faut rappeler à ce sujet d'une part que l'exode agricole des jeunes nés en milieu agricole s'est nettement accéléré après la Seconde Guerre Mondiale, d'autre part que la décentralisation industrielle et le développement des migrations alternantes de travail ont permis aux fils et filles d'agriculteurs ayant choisi d'exercer une profession non agricole de continuer à résider chez leurs parents, tout au moins en attendant de constituer eux-mêmes une famille. Or, selon l'enquête précitée de 1978, les salaires de ces jeunes ne sont pas pour l'essentiel versés aux parents.

<sup>31</sup> Dans les enquêtes INSEE les apporteurs sont soit des chefs de ménage ayant une profession secondaire hors de leur exploitation, soit des conjoints, soit des descendants, ascendants ou collatéraux, soit d'autres membres encore tels qu'amis, pensionnaires ou sous-locataires, domestiques ou salariés logés (cf. supra pour les salariés agricoles non apparentés). Dans nos dépouillements des recensements agricoles, les membres non apparentés aux chefs d'exploitation ont été exclus.

Mais de 1979 à 1988, il y a diminution de la proportion de familles B1P ou B2P (14,8 % contre 17,5 %) <sup>32</sup>. Cette baisse est liée non seulement à la réduction du nombre relatif de familles d'exploitants âgés de 45 à 54 ans, groupe où se situe la plus grande fréquence des B1P (tableau 4), mais aussi à la diminution du nombre de personnes par famille, elle-même due en partie à l'augmentation du nombre relatif d'exploitants non mariés ; la moindre fréquence des BP se manifeste en effet quelle que soit la classe d'âge de l'exploitant.

Ce recul des BP a été plus que compensé par un développement des AP ; celles-ci n'ont jamais été aussi nombreuses dans le passé : 14,2 % des familles en 1979 et 20,5% en 1988, soit + 45 %.

Tableau 3. Evolution de 1979 à 1988 du nombre de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'un de leurs membres (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)

	familles TP	familles AP	familles B1P
1979	29,4 %	14,2 %	15,2 %
1988	32,8 %	20,5 %	12,3 %

Source : Recensements agricoles, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA. Pour la définition de TP, AP et B1P, voir page 27.

<sup>32</sup> Les B2P sont très peu nombreuses.



Tableau 4. Proportion de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'un de leurs membres : variation, en 1988, selon la classe d'âge de l'exploitant et selon sa situation matrimoniale (agriculture principale ; champ des exploitations pour propre compte)

	Classe d'âge de l'exploitant				ensemble
	moins de 35 ans	35 à 44	45 à 54	55 ou plus	
familles TP					
. exploitants avec conjoint	47,8	40,2	42,2	28,9	37,2
. exploitants sans conjoint	21,4	17,9	19,1	15,6	18,1
. ensemble	38,3	35,7	37,5	26,0	32,8
familles AP					
. exploitants avec conjoint	47,0	37,0	22,2	11,7	24,4
. exploitants sans conjoint	10,3	10,1	7,4	4,6	7,5
. ensemble	33,8	31,6	19,2	10,2	20,5
familles B1P					
. exploitants avec conjoint	0,8	3,2	20,0	17,2	12,8
. exploitants sans conjoint	11,1	7,7	11,7	11,0	10,6
. ensemble.	4,5	4,1	18,3	15,0	12,3

Source : Recensement agricole, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA. Pour la définition de TP, AP et B1P, voir page 27.

Les changements survenus dans les catégories de titulaires d'une profession extérieure ont pour résultat de faire augmenter le nombre de fois où le revenu d'activité hors exploitation est à la disposition du couple ou de l'exploitant (sans conjoint) : sur 100 familles TP, le nombre d'AP est de 48,2 % en 1979, de 62,5 % en 1988. L'effectif des AP est en 1988 de 125 779, celui des B1P de 75 486.

Le fait nouveau à cet égard est la progression très forte de la proportion de **conjointes d'exploitants** avec activité extérieure : 17,4 % en 1988 contre 8,8 % en 1979, soit un doublement. Le nombre d'exploitants avec activité extérieure secondaire a, lui, peu changé (8,5 % en 1979, 9,1 % en 1988). Les exploitants étaient plus nombreux que leurs conjoints à exercer un emploi extérieur en 1979 ; c'est l'inverse en 1988 (tableau 5). Etant entendu que les cumuls restent minoritaires : quand l'exploitant marié a une profession extérieure, le plus souvent (83 fois sur 100) le conjoint n'en a pas ; et inversement.

Dans la mesure où le développement des emplois extérieurs est le fait des conjoints, les familles AP sont trois fois moins nombreuses environ quand l'agriculteur

n'a pas de conjoint (7,5 % contre 24,4 %) <sup>33</sup> ; et la fréquence des TP deux fois moindre (18,1 % contre 37,2 %), tableau 4.

Tableau 5. Nombre, en 1979 et 1988, d'exploitants et de conjoints avec profession extérieure (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)

	1979	1988
exploitants	66 003	55 917
conjointes d'exploitants	53 748	82 320
total	119 751	138 237

Source : Recensements agricoles, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA.

#### *. Une inégale diffusion selon les générations*

Plus l'âge de l'exploitant est faible, plus nombreux sont les conjoints qui exercent une profession extérieure (tableau 6 pour 1979 et 1988). Comme les conjoints ont plus souvent, à âge égal, un emploi extérieur en 1988 qu'en 1979, il apparaît que les jeunes générations ont modifié leur comportement. Cette évolution est relativement récente. Des différences observées entre 1979 et 1988 et compte tenu de l'écart d'âge entre exploitants et conjoints, on peut déduire que c'est dans les générations d'épouses nées après 1940 que le changement de comportement s'esquisse et que l'accélération de l'évolution se réalise surtout dans les générations nées après 1950. Il en résulte que l'activité extérieure est plus fréquente à 35-44 ans en 1988 qu'en dessous de 35 ans en 1979, ou à 45-54 ans en 1988 qu'à 35-44 ans en 1979. Mais par ailleurs, à chaque âge, l'exercice d'une profession non agricole reste moins fréquent en 1988 dans l'agriculture principale que dans l'agriculture de complément ; l'écart est néanmoins d'autant plus faible que l'âge est moins élevé.

<sup>33</sup> Sur 100 exploitants, 22,9 sont sans conjoint en 1988.

Tableau 6. Fraction des conjoints d'exploitants agricoles avec profession extérieure, selon l'âge et la génération, en 1979 et 1988 (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)

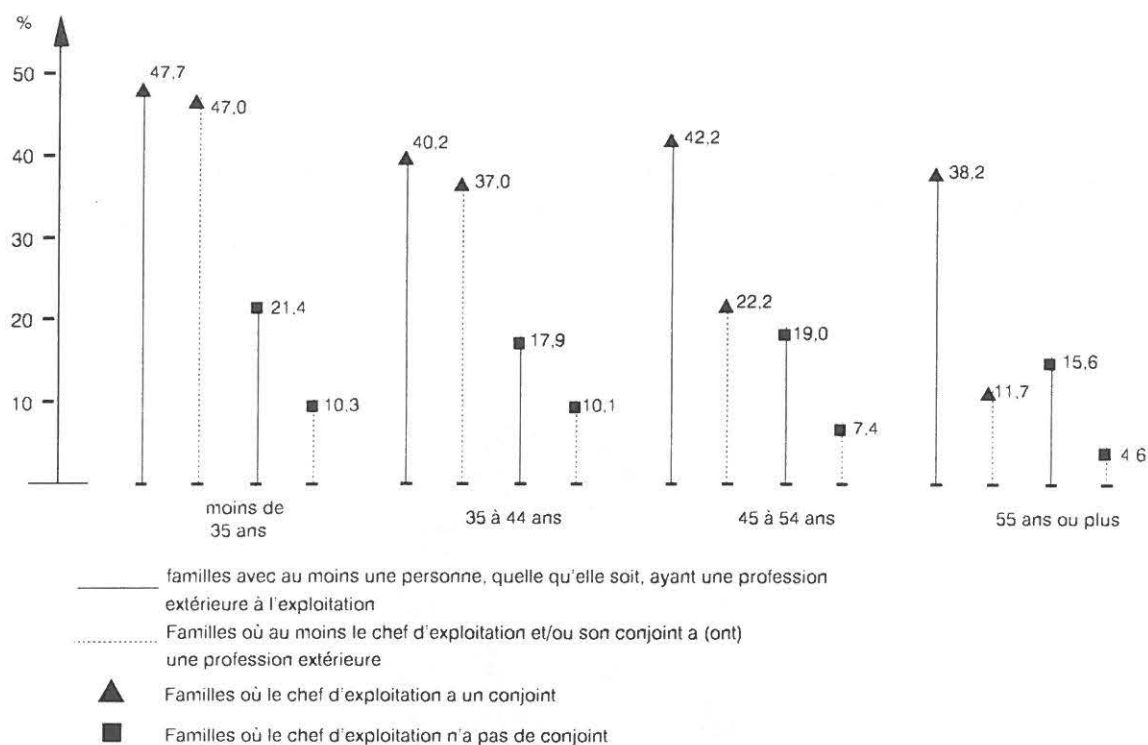
	Classes d'âge et groupes de génération des exploitants			
	moins de 35 ans G.1945 et après en 1979 G.1954 et après en 1988	35 à 44 ans G.1944-1935 en 1979 G.1953-1944 en 1988	45 à 54 ans G.1934-1925 en 1979 G.1943-1934 en 1988	55-64 ans G.1924-1915 en 1979 G.1933-1924 en 1988
% de conjoints avec profession extérieure				
. en 1979	22,8	11,5	6,5	4,6
. en 1988	41,5	29,3	14,1	5,7

Source : Recensements agricoles, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA.

Compte tenu des évolutions survenues dans les jeunes générations, la fréquence atteinte en 1988 dans l'obtention d'un revenu d'activité extérieure - soit le tiers pour l'ensemble des familles d'agriculteurs à titre principal - varie selon la classe d'âge de l'exploitant (figure 3, tableau 4).

Les écarts sont atténués en TP car les B1P sont nettement plus nombreuses quand les exploitants ont plus de 45 ans, pour les raisons données supra. Les disparités en fonction de l'âge de l'agriculteur - en réalité surtout en fonction de la génération - sont plus importantes en AP et chez les exploitants mariés. La fréquence est, en effet, quatre fois plus forte en dessous de 35 ans qu'au-delà de 55. Les écarts extrêmes : de 1 à 10, s'établissent entre le groupe des plus âgés sans conjoint et celui des plus jeunes quand ils sont mariés. L'existence d'un revenu d'activité non agricole est courante dans certains groupes d'agriculteurs alors qu'elle est rare dans d'autres. Ces disparités autour de la moyenne générale ne sauraient être sous-estimées.

Figure 3. Proportion de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'un de leurs membres : variation, en 1988, selon la classe d'âge de l'exploitant et sa situation matrimoniale (agriculture principale : champ des exploitations pour propre compte)



### . Une inégale diffusion selon les départements

Les revenus d'activité non agricole ne sont pas aussi nombreux partout. C'est que la structure par âge et par état matrimonial de la population agricole varie dans l'espace. Interviennent aussi et surtout d'autres facteurs qui seront traités à propos de la relation entre l'exercice de professions extérieures et la taille économique des exploitations. Enfin, à âge égal et situation économique égale des exploitations, les nouveaux comportements se diffusent plus ou moins rapidement selon les régions<sup>34</sup>.

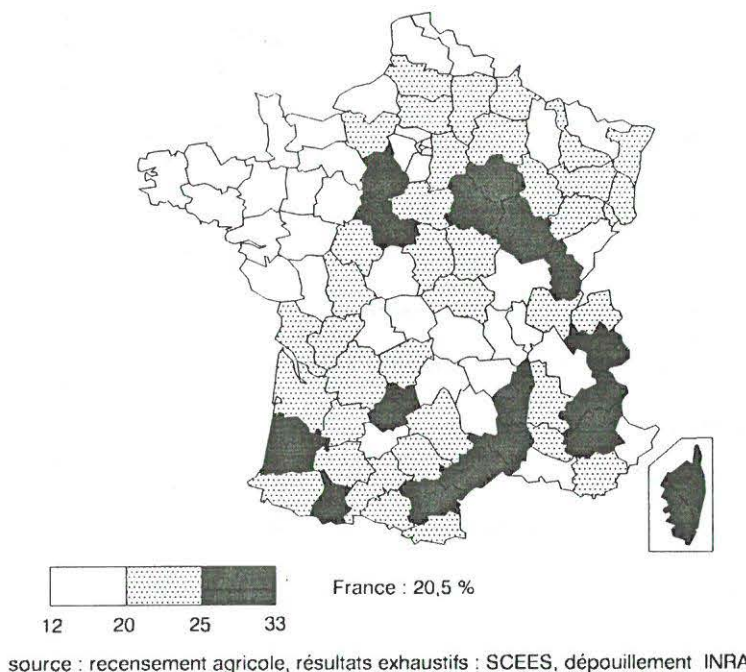
Considérons les familles AP. Les départements où elles sont les plus nombreuses sont localisés dans cinq régions du sud : les Alpes, le Languedoc, l'Aquitaine, la Corse et la région Midi-Pyrénées, et deux du nord : la Bourgogne et la région Centre (carte A). Les départements à moins de 20 % de telles familles sont ceux du Limousin et de l'Auvergne d'une part, du Nord-Pas-de-Calais et de l'Ouest nord d'autre part. La prise en compte de familles en GAEC est susceptible de modifier un peu la position de départements comme la Vendée et les Deux-Sèvres, la Moselle et la

<sup>34</sup> Pour les multiples déterminants du changement de comportement des conjoints d'exploitants, cf. infra.



Meuse. Le Nord, les Pays de Loire, la Basse-Normandie et la Bretagne qui arrivent au dernier rang en 1988 n'ont pas amélioré leur position relative depuis 1979. La progression d'ensemble s'accompagne ainsi de certains retards.

Carte A. Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'exploitant et/ ou de son conjoint (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)



### *B. Etre épouse d'agriculteur et exercer un emploi non agricole : les origines d'un comportement nouveau*

En 1987, 100 mille épouses d'agriculteurs exploitants exercent une profession non agricole à titre exclusif ou principal<sup>35</sup>. Vingt ans plus tôt, elles n'étaient que 28 mille dans une telle situation<sup>36</sup>, alors que l'effectif total des femmes d'agriculteurs était supérieur de 60 %. Des comportements nouveaux dans les choix d'emploi sont ainsi apparus au cours d'une période récente ; on a vu qu'ils sont le fait des jeunes épouses.

<sup>35</sup> source : INSEE, Enquête emploi de mars 1987, *Les Collections de l'INSEE*, D 122, septembre 1987, p. 98. Les salariées agricoles, peu nombreuses, sont regroupées avec les actives non agricoles.

<sup>36</sup> source : INSEE, recensement de population de 1968.

Pour tenter de dater davantage le phénomène<sup>37</sup>, relevons que vers la fin des années 1960 un changement se produit dans les conditions de mariage des agriculteurs : de plus en plus leurs épouses exercent au moment du mariage un emploi non agricole (figure 4). De 14 pour cent en 1959, la proportion passe à 51 en 1971. La progression va se poursuivre, les générations alors concernées étant celles nées après 1950. Les 60 % sont atteints en 1977 ; au cours des années 1980 la courbe plafonne à un niveau proche des deux tiers<sup>38</sup>.

Dans une première phase, une partie de ces jeunes épouses pourvues d'un métier non agricole ne l'a pas conservé après le mariage. En effet, lors du recensement agricole de 1979, seulement un peu plus d'un cinquième (22,8 %) des femmes d'exploitants agricoles à titre principal âgés de moins de 35 ans ont, rappelons-le, une profession extérieure (à titre exclusif, principal ou seulement secondaire)<sup>39</sup>. Avec le chiffre de 41,5 % lors du recensement agricole de 1988, on se rapproche beaucoup plus du taux d'activité non agricole observé au moment même du mariage.

Les années 1980 semblent bien constituer ainsi une seconde phase dans les nouveaux choix d'emploi. Quoique établis sans distinction d'âge ou d'étape dans le cycle de vie, les résultats des recensements de population ou des enquêtes Emploi le soulignent (figure 5). Il est surprenant que ceci se produise à une époque où le chômage ne cesse d'augmenter, y compris pour les femmes<sup>40</sup>. Alors que le nombre de femmes d'agriculteurs exploitants ayant une catégorie socioprofessionnelle individuelle non agricole augmente de 11 mille de 1968 à 1975, il s'accroît de 34 mille au cours des sept années suivantes (1975 à 1982). Un nouveau gain net de 20 mille est réalisé entre 1983 et 1989<sup>41</sup>, alors qu'au cours de l'ensemble de la période la population des ménages agricoles ne cesse de décliner.

Pour rendre compte des nouveaux comportements, nous avons à considérer deux données : la période à laquelle ils surviennent, l'existence déjà lors du mariage des professions non agricoles donc l'entrée sur le marché du travail avant même ce mariage.

<sup>37</sup> Nous reprenons des éléments fournis dans des textes antérieurs relatifs au célibat paysan et dans Jégouzo, 1987, p. 284-285.

<sup>38</sup> selon la statistique INSEE de l'état civil. A partir de 1984 la CSP est chiffrée selon la nouvelle nomenclature. Les salariées agricoles sont regroupées avec les ouvrières ; comme elles représentaient près de 2 % de l'ensemble des femmes épousant un agriculteur dans les résultats antérieurs à 1984, on pense qu'un peu moins de deux tiers d'agriculteurs se marient avec des actives non agricoles au sens strict.

<sup>39</sup> Le champ étant comme précédemment celui des exploitations pour propre compte. Quand les GAEC sont ajoutés, le pourcentage augmente de quelques points, mais par ailleurs on inclut ici les professions extérieures exercées à titre secondaire.

<sup>40</sup> S'agissant de l'exode agricole féminin, il n'a pas été ralenti comme l'exode masculin par la montée du chômage. cf. Jégouzo (G.), 1984.- Le développement du chômage depuis 1974 a-t-il freiné l'exode agricole des jeunes ?, *Economie Rurale*, 161, mai-juin, pp. 5-9.

<sup>41</sup> L'inflexion de la courbe après 1987 pourrait être due à l'aléa des sondages.

Figure 4. Evolution de 1959 à 1989 de la proportion d'actives non agricoles parmi les femmes qui épousent un agriculteur exploitant

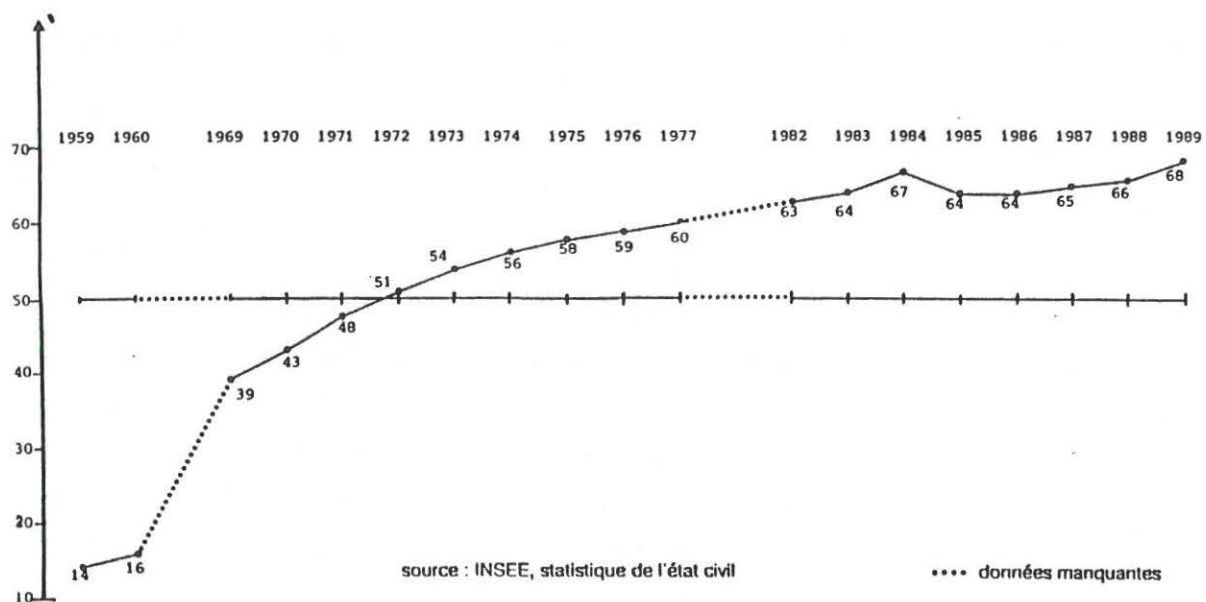
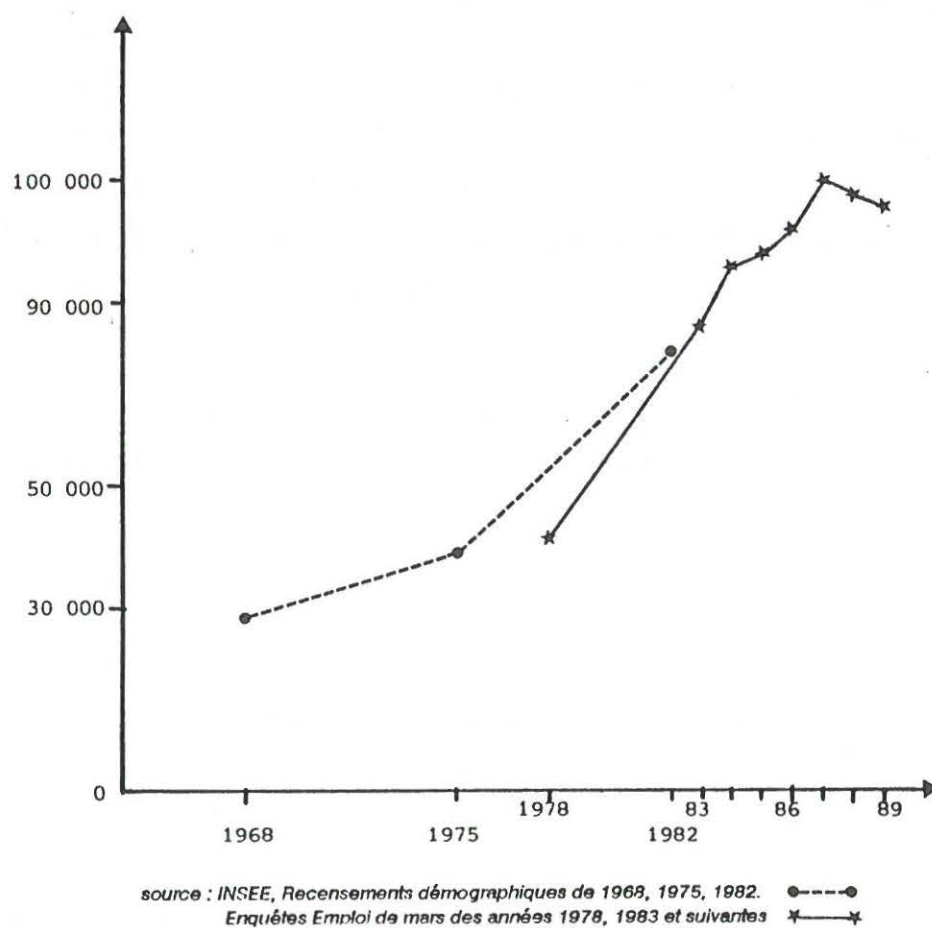


Figure 5. Evolution de 1968 à 1989 du nombre d'épouses d'agriculteur qui ont, à titre exclusif ou principal, un emploi non agricole



Au contexte historique faudrait-il ajouter un contexte géographique ? Les changements que connaît la population agricole française au cours de la période récente se sont-ils produits aussi dans les autres pays ? Existe-t-il des exceptions importantes ? Des situations du même ordre sont analysées en Amérique du Nord et dans plusieurs pays d'Europe<sup>42</sup>. Mais on n'a pas les éléments pour établir si le phénomène a connu la même histoire - cette optique n'est pas prise en compte dans les textes cités - et la même ampleur à l'étranger ; les populations considérées dans les références données ne sont d'ailleurs pas strictement définies. En France, l'évolution a été plus ou moins rapide selon les départements mais partout les nouveaux comportements sont apparus.

*. L'accès plus fréquent à des emplois non agricoles avant le mariage avec un agriculteur*

L'explication diffère pour partie selon que les futures épouses sont nées ou non en agriculture. En 1977, sur 100 femmes actives non agricoles qui se marient avec un agriculteur, 45 ont un père agriculteur ou salarié agricole ou ancien agriculteur, 48 un père non agricole, pour 7 l'origine n'est pas précisée<sup>43</sup> ; ultérieurement (cf. infra) la part des filles d'origine agricole va baisser.

S'agissant de ces dernières, l'emploi non agricole est à mettre en relation avec les nouvelles formations reçues comme le montre l'histoire de la scolarisation en milieu agricole<sup>44</sup>. L'accès massif des jeunes de l'agriculture à l'enseignement secondaire après 1960 s'accompagne d'un déclin de l'enseignement ménager féminin et les filles s'orientent beaucoup moins que les garçons vers les nouvelles écoles agricoles. Elles fréquentent davantage l'enseignement général ou la formation technique (non agricole). Au sein de l'enseignement agricole elles choisissent les filières les moins agricoles. Tout ceci contribue à préparer davantage les filles d'agriculteurs à s'orienter vers les professions non agricoles. L'exode agricole féminin a été de fait plus important que l'exode masculin au cours de cette période.

Les filles d'origine agricole qui - sous l'influence en particulier de leurs mères - se détournent massivement de l'agriculture, surtout après 1960, font partie des générations nées après 1940. Certaines ne se détournent pas pour autant des agriculteurs.

<sup>42</sup> Pour une vue d'ensemble, cf. Gasson (R.), 1984.- Farm women in Europe : their need for off farm employment, *Sociologia Ruralis*, 24 (3-4), pp. 217-227.

Pour le Danemark, cf. Morkeberg (H.), 1978.- Working conditions of women married to selfemployed farmers, *Sociologia Ruralis*, 18 (2-3), pp. 95-106.

Pour le Canada, cf. Furtan (W.H.) et al., 1985.- The estimation of off-farm labour supply functions in Saskatchewan, *Journal of Agricultural Economics*, 36/2, mai, pp. 211-219.

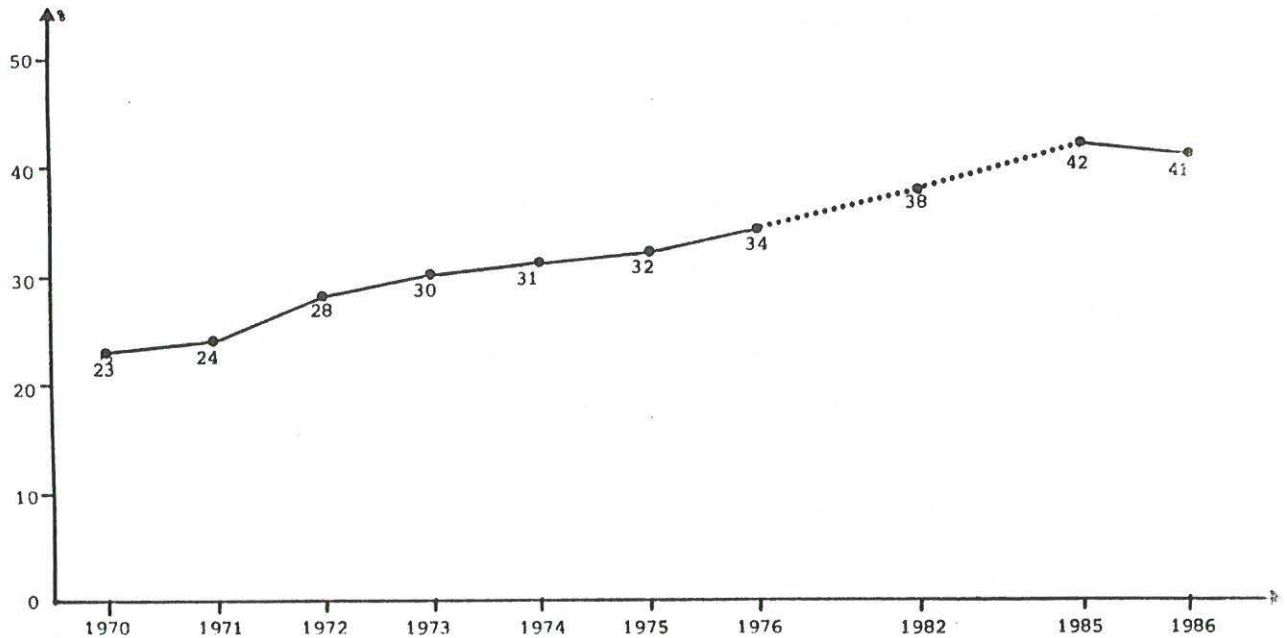
<sup>43</sup> selon un dépouillement particulier de la statistique d'état civil, effectué par l'INSEE à notre demande.

<sup>44</sup> Jégouzo (G.), Brangeon (J.-L.), 1976.- *Les paysans et l'école*, Paris, éd. Cujas, 287 p. ; p. 28 sq.



Comme de moins en moins de filles nées à la terre ont épousé un agriculteur, la proportion de femmes d'agriculteurs ayant une origine non agricole (figure 6) n'a cessé d'augmenter (un peu plus de 20 % au début des années 1970, un peu plus de 40 % en 1985-86) bien que l'effectif en valeur absolue ait, lui, peu varié<sup>45</sup>.

Figure 6. Sur 100 femmes qui se marient avec un agriculteur exploitant, combien chaque année sont d'origine non agricole ? Evolution de 1970 à 1986



source : INSEE, statistique de l'état civil. Les informations de 1985 et 1986 sont chiffrées selon la nouvelle nomenclature des catégories socioprofessionnelles

Or, pour ces femmes nées hors de l'agriculture, le choix entre emploi agricole et emploi non agricole lors de l'entrée dans la vie active se pose rarement : il n'existe pas d'emploi agricole à hériter et la fréquentation de l'enseignement agricole n'est le fait que d'une petite minorité. En 1977, sur 100 filles d'origine non agricole épousant un agriculteur 71 ont un emploi non agricole ; le chiffre correspondant est de 53 pour les filles nées à la terre<sup>46</sup>.

Sans doute les unes et les autres auraient-elles pu être sans emploi : si près de la moitié des filles épousant un agriculteur en 1959 et 1960 se déclarent inactives, la

<sup>45</sup> En principe la statistique de l'état civil donne pour le père de chaque conjoint, la profession au moment du mariage ou la dernière occupée avant la retraite ou le décès. En fait, l'information manque assez souvent (de 12 à 16 % selon les années, s'agissant du total des filles qui se marient) et un certain nombre de pères sont retraités ou inactifs sans autre précision. Ont été classées comme filles d'origine non agricole celles dont le père a une catégorie socioprofessionnelle déclarée autre qu'agriculteur exploitant, salarié agricole, inactif. Il s'agit d'une notion restreinte.

<sup>46</sup> L'information n'est connue que pour cette seule année, la source étant le dépouillement particulier signalé supra.

proportion s'abaisse au quart à partir de 1975 et reste depuis à ce niveau. Il faut compter, en effet, avec le développement de l'emploi féminin dans l'ensemble de la population, la féminisation de l'emploi étant l'un des traits majeurs de l'évolution des trente dernières années<sup>47</sup>. Cette tendance de fond est à relier à l'"explosion scolaire" et au mouvement d'émancipation féminine. Du modèle de la femme au foyer on est passé à celui de la femme accédant à l'autonomie personnelle par l'exercice d'une profession hors du cadre familial, et ceci alors que le chômage devient important en France<sup>48</sup>. Les changements qui se produisent en agriculture dans les nouvelles générations sont à l'image de ceux qui surviennent dans l'ensemble de la société.

Il resterait à dire pourquoi des filles qui ont accédé à un métier non agricole acceptent de prendre pour mari un agriculteur. Car on sait que les jeunes qui restent à la terre ont des difficultés à se marier. Si le principe est que l'on épouse son semblable, on peut penser que ces jeunes, eux-mêmes plus scolarisés et plus longtemps socialisés hors de leur milieu d'origine, ont une culture plus proche de celle de leurs futurs conjoints. Le néo-ruralisme du début des années 1970 a pu aussi exercer une influence. Enfin, certains agriculteurs ont commencé leur vie professionnelle hors de l'agriculture.

Après le mariage, l'épouse qui a une profession extérieure peut choisir de conserver son emploi ou d'adopter le même que celui de son mari. Pourquoi la première solution est-elle devenue la plus fréquente, tout particulièrement après 1975 ?

#### *. Un maintien plus fréquent dans l'emploi non agricole après le mariage*

D'une part, les combinaisons productives agricoles requièrent de moins en moins d'heures de travail compte tenu de l'usage accru ou plus efficient du capital, en raison aussi des limitations de l'offre de produits.

D'autre part, que le maintien résulte surtout d'une nécessité économique ou financière ou d'une préférence liée à de nouvelles mentalités, il trouve son origine dans l'action conjointe de plusieurs facteurs. Ceux-ci ont sans doute plus de poids chez les épouses d'origine non agricole qui, on l'a vu, sont proportionnellement plus nombreuses au cours des années 1980 qu'au cours des années 1970.

<sup>47</sup> cf. Belloc (B.), Marc (N.), Monceau (Ch.), 1987.- Les femmes et l'emploi, *Données Sociales*, pp. 127-132. Voir aussi les premiers résultats du recensement de population de 1990 pour la variation 1982-1990.

<sup>48</sup> Selon T. Lacroix (Le marché du travail dans les années 1980, *Données Sociales*, édition 1990, pp. 36-49 ; p. 41) : "Les femmes ont, en moyenne, un niveau de formation supérieur à celui des hommes et elles s'orientent plus fréquemment vers le secteur tertiaire. Ces deux éléments constituent toujours des atouts sur le marché du travail, qui favorisent la féminisation de l'emploi".

### . Les facteurs d'ordre économique

Lors du recensement agricole de 1979, les jeunes épouses d'exploitants agricoles à titre principal sont d'autant plus nombreuses à exercer une profession extérieure que la taille économique de l'exploitation du mari est faible (cf. infra) ; la même corrélation se retrouve une dizaine d'années après, lors du recensement agricole suivant, mais affaiblie car les nouveaux choix sont plus fréquents dans les exploitations moyennes et grandes. Peut-on en déduire que le maintien de l'activité extérieure a surtout été justifié par des nécessités financières dans une première phase, et que d'autres déterminants ont pris plus de poids ultérieurement ? Plusieurs facteurs économiques ont pu aussi jouer pour produire cette extension dans la moyenne et grande agriculture.

Ce peut être ainsi la conséquence de la prolongation de la crise du revenu agricole qui commence vers 1974-1975 et qui fait suite à un trend de forte hausse de 1965 à 1973. Dans un contexte de perspective défavorable de l'évolution du revenu agricole prend plus de force l'argument qui fait du salaire non agricole - surtout quand l'emploi est exercé dans les services publics, les hôpitaux, les écoles - un facteur de plus grande sécurité et stabilité du revenu de la nouvelle famille.

Autre fait nouveau : la hausse du coût du crédit après 1978 qui a augmenté le coût de l'installation en agriculture. L'évolution s'est accusée quand les taux d'intérêts réels sont devenus positifs (1983-1984). Le banquier du jeune agriculteur a-t-il pour autant subordonné l'octroi d'un emprunt à la présence dans le couple d'un revenu de profession extérieure ?

Pour permettre une acquisition progressive du capital agricole par les successeurs familiaux, les installations se sont de plus en plus faites en GAEC après 1980. Mais les exploitations ainsi constituées n'ont pas eu souvent une taille économique suffisante pour offrir un emploi à l'épouse du fils, sauf à titre secondaire.

Enfin, la crise du revenu agricole et la hausse des charges d'emprunts ont entraîné des situations d'insolvabilité, surtout après 1980. Des épouses d'agriculteurs en difficulté - qui sont généralement à la tête d'exploitations moyennes ou grandes - ont été contraintes de conserver ou de reprendre un emploi non agricole.

### . Les évolutions mentales quant au statut de la femme

La recherche de l'autonomie, stimulée par le mouvement général vers plus



d'émancipation féminine, reste présente après le mariage, sinon devient plus importante <sup>49</sup>. Cet argument contribuerait, lui aussi, à faire comprendre que l'activité non agricole de l'épouse progresse dans le temps en se développant dans la grande agriculture, là où a priori les déterminants économiques sont moins importants. La force des nouveaux modèles du statut féminin est en tout cas souligné pour l'Europe par Gasson <sup>50</sup>. En France, l'aspiration à vivre comme les autres est un des traits marquants des nouvelles mentalités du milieu agricole. Il faut du temps pour que celles-ci produisent tous leurs effets. Si les déterminants économiques prévalent dans une première phase, ensuite les préférences personnelles peuvent l'emporter.

Les nouveaux modèles ne conduisent pas pour autant à l'uniformisation des comportements. Si parmi les jeunes épouses d'agriculteurs, les plus nombreuses exercent une profession extérieure, certaines sont femmes au foyer, d'autres s'associent à l'emploi agricole du mari mais souvent avec une zone d'autonomie professionnelle. L'abandon du métier non agricole soit aussitôt après le mariage soit en cours de vie professionnelle ne semble pas devenu un événement rare, même s'il n'est pas chiffré.

#### . Un maintien plus fréquent malgré des facteurs d'abandon

Les obstacles traditionnels à l'exercice d'une profession indépendante hors du cadre familial par l'épouse d'agriculteur continuent sans doute à jouer. D'autres abandons font suite à des licenciements. D'autres encore ont pu être prévus à l'avance : lors de la dissolution des GAEC père-fils, l'épouse vient prendre une place laissée libre <sup>51</sup>. L'amélioration de la situation économique de l'exploitation, la diminution du poids de la dette peuvent être aussi des motifs de retour. D'autres circonstances peuvent influencer la décision telle que l'augmentation du nombre d'enfants. Mais on observe dans l'ensemble de la population que le modèle féminin d'activité au cours du cycle de vie se rapproche de celui des hommes en ce sens qu'il est de moins en moins influencé par les événements familiaux <sup>52</sup>.

<sup>49</sup> On a supposé antérieurement que les revenus des conjoints étaient gérés en commun alors que les pouvoirs de disposition peuvent être inégaux.

<sup>50</sup> texte précité de 1984.

<sup>51</sup> Eventuellement elle fait un stage de BPA adulte pour obtenir le droit à un prêt à 4 %. Elle apprend la comptabilité agricole car ce sera l'une de ses fonctions.

<sup>52</sup> cf. Données Sociales, édition 1990, p. 42.



## ***22. De plus en plus de revenus de propriété***

### *Incertitudes et hypothèses*

Les revenus de propriété sont sans doute les moins bien connus. Une forte zone d'obscurité les entoure, qu'il s'agisse du nombre de ménages en ayant, du montant de leur patrimoine de rapport ou du rendement de leurs actifs physiques ou financiers.

Les taux annuels moyens de croissance en francs constants de 1956 à 1970 et de 1970 à 1979 surprennent par leur importance chez les agriculteurs (+ 4,3 % loyers exclus, + 7,3 % loyers inclus). Mais cette rapidité de l'évolution peut s'expliquer par les niveaux atteints au temps initial : on partait de très bas. Une même observation peut être faite pour les ouvriers : eux aussi ont bénéficié de taux de croissance élevés (+ 6,2 % et + 7,7 %). D'autre part, le montant attribué aux agriculteurs en fin de période - i.e. par les comptes de 1979 - reste un peu inférieur au montant moyen de l'ensemble des ménages ordinaires ; il est nettement moindre que chez les cadres supérieurs et les indépendants non agricoles (un peu plus de deux fois et de quatre fois).

L'évolution plus rapide en agriculture que dans l'ensemble de la population pourrait aussi résulter pour partie d'un effet de structure, le taux de disparition des exploitations à titre principal étant en relation inverse avec la rentabilité de l'activité agricole.

On retiendra surtout que la croissance des revenus des agriculteurs provenant de la propriété s'inscrit dans une évolution marquée par un développement généralisé de ce type de revenus. Après 1970, leur poids s'accroît dans le revenu total des ménages toutes catégories confondues. Ceci vaut plus encore pour la période postérieure à 1980 qui connaît une diffusion plus rapide des valeurs mobilières dans tous les groupes socioprofessionnels. Il s'est créé une nouvelle "dynamique des comportements financiers" (A. Babeau) liée en particulier à l'amélioration des perspectives de rendement. Mais on n'est pas en mesure de préciser dans quelle mesure les comportements des

agriculteurs à l'égard du patrimoine de rapport<sup>53</sup> différent aujourd'hui de ce qu'ils étaient il y a une trentaine d'années.

*De plus en plus d'agriculteurs avec revenu de propriété. Un accroissement depuis les années 1970 malgré la crise du revenu agricole*

Pour la propriété immobilière, il ne semble pas qu'il y ait eu augmentation de 1956 à 1979 (tableau 7 donnant les résultats des enquêtes fiscales). En particulier l'effectif est à peu près le même en 1979 qu'en 1970. Par contre, la progression est de cinq points de 1979 à 1984. A cette dernière date, les agriculteurs sont deux fois plus nombreux que l'ensemble des autres actifs (18,4 % contre 8,6 %) à déclarer un **revenu foncier** ; ils ne sont dépassés que par les indépendants non agricoles (27 % chez les professions non commerciales, 23 % chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise).

Pour les **revenus mobiliers**, la source fiscale ne donne qu'un décompte plus partiel puisqu'elle concerne les seuls revenus imposables et parmi ceux-ci la seule fraction à déclarer au fisc. A cet égard l'évolution dans le temps est influencée par la modification des règles fiscales ; il n'existe pas de série chiffrée à législation constante, remarque qui vaut aussi, mais avec une incidence bien moindre, pour les revenus fonciers. Notons encore que pour le fisc, certains intérêts font partie des bénéfices agricoles (dont les intérêts statutaires versés aux parts de sociétés coopératives).

Les évaluations les plus complètes et les plus récentes sont données par les enquêtes spécifiques faites auprès des ménages<sup>54</sup>. La dernière : celle de 1986, indique que 83 % des ménages d'agriculteurs ont une épargne sur livret, 46 % une épargne

53

Composition du patrimoine de rapport

1) Actifs physiques ou corporels : propriété immobilière -> LOYERS, FERMAGES

11. constructions : habitations, autres

12. terres : agricoles et non agricoles

2) Actifs financiers : propriété mobilière -> INTERETS, DIVIDENDES

21. épargne sur livret

22. épargne logement

23. valeurs mobilières (actions, obligations, SICAV, FCP)

24. titres non négociables (bons, dépôts)

3) Actifs incorporels : droits de reproduction, licence d'exploitation.

d'après Chassard (Y.), Concialdi (P.), 1990.- Patrimoine et revenus in Encyclopédie Economique, Paris, Economica, pp. 1443-1473.

<sup>54</sup> Dans ce type d'investigation, s'il y a entreprise individuelle on ne cherche pas à déterminer si certains actifs financiers sont à rattacher plutôt à l'exploitation qu'au ménage.

logement et 15 % des valeurs mobilières (tableau 8). On n'a pas le taux de détention d'au moins un actif financier quel qu'il soit : il peut être supposé proche de la fréquence de l'épargne sur livret car la plupart de ceux qui ont d'autres actifs financiers ont sans doute aussi une telle épargne. On retiendra ainsi un ordre de grandeur de 85 %. Les agriculteurs sans revenu mobilier ne sont donc plus qu'une minorité. Par contre, ce n'est qu'un agriculteur sur deux qui déclare un revenu mobilier imposable en 1984<sup>55 56</sup>.

Le taux de détention en milieu agricole d'un actif financier de rapport s'avère proche, en 1986, du taux moyen atteint dans l'ensemble des ménages (86 % avec une épargne sur livret et/ou une épargne logement et/ou une valeur mobilière)<sup>57</sup>. Les agriculteurs se situent à peu près au niveau de la moyenne générale pour l'épargne sur livret (83 % contre 82 %), la dépassent pour l'épargne logement (46 % contre 29 %)<sup>58</sup>, ne l'atteignent pas pour les valeurs mobilières (15 % contre 19 %). Dans l'ensemble de la population ces dernières sont surtout diffusées dans les classes de revenus élevés. Par ailleurs, les agriculteurs détiennent plus souvent des bons (8 % contre 4 %)<sup>59</sup>.

<sup>55</sup> Les revenus soumis à prélèvement libératoire étant exclus. Dans la source fiscale, et pour le champ qu'elle couvre, les ménages agricoles arrivent en tête en 1984. Mais tel n'est pas le cas pour l'ensemble des revenus mobiliers imposables et non imposables.

<sup>56</sup> On ne dispose d'aucun élément pour tenter de préciser comment varie dans le temps et par catégorie socioprofessionnelle le rapport des revenus imposables et déclarés aux revenus non imposables. Parmi ces derniers il faut citer en particulier les plus-values défiscalisées de cessions d'actions.

<sup>57</sup> Lollivier (S.), Verger (D.), 1987.- Les comportements en matière d'épargne et de patrimoine, Economie et Statistique, 202, septembre, pp. 65-77 ; p. 77.

<sup>58</sup> Si la plupart des agriculteurs sont propriétaires de leur logement ou de leurs bâtiments d'exploitation, ils ont à financer l'entretien ou de grosses réparations. A cet effet les plans d'épargne logement ont pu être considérés comme un placement compétitif. Cette épargne peut aussi être le fait de jeunes qui cohabitent avec leurs parents en attendant d'acquérir leur autonomie.

<sup>59</sup> Lollivier (S.), Verger (D.), 1989.- Les actifs financiers des ménages en 1986, INSEE, Archives et Documents, n° 281, février, 154 p. ; p. 59.

Tableau 7. Evolution de 1956 à 1984 de la proportion de ménages d'agriculteurs ayant un revenu imposable de propriété

	1956 (c)	1962	1965	1970	1979	1984
revenu foncier :						
. revenu foncier de propriété rurale (a)	(6)	8 (d)	8	9	7	10
. revenu foncier de propriété urbaine (b)	(6)	10 (d)	5	7	8	11
. revenu foncier rural et/ou urbain	-	-	-	-	13	18
revenu mobilier	(24)	27	28	26	35	49
revenu de propriété quel qu'il soit	-	-	-	31	40	-

(a) "propriété rurale" : exploitations agricoles et terrains non bâtis y compris ceux situés en zone urbaine.

(b) "propriété urbaine" : immeubles bâtis non agricoles avec des exceptions.

(c) Pour 1956, il s'agit du nombre moyen de revenus de chaque type pour 100 ménages d'agriculteurs.

(d) Après 1962, les loyers fictifs de l'autologement et certains fermages fictifs ne sont plus imposés ; pour des précisions se reporter à la législation fiscale.

- résultat non publié.

Se lit comme suit : en 1984 sur 100 ménages d'agriculteurs exploitants, 18 ont un revenu foncier quelconque, 49 ont un revenu mobilier.

Source : INSEE, enquêtes sur les revenus fiscaux. Pour le contenu précis des postes, se reporter aux comptes rendus.

Tableau 8. Taux de détention d'actifs financiers, en 1976 et 1986, en milieu agricole

	ménages d'agriculteurs actifs et inactifs		ménages d'agriculteurs actifs
	1976	1986	1986
épargne sur livret (1)	69	81	83
épargne logement (2)	7	31	46
valeurs mobilières (3)	8	17	15

(1) livret A, bleu, B, livret bancaire, CODEVI, livret d'épargne populaire.  
(2) plan et compte d'épargne logement.  
(3) obligations, SICAV, Fonds Communs de Placement, actions.  
Se lit comme suit : en 1986, sur 100 ménages d'agriculteurs actifs (donc retraités exclus), 83 détiennent un livret d'épargne.

Source : INSEE, Premiers résultats, n° 76, octobre 1986 ; et Archives et Documents, n° 281, février 1989.



La situation récente résulte d'un mouvement bien connu - même s'il reste mal quantifié - d'une **diffusion plus rapide des valeurs et capitaux mobiliers après la fin des années soixante-dix**. Il faut rappeler à ce sujet la politique d'encouragement à l'épargne et de réduction de la fiscalité des revenus du capital placé. La bonne tenue du marché boursier et la privatisation des entreprises publiques viendront ensuite accélérer l'évolution, tout au moins jusqu'au krach de 1987<sup>60</sup>.

De 1976 à 1986, années aux résultats publiés les plus comparables - mais les chiffres disponibles aux deux dates concernent à la fois les ménages d'agriculteurs et ceux de retraités agricoles - la progression en agriculture concerne, à des degrés variables, chacun des trois grands types d'actifs financiers (tableau 8). L'effectif des détenteurs de valeurs mobilières double à peu près, tout en restant modeste. Mais ces chiffres appellent plusieurs réserves :

- Ils sont issus d'échantillons très petits et comportent de fortes erreurs aléatoires. La progression réelle a pu être nettement inférieure ou supérieure au doublement pour les titres.

- Il faut tenir compte d'éventuels effets de conjoncture car en 1973, très bonne année pour les revenus agricoles, 11 % des agriculteurs avaient déclaré posséder des titres<sup>61</sup>. Au sein de la période de crise du revenu agricole qui commence en 1974, ni 1976 ni 1986 ne représentent de bonnes années ; celles immédiatement antérieures n'ont pas été meilleures.

- Enfin, la détention de bons serait, elle, en diminution (11 % en 1973, chiffre non publié en 1976, 8 % en 1986).

Si malgré la crise du revenu agricole, l'évolution des comportements d'épargne semi-liquide<sup>62</sup> et financière s'est faite dans le même sens en milieu agricole et dans l'ensemble de la population, on ignore si des facteurs propres (meilleure gestion de la trésorerie, politique particulière du Crédit Agricole par exemple en matière d'épargne logement) ont pu jouer pour les ménages agricoles<sup>63</sup> en dehors de l'effet de structure précédemment signalé. A-t-il été tout particulièrement avantageux pour les agriculteurs de faire des placements plutôt que d'investir dans leur exploitation, à cause de la crise du revenu agricole ? Malgré cette crise, y a-t-il eu épargne accrue, sous l'effet parfois de la croissance des salaires ? Ou bien les agriculteurs ont-ils seulement modifié la composition de leurs actifs, à patrimoine total constant ?

Un parallèle serait à faire avec l'évolution de l'endettement (professionnel et

<sup>60</sup> Babeau (A.), 1988.- Le patrimoine aujourd'hui, Paris, Nathan, 311 p. ; p. 268 sq.

<sup>61</sup> L'Hardy (Ph.), Turc (A.).- Enquête épargne 1973, INSEE, publication rectangle, non datée, 286 p. ; p. 103.

<sup>62</sup> sous une forme autre que les moyens de paiement.

<sup>63</sup> Peu de recherches semblent avoir été consacrées jusqu'à présent au comportement d'épargne financière des agriculteurs.

domestique) ; on ignore combien d'agriculteurs sont seulement créanciers, seulement débiteurs, à la fois créanciers et débiteurs.

La croissance dans l'ensemble de la population se serait accompagnée d'une concentration (CERC 1989, p. 113 sq.). On ignore s'il en a été de même en agriculture, alors qu'il s'agit là d'une donnée essentielle pour déterminer la portée de l'extension des revenus mobiliers.

Au total, quand on tient compte à la fois des revenus fonciers et des revenus mobiliers, et au vu des chiffres précédemment fournis, la proportion des ménages d'agriculteurs en percevant s'établit sans doute aux environs de 85 % au cours de la période récente. Mais pour beaucoup les montants restent faibles<sup>64</sup>.

### ***23. L'accroissement des prestations familiales***

Plus de prestations familiales pourrait signifier seulement plus de charges familiales. Une première explication de la croissance des transferts sociaux au bénéfice des familles serait ainsi à rechercher dans l'augmentation des charges de famille. Ces dernières étant définies par le nombre et l'âge des enfants dépendent, à chaque période, de la nuptialité, de la fécondité, de la durée de scolarisation des enfants. La prolongation de la formation scolaire au cours des années considérées a fait augmenter le nombre de familles avec enfants à charge donc de bénéficiaires. Telle est la raison de l'accroissement entre 1962 et 1970, selon la source fiscale, dans le nombre et la proportion de ménages d'agriculteurs ayant des allocations familiales et/ou une allocation de la mère au foyer (ou de salaire unique) : 440 283 (29 %) en 1962, 501 760 (49 %) en 1970.

La question principale est alors de savoir si à charges identiques les transferts sociaux ont été progressivement croissants. Soit par élévation du pouvoir d'achat des prestations existantes au temps initial. Soit par création de droits nouveaux : prestations nouvelles pour les bénéficiaires antérieurs, extension des droits existants à de nouveaux bénéficiaires. Dans ces éventualités les charges familiales seraient de mieux en mieux compensées, en l'étant pour un montant accru par famille (et par ménage) et/ou pour un nombre accru de familles (et de ménages), d'où une élévation temporelle des niveaux de vie à besoins constants.

---

<sup>64</sup> dépouillement spécifique, en collaboration avec l'INSEE, de l'enquête sur les revenus fiscaux de 1984 ; à paraître.

L'hypothèse d'une compensation accrue des charges nous paraît la plus vraisemblable. Mais pour l'établir il ne suffit pas de dresser, à l'aide des données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les courbes de variation annuelle, depuis 1950 ou 1955, des montants moyens par famille allocataire, pour les prestations familiales proprement dites et pour les prestations logement (figures 7 et 8)<sup>65</sup>. En francs constants, le trend est à la hausse, même s'il existe des phases de stagnation (de 1965 à 1971, et après 1983 pour les prestations familiales) ou de recul (de 1974 à 1978 pour les prestations logement). Mais n'y a-t-il pas eu accroissement du nombre d'enfants non pris en charge ? En particulier a augmenté le nombre de jeunes restant à la charge de leurs parents car poursuivant leurs études au-delà de 20 ans mais non classés comme ayants droit par la législation sociale<sup>66</sup>.

Tout au moins de nouveaux droits sociaux ont-ils été créés depuis 35 ans, traduisant un développement de l'Etat-Providence en milieu agricole comme dans l'ensemble de la société.

#### *L'extension des droits sociaux pour tout ou partie des familles*

Pour les agriculteurs, elle a d'abord pris la forme d'un alignement des droits des non salariés sur ceux des salariés, avec suppression des abattements de zone. Ainsi les courbes du montant groupé des allocations familiales et allocation de salaire unique ou allocation de la mère au foyer (celle-ci créée en 1955) attribuables à une famille de 3 enfants de moins de 10 ans (donc sans majoration), telles qu'on peut les établir d'une part pour les salariés agricoles d'autre part pour les non salariés agricoles, se rapprochent progressivement au cours des décennies 1950 et 1960, pour se rejoindre au début des années 1970<sup>67</sup>.

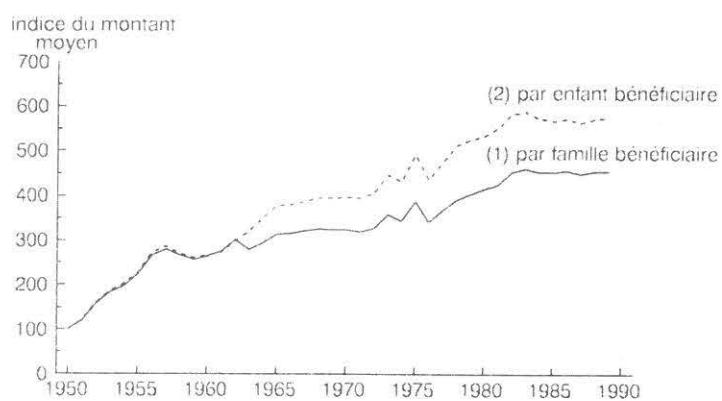
<sup>65</sup> Les prestataires sont les agriculteurs à titre principal. Mais depuis qu'une fraction élevée des épouses d'agriculteurs exerce des professions non agricoles et qu'elles choisissent de se rattacher plutôt au régime général (en particulier parce que les prestations annexes sont plus favorables qu'en régime agricole), le champ de la MSA correspond moins à celui des familles agricoles.

<sup>66</sup> Un relais étant cependant souvent assuré par les bourses d'études. Celles-ci sont classées en transferts divers dans les comptes INSEE de ressources des ménages.

<sup>67</sup> Brangeon (J.L.), Jégouzo (G.), 1976.- Etudes de la situation sociale des paysans, INRA-Economie et Sociologie Rurales, Rennes, 110 p. ; p. 73.

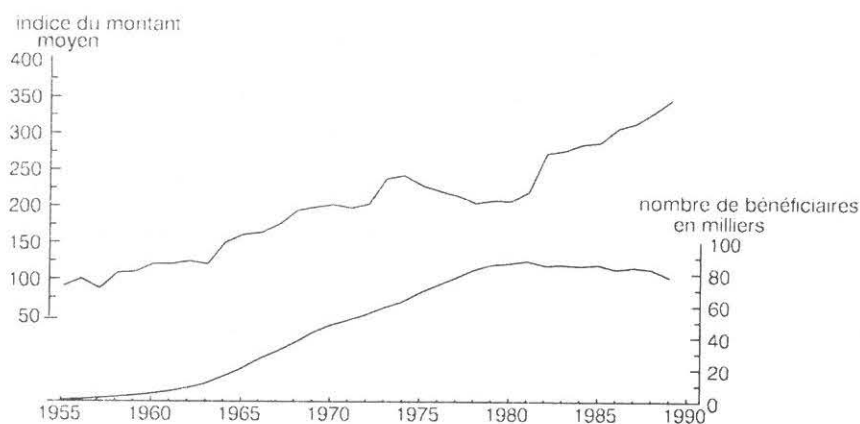


Figure 7 : Evolution, depuis 1950, des prestations familiales pour enfants à charge en régime non salarié agricole : montant par famille en ayant



source : statistique de la MSA. Le montant moyen (indices base 100 en 1950) est exprimé en francs 1980, le déflateur étant l'indice des prix de la consommation finale des ménages.

Figure 8. Evolution, depuis 1955, des prestations logement du régime non salarié agricole : nombre de bénéficiaires et montant par famille en ayant



source : statistique de la MSA

champ : allocation logement à caractère familial et aide personnalisée au logement. A l'exclusion de l'allocation logement à caractère social. Le montant par famille (indice base 100 en 1956) est exprimé en francs 1980 (déflation par l'indice des prix à la consommation finale des ménages)



De 1972 à 1976, trois prestations nouvelles sont instituées : allocation de frais de garde, de rentrée scolaire, de parent isolé<sup>68</sup>. Certaines sont sous condition de ressources. La catégorie générale des prestations sous condition de ressources appelle un examen particulier<sup>69</sup> car alors, à charge égale, la compensation est plus élevée pour une fraction des familles. Les accroissements des prestations par ménage agricole observés dans les comptes de ressources entre 1956-1970 et 1970-1979 correspondent pour partie au développement de cette catégorie de transferts (cf. figure 8 pour les prestations logement).

### *Plus de prestations, plus de cotisations*

L'extension des revenus sociaux suppose globalement un développement des prélèvements. De fait, parallèlement à la revalorisation des prestations et à la création de droits nouveaux, sont intervenus des relèvements des taux de cotisations.

Les ménages d'agriculteurs exploitants paient des cotisations à la fois au régime agricole de Sécurité Sociale et au régime général. Le régime agricole reçoit des cotisations à la fois des agriculteurs à titre principal et des exploitants à titre secondaire. Compte tenu de ces décalages, illustrons seulement les évolutions en considérant les seules séries du régime agricole des exploitants actifs. Faisons une estimation en supposant que la part payée par les agriculteurs est égale à leur part dans le revenu brut agricole. Dans la branche famille, le rapport cotisations/prestations<sup>70</sup> s'est beaucoup accru au cours des vingt dernières années : il était de 0,12 en 1970, de 0,13 en 1976, de 0,16 en 1979 ; il est monté à 0,34 en 1989. Les cotisations (dites techniques et complémentaires) ont ainsi plus augmenté que les prestations - celles-ci ayant par ailleurs diminué en francs constants après 1970 - même si le transfert net reste largement positif.

Cet alourdissement du prélèvement social n'est pas propre à l'agriculture. En se prolongeant, la crise économique générale a déséquilibré les budgets sociaux. L'évolution a été de même sens pour la branche vieillesse agricole.

<sup>68</sup> Auparavant une seule l'avait été : l'allocation d'éducation spécialisée pour mineurs infirmes, en 1963.

<sup>69</sup> cf. chapitre 2.

<sup>70</sup> Les exploitants agricoles financent aussi les prestations familiales par des taxes sur certains produits et par une cotisation additionnelle à l'impôt foncier non bâti.

## 24. L'accroissement des prestations vieillesse

Cette catégorie de transfert<sup>71</sup> tient une place particulière dans les ressources des ménages d'agriculteurs<sup>72</sup>. Alors même que les retraites agricoles font partie des plus faibles, le montant par ménage est plus élevé en milieu agricole que dans tous les autres groupes de ménages d'actifs : 20 % de plus que chez les indépendants non agricoles en 1979, près de trois fois plus que chez les ouvriers qui sont les moins pourvus<sup>73</sup>.

Ceci tient à quelques spécificités de composition des ménages d'agriculteurs. Après les avoir relevées, on se demandera si celles-ci évoluant il existe de plus en plus ou de moins en moins de ménages agricoles bénéficiaires de prestations vieillesse, et on précisera le volume et la structure de la population bénéficiaire en 1988. Puis on montrera que l'accroissement de ce type de revenu non agricole depuis les années 1955 est attribuable à l'extension à l'agriculture d'une évolution de la protection sociale survenue dans l'ensemble de la société.

### *Spécificités de composition des ménages agricoles et leur évolution*

Ou bien l'agriculteur lui-même perçoit une retraite tout en se considérant comme actif agricole à titre principal, ce qui arrive quand l'âge de 65 ans est atteint ou dépassé mais aussi avant cet âge. Ou bien c'est le conjoint de l'agriculteur qui est apporteur ; ce conjoint peut être le mari qui, plus âgé que son épouse, obtient avant celle-ci un avantage vieillesse et lui transmet la direction de l'exploitation. Ou bien cohabitent avec l'agriculteur et l'agricultrice des ascendants ou des collatéraux titulaires d'une pension. Dans quelle mesure ces derniers versent-ils leur propre revenu dans le budget familial commun ? Ceci n'a jamais été mesuré à notre connaissance ; il est certain qu'il existe des apports au moins partiels.

Le nombre de chefs (ou personnes de référence) de ménages d'agriculteurs âgés de 65 ans ou plus a beaucoup diminué en 30 ans, passant de 19,4 % en 1954 à 5,7 % en 1982. Mais ce recul a pu être compensé soit parce qu'une pension peut être obtenue plus souvent avant l'âge de 65 ans, soit parce que les maris transfèrent plus fréquemment à leurs épouses la direction de l'exploitation.

<sup>71</sup> Dans les comptes INSEE des ménages de 1979, il s'agit des pensions de retraite et des prestations du risque survie. Celles-ci sont versées "au décès du conjoint ou d'un parent qui contribuait de son vivant à la formation du revenu de la famille... Elles correspondent à des droits directs des bénéficiaires (pensions de veuves de guerre) ou à des droits dérivés (pensions de réversion, invalidité ou accidents du travail)" (source : *Les Collections de l'INSEE*, M 116, p. 42).

<sup>72</sup> Pour éviter toute confusion notons que les ménages agricoles considérés sont bien ceux des agriculteurs actifs à l'exclusion des ménages de retraités anciens agriculteurs.

<sup>73</sup> Gombert, 1985, p. 17.

S'agissant de la cohabitation avec des ascendants, elle est plus répandue en milieu agricole que dans les autres catégories socioprofessionnelles. La décohabitation a été recherchée par les jeunes générations et encouragée par les pouvoirs publics (attribution d'une aide financière à l'habitat autonome, à compter de 1978). En 1982, il existe encore un ménage d'agriculteur sur cinq avec ascendant<sup>74</sup>. Un facteur qui favorise le maintien de la cohabitation des générations est le surdéveloppement du célibat agricole masculin. Après 1975, ce célibat a un peu reculé chez les 40-49 ans mais ne diminue pas chez les 30-39 ans ou les plus jeunes<sup>75</sup>.

Aucune série ne permet au total de savoir s'il y a de plus en plus ou de moins en moins de ménages agricoles percevant une prestation vieillesse. Selon les recensements de population, le nombre de retraités (à titre exclusif ou principal) pour 100 ménages d'agriculteurs s'accroît en vingt ans<sup>76</sup> : il est de 12,0 en 1962, 16,8 en 1968, 21,5 en 1975, 21,8 en 1982 ; mais comment le nombre de retraités à titre secondaire a-t-il, lui, varié ? Si les enquêtes sur les revenus fiscaux indiquent combien de ménages agricoles ont des "pensions et rentes viagères" (prestations vieillesse non contributives exclues)<sup>77</sup>, elles renseignent mal sur les titulaires de faibles retraites imposables mais non imposées car ceux-ci omettent souvent de faire une déclaration au fisc.

#### . Effectif actuel (1988) de la population bénéficiaire et catégories d'apporteurs

Lors du recensement agricole de 1988, mais non celui de 1979, il a été noté pour chaque personne vivant ou travaillant dans l'exploitation si elle percevait ou non une pension de quelque montant ou nature que ce soit (retraite, allocation du Fonds National de Solidarité, pension de veuve de guerre, de réversion, d'invalidité, d'accident). On a cette fois une estimation par excès du nombre d'unités domestiques ayant une prestation vieillesse au sens des comptes nationaux<sup>78 79</sup>.

Dans le champ de l'agriculture principale, GAEC exclus, sur 613 298 familles d'exploitants, 195 819 (31,8 %) ont au moins un membre avec revenu de pension. Cette proportion peut paraître élevée. Si 12,1 % des familles ont une retraite du fait de l'exploitant et/ou de son conjoint qu'il y ait ou non un autre membre avec pension

<sup>74</sup> source : recensement de population ; cf. Collomb (Ph.), 1989.- Démographie agricole, Le grand Atlas de la France rurale, Paris, INRA-SCEES, éd. de Monza, 1989, p. 144-145.

<sup>75</sup> Jégouzo (G.), 1991.- L'évolution après 1975 du célibat agricole masculin, Population, 1, pp. 41-62.

<sup>76</sup> au moins en partie sous l'influence de l'allongement de la durée de vie.

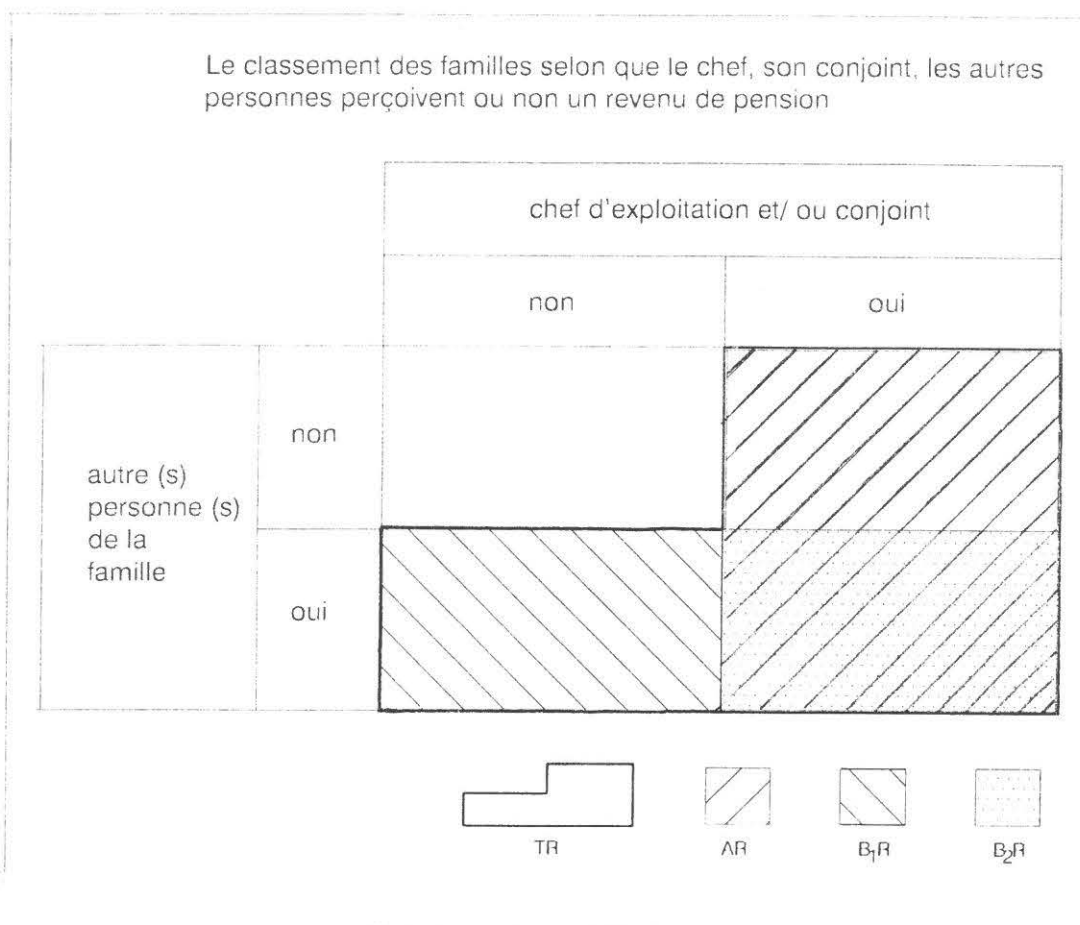
<sup>77</sup> 16 % en 1962, 17 % en 1965, 20 % en 1970, 17 % en 1979, 20 % en 1984.

<sup>78</sup> Car on ne peut isoler les personnes qui travaillent mais ne vivent pas dans l'exploitation. Selon une question posée à ce sujet en 1979, 2,5 % de l'effectif total des membres de la famille ne cohabitaient pas avec l'exploitant.

<sup>79</sup> Même si on exclut les personnes non apparentées comme on l'a fait lors de notre dépouillement particulier.



(situation de type AR), une fraction plus élevée (19,7 %) perçoit un tel revenu du fait seulement d'un membre (ou plusieurs) autre(s) que l'exploitant et/ou son conjoint (situation de type  $B_1R$ ).



La probabilité qu'une famille agricole soit AR est d'autant plus grande que l'âge de l'exploitant est élevé (tableau 9). Elle est presque nulle avant 45 ans, alors que 28 % des familles sont concernées à partir de 55 ans, et bien plus encore chez les 65 ans ou plus. Sur 100 familles AR, 64 appartiennent au groupe des 55-64 ans et 88 à celui des 55 ans ou plus. Cette observation est importante s'agissant de la correspondance entre famille-exploitation et ménage-budget.

Par contre, la probabilité d'avoir une famille  $B_1R$  diminue quand l'exploitant est plus âgé. On peut penser que comme pour AR, il s'agit essentiellement d'un effet de cycle de vie.

Au total, la présence d'un revenu de retraite, tous apporteurs confondus, concerne de 26 à 27 % des familles quand les exploitants ont moins de 55 ans et s'élève à 40,4 % au-delà. Quant au ratio AR sur TR, il est presque nul en-dessous de 45 ans, s'établit à 20,2 % entre 45 et 54 ans et s'élève à 68,5 % à partir de 55 ans ;



l'écart par rapport à la moyenne générale (37,6 %) est particulièrement fort. Ainsi, chez les agriculteurs plus jeunes, les revenus de retraite sont apportés essentiellement par des ascendants alors que chez les âgés, ce sont le plus souvent des ressources propres de l'exploitant et/ou du conjoint.

Tableau 9. Proportion, en 1988, de familles d'exploitants agricoles avec retraite : variation selon la classe d'âge de l'exploitant (agriculture principale ; champ des exploitations pour propre compte)

	classe d'âge de l'exploitant				ensemble
	moins de 35 ans	35 à 44	45 à 54	55 ou plus	
% de familles :					
. TR (1)	27,0	27,0	26,2	40,4	31,8
. AR (2)	0,1	0,7	5,3	27,7	12,1
. B1R (3)	26,9	26,3	20,9	12,7	19,7
ratio (2)/(1)	0,37	2,6	20,2	68,5	38,3

Source : Recensement agricole, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA.

S'il faut souligner ces différences selon l'étape du cycle de vie, il faut aussi faire état des **disparités géographiques** - que la localisation soit un facteur propre de variation ou renvoie à l'action propre d'autres variables - car certains écarts entre zones dans l'importance de la population bénéficiaire de revenus de pension vont du simple au double <sup>80</sup>.

Les départements à 15 % ou plus de familles AR (carte B) sont pour partie regroupés en deux ensembles : Normandie et Alpes du Nord, pour partie dispersés avec cependant une majorité se situant au sud d'une ligne Bordeaux-Genève. Les départements aux taux les plus bas (de 6 à moins de 10 %) se trouvent, eux, dans la France du nord, le Cantal, la Loire et la Corse faisant exception.

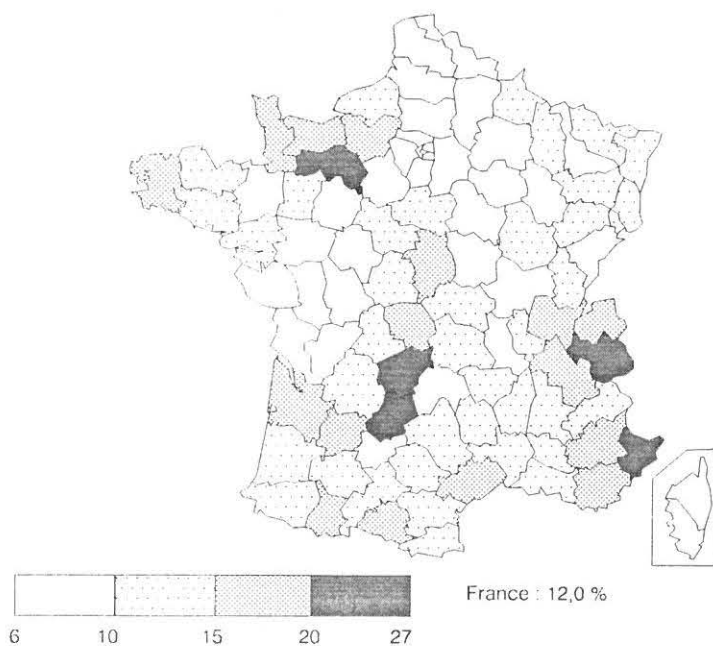
En TR (carte C), la dispersion des taux départementaux autour de la moyenne nationale est du même ordre que précédemment. La carte ressemble cette fois à celle des ménages avec ascendant. Le Sud-Ouest et le Limousin arrivent en tête ; la tradition

<sup>80</sup> Notons que dans le régime vieillesse des non salariés agricoles le montant moyen des prestations par ayant droit est, lui, à peu près le même dans toutes les régions.

ancienne de cohabitation des générations y reste forte. On y trouve 9 départements où plus d'une famille agricole sur deux perçoit un revenu de pension. Se classent en seconde position les Alpes plus le Bas-Rhin, la Moselle et le Finistère. A l'autre extrême, une quinzaine de départements (dont ceux d'Ile de France) ont moins d'une famille TR sur cinq ; tous se trouvent au-dessus d'une ligne Nantes-Belfort.

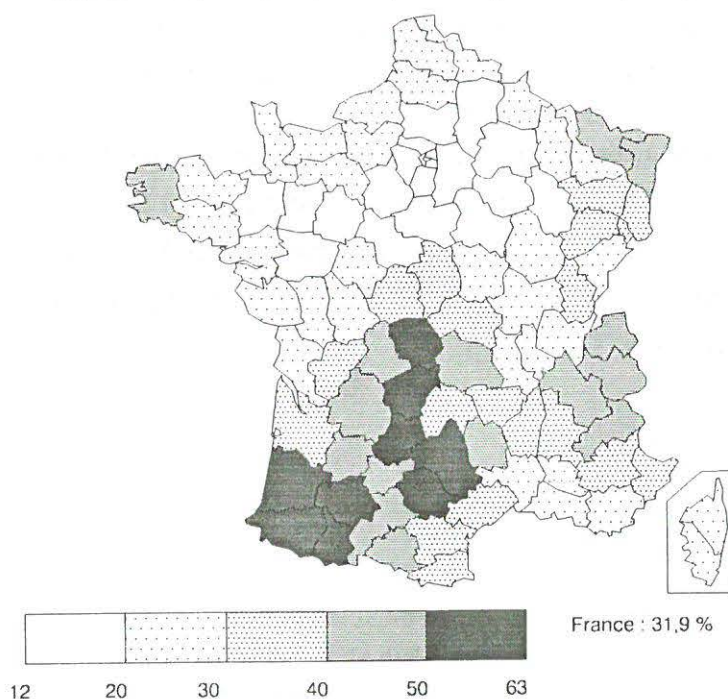
De grandes disparités géographiques s'établissent ainsi dans le poids relatif des catégories d'apporteurs. Autour d'une moyenne nationale de 0,38, le ratio AR/TR varie entre un minimum de 0,19 (Aveyron) et un maximum de 0,76 (Orne). Il est supérieur à 0,5 dans 23 départements, dont 17 de la France du nord, les maxima étant atteints en Normandie et en Mayenne.

Carte B . Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec pension de l'exploitant et/ ou de son conjoint (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)



source : recensement agricole, résultats exhaustifs : SCEES dépouillement INRA

Carte C . Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec pension de l'un de leurs membres  
(agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)



source : recensement agricole, résultats exhaustifs : SCEES, dépouillement INRA

*L'explication par l'accroissement des taux de retraite et par une tendance à l'alignement du régime agricole sur le régime général*

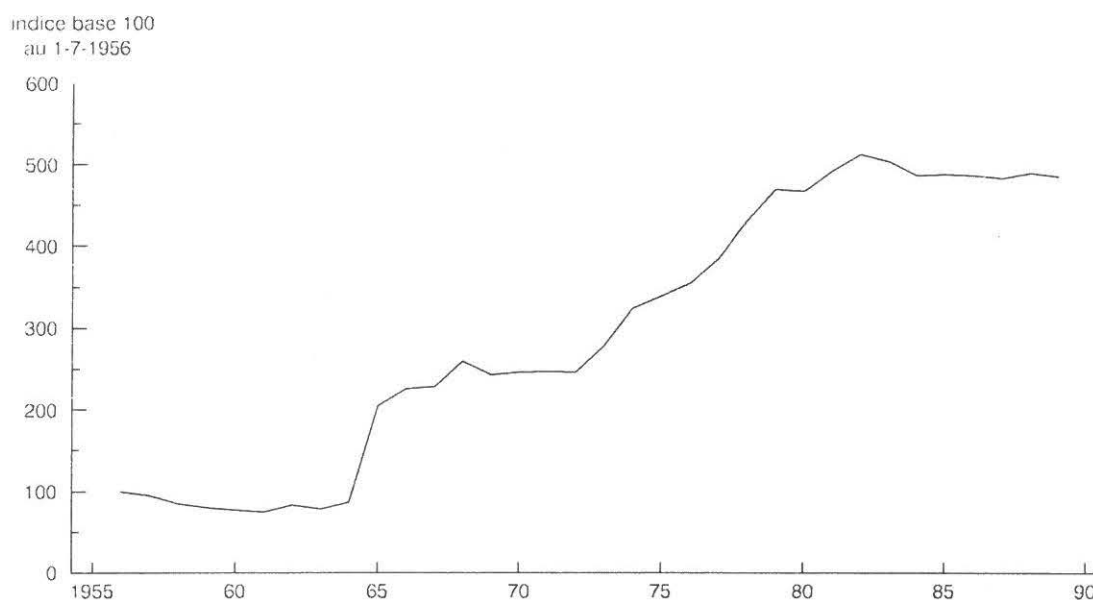
S'il n'est pas sûr que le nombre relatif de ménages agricoles ayant une prestation vieillesse soit allé en augmentant au cours de la trentaine d'années considérées, par contre, exception faite des années initiales, il y a eu tout au long de cette période une forte croissance des taux de retraite en francs constants (figures 9 et 10). C'est l'une des formes du développement de l'Etat-Providence. Cette fois encore l'évolution en milieu agricole est à relier à des tendances générales à l'oeuvre dans l'ensemble de la population.

Mais il est vrai qu'au point de départ la retraite de base des agriculteurs (créée en 1955) était particulièrement faible : elle ne représentait que 36 % du minimum vieillesse quand celui-ci fut institué (en 1956). En outre, son pouvoir d'achat diminue de 1956 à 1961. Une allocation complémentaire est instituée à cette date, dont le montant

s'incorpore dans la retraite de base en 1965, d'où une progression sensible de celle-ci. En 1970, le taux s'établira à un niveau 2,5 fois supérieur à celui de 1956 en francs constants. Entre ces deux dates, le minimum vieillesse passe de l'indice 100 à 162.

De 1970 à 1979, la marche en avant se poursuit, cette fois moins rapide pour la retraite agricole de base que pour le minimum vieillesse. Il y a bien un parallélisme entre cette évolution des taux et la croissance des montants par ménage telle que celle-ci est connue dans les comptes de ressources (tableau 10)<sup>81</sup>.

Figure 9. Evolution, depuis 1956, du montant annuel de la retraite de base ou forfaitaire des non salariés agricoles



source : statistique de la MSA, montant au 1er juillet de chaque année, en francs 1980, déflation par l'indice des prix de la consommation finale des ménages

<sup>81</sup> Au sein de l'ensemble du régime des non salariés agricoles, la part des allocataires du F.N.S. diminue continûment depuis 1966 (date à partir de laquelle cette information est connue) passant de 56,0 % à 22,4 % en 1989. On peut supposer qu'il en est de même parmi ceux des bénéficiaires d'une prestation vieillesse qui vivent dans les ménages d'agriculteurs.



Figure 10. Evolution, depuis 1956, du montant du minimum vieillesse

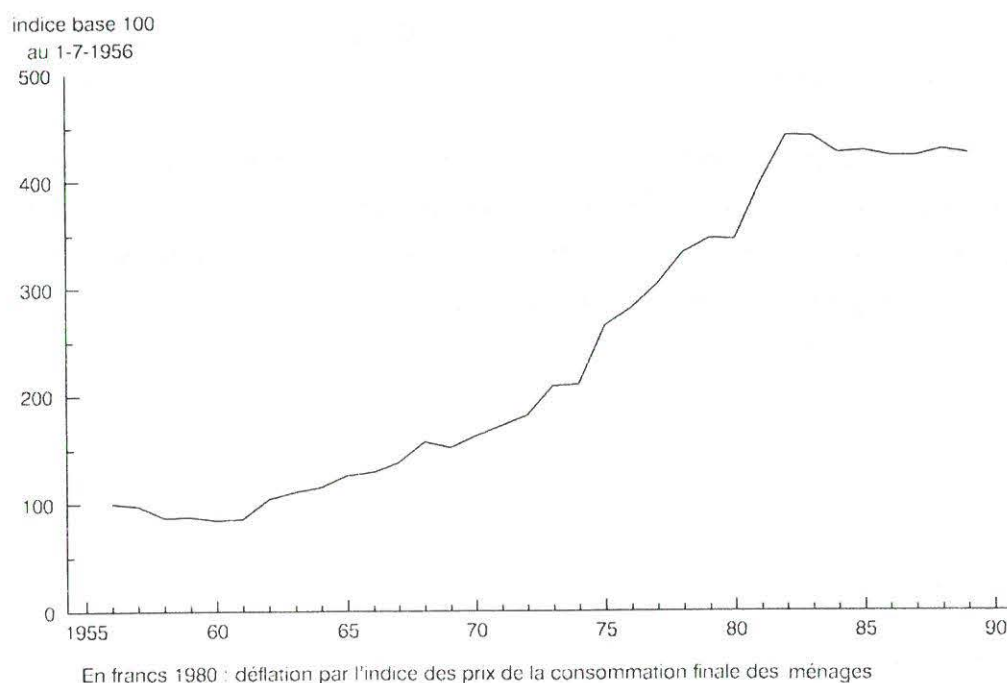


Tableau 10. Les prestations vieillesse comme revenu des agriculteurs : trois aspects de l'augmentation de 1956 à 1970 et de 1970 à 1979, en francs constants (indices base 100 en 1956 et 1970)

	taux de la retraite de base agricole	taux du minimum vieillesse pour une personne seule	montant moyen par ménage d'agri- culteurs, en ayant ou non (1)
1956	100	100	100
1970	250	162	290
1970	100	100	100
1979	181	214	158

(1) en compte de ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle.

L'après 1979 est marqué par une importante revalorisation des taux en 1981-1982, suivie d'une diminution en francs constants (pour la retraite de base désormais appelée forfaitaire) ou d'une quasi-stagnation (pour le minimum vieillesse). L'évolution agricole est parallèle sur ce point à l'évolution générale.

L'alignement du régime agricole de vieillesse sur le régime général s'est fait plus systématique après 1973. A cette date le droit à la retraite de réversion dès 55 ans est étendu aux non salariés agricoles. Une mesure de même inspiration est prise en 1975 avec la majoration de la durée d'assurance des mères de famille et la bonification pour enfants. La loi d'orientation agricole de 1980 fixe un objectif de parité dans les montants de retraite à égalité d'effort contributif. Selon le Ministère de l'Agriculture, "les revalorisations exceptionnelles appliquées à titre de rattrapage aux retraites proportionnelles en 1980, 1981 et 1986 ont permis, à durée de cotisations équivalente, d'assurer l'harmonisation des retraites des exploitants cotisant dans les trois premières tranches du barème de retraite proportionnelle, c'est-à-dire jusqu'à 15 700 F de revenu cadastral (50 hectares environ), avec celles des salariés du régime général. La grande majorité des agriculteurs, soit 95 % des effectifs, qui appartiennent aux petites et moyennes catégories, bénéficient donc d'un niveau de pension comparable à celui des salariés de situation similaire" <sup>82</sup>. D'autre part, une loi de 1986 institue l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs pour que ceux-ci puissent, eux aussi, bénéficier dès 60 ans d'une pension à taux plein.

Les quatre types de revenus examinés au titre des revenus non agricoles des agriculteurs sont entraînés dans des dynamiques de croissance qui contrastent avec la tendance longue du revenu tiré de l'activité agricole. Y a-t-il eu pour autant une progression du revenu total aussi rapide chez les agriculteurs que dans les autres groupes socioprofessionnels ?

### **SECTION 3. EFFETS : UN POIDS DEVENU SUFFISANT POUR ASSURER UNE COMPENSATION PARTIELLE**

Pour apprécier à la fois l'évolution respective des revenus agricoles et non agricoles des agriculteurs et le niveau atteint par les uns et les autres, continuons à retenir les hypothèses et conventions suivantes :

- les erreurs d'estimation sont les mêmes selon le type de revenu à la fois en niveau et en évolution,
- il existe une unité de caisse au sein des ménages-logements,
- plusieurs postes ne sont pas pris en compte (plus particulièrement l'autologement et les prestations sociales de santé).

<sup>82</sup> Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt : Projet de budget pour 1991, Exploitations et politique sociale, Imprimerie Nationale, 133 p. (non daté) ; p. 117.

### **31. L'augmentation de la part des revenus non agricoles dans le revenu total des ménages d'agriculteurs**

Même s'il faut tenir compte du changement de base des comptes<sup>83</sup>, il semble qu'en tendance longue, le revenu agricole tienne une place plus ou moins régulièrement décroissante dans le revenu total des agriculteurs. Pourtant il reste de loin le premier de leurs revenus : 62 % encore de l'ensemble au point le plus bas, en 1979 (tableau 11)<sup>84</sup>. C'est surtout depuis que le revenu agricole est entré dans une phase prolongée d'évolution défavorable, donc après le début des années 1970, que les revenus non agricoles ont pris un poids plus grand, même si on n'est pas en droit d'avancer que leur part dans le total est plus de deux fois plus forte à la date finale qu'à la date initiale (de l'ordre de 38 % contre 15 %). Le changement de structure du revenu total est tel que près du 1/4 de celui-ci provient en 1979 des revenus primaires non agricoles<sup>85</sup>. Malgré la modification de la base comptable, on peut sans doute avancer que les salaires nets constituent le revenu non agricole dont la part, en nombre de points (+ 7), a le plus augmenté au cours des années sous examen. L'ensemble salaires + revenus d'entreprise individuelle atteint 24 % du revenu agricole en 1979. L'inflexion qui a pris place après 1973 s'est probablement accentuée au cours de la décennie 1980.

---

<sup>83</sup> Pour les prestations vieillesse, les montants atteints en 1970 sont nettement plus élevés en base 1971 qu'en base 1962. Le changement de base a ainsi pour effet de majorer la place tenue par ce revenu non agricole.

<sup>84</sup> Les résultats issus des comptes INSEE de 1979 diffèrent de ceux de l'enquête CERC sur les revenus de 1978 (cf. notre rapport de 1991, p. 60). Dans celle-ci le niveau estimé du revenu agricole est plus faible, les revenus de propriété sont nettement sous-évalués, les revenus d'activité non agricole nettement surévalués.

<sup>85</sup> Le poids des revenus de la propriété est un peu surestimé dans la mesure où nous n'avons déduit des loyers réels ni les intérêts payés ni la consommation de capital fixe en logement.

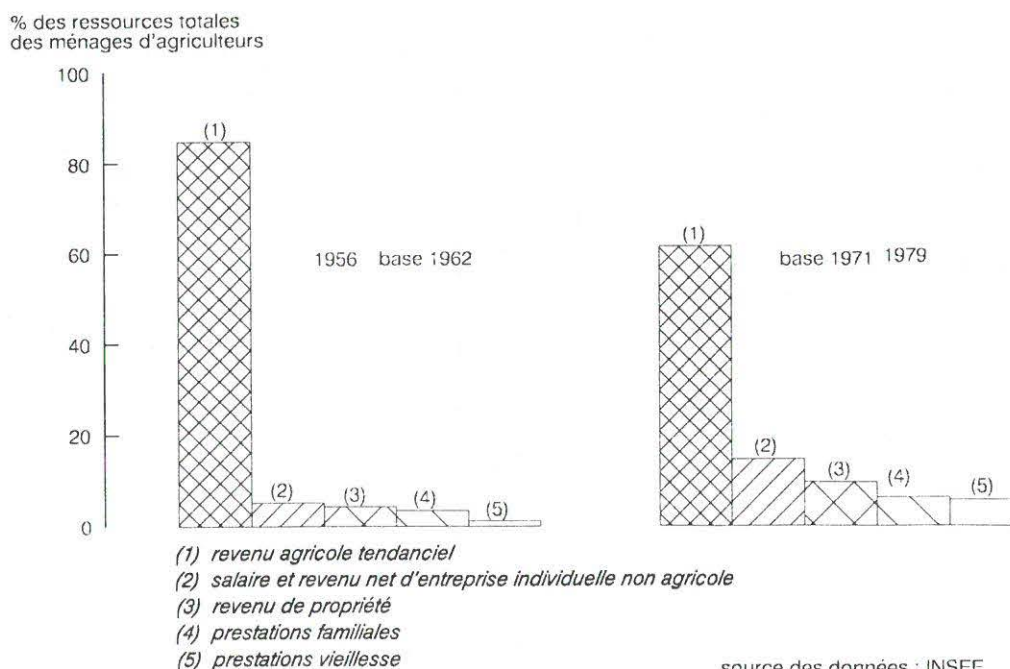
Tableau 11. Structure du revenu total des ménages d'agriculteurs en 1956, 1965, 1970 et 1979

	en base 1962 (1)			en base 1971 (1)		
	1956	1965	1970	1970	1979	1979
Revenu Agricole (net tendanciel)	84,9	74,4	78,6	76,4	61,6	61,0
Revenus non Agricoles						
. Revenus primaires						
- Revenu net d'entreprise individuelle non agricole	1,8	3,1	3,1	2,5	4,2	4,2
- Salaires nets	3,5	8,8	6,0	6,4	10,5	10,3
- Revenus de la propriété hors loyers	4,4	4,7	4,7			
- Revenus de la propriété loyers inclus				5,4	9,6	9,5
sous-total	9,7	16,6	13,8	14,3	24,3	24,0
. Transferts sociaux						
- Prestations familiales (maternité exclue)	3,6	5,3	4,2	4,3	6,4	6,3
- Prestations vieillesse	1,3	2,7	2,3	4,0	5,8	5,8
- Prestations emploi (ou chômage) et prestations sociales diverses	NP	0,2	0,2	0,2	0,5	0,5
- Opérations diverses de répartition (base 1962), autres transferts courants reçus (base 1971)	0,4	0,8	0,9	0,8	1,4	1,4
- Prestations invalidité, infirmité						1,0
sous-total	5,3	9,0	7,6	9,3	14,1	15,0
Total Général	100	100	100	100	100	100
Montant total moyen, en Francs courants, par ménage	10 639	21 000	35 337	36 190	84 479	85 286

(1) Les modifications que nous avons introduites sont présentées p. 20-21.  
Source des données : INSEE.



Figure 11. La part des revenus non agricoles dans le revenu total des ménages d'agriculteurs, en 1956 et 1979



Le poids dorénavant atteint par les revenus non agricoles dans le revenu total apparaîtrait plus faible dans une hypothèse restreinte de budget commun. De combien ? On ne le sait pas. En 1979, il faudrait sans doute ne retenir que la moitié des revenus d'activité non agricole et le tiers des prestations vieillesse ; le montant en valeur absolue des revenus autres qu'agricoles serait probablement réduit d'un tiers.

#### *Un poids qui varie beaucoup au sein de la population agricole*

C'est en moyenne pour l'ensemble de la France que 38 % du revenu total des ménages d'agriculteurs, avant impôt sur le revenu et le patrimoine, provient en 1979 de sources non agricoles dans l'hypothèse large d'unité de caisse. Or, cette fraction peut varier considérablement d'un ménage à l'autre : depuis zéro jusqu'à sans doute 99,9 %, en excluant les revenus agricoles négatifs.

Il existe encore des ménages ayant pour seul revenu celui procuré par l'exploitation agricole. Mais ils ne sont désormais qu'une minorité et il en est sans doute ainsi même dans l'hypothèse restreinte d'unité de caisse. Les revenus de propriété seraient, en effet, très courants. Mais aucune statistique ne permet de répartir de manière sûre les ménages agricoles selon qu'ils disposent seulement du revenu de leur exploitation ou bien qu'ils y ajoutent un ou plusieurs des quatre revenu(s) non agricole(s)

que nous avons distingués<sup>86</sup>. Pour aller plus loin, il faut analyser les montants par unité domestique. Dans son enquête sur les revenus fiscaux, en 1984, de l'ensemble des foyers déclarant un revenu agricole (toutes catégories socioprofessionnelles confondues), E. Vert constate un nombre important de revenus non agricoles faibles ou très faibles (1988, p. 7). Pour des développements, on se reportera aux résultats d'un dépouillement spécifique, effectué en collaboration avec l'INSEE, sur les revenus autres qu'agricoles déclarés par les ménages et foyers d'agriculteurs à titre principal<sup>87</sup>.

Le recensement agricole de 1988 indique une variation du poids des revenus non agricoles qui tient à la présence chez les familles à revenu multiple, d'un nombre variable de ressources complémentaires. Le résultat à cet égard va être beaucoup influencé par l'hypothèse relative au degré de mise en commun des ressources. Si l'on considère les familles avec au moins un salaire ou bénéfice non agricole ou un revenu de pension, la fréquence maximale - celle avec unité de caisse pour tous les membres de la famille - s'élève à 56,5 % et les bénéficiaires sont majoritaires quel que soit le groupe d'âge de l'exploitant (tableau 12). La fréquence minimale - ou proportion de familles avec revenu non agricole de l'exploitant et/ou de son conjoint - se situe à 31,8 %, soit près de deux fois moins et elle s'abaisse encore quand l'exploitant a de 45 à 54 ans : dans ce groupe il n'y a pas aussi souvent une profession extérieure que chez les jeunes, ni aussi souvent une pension que chez les plus âgés.

Le cumul des deux revenus est exceptionnel en fréquence minimale (tableau 13). Il reste minoritaire en fréquence maximale.

Tableau 12. Proportion en 1988 de familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure et/ou revenu de pension (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)

	Classe d'âge de l'exploitant				ensemble
	moins de 35 ans	35 à 44	45 à 54	55 ou plus	
familles TP et/ou TR (1)	55,9	54,3	55,7	57,9	56,3
familles AP et/ou AR (2)	33,9	32,3	24,1	36,4	31,8
(2) en indice base 100 pour (1)	61	59	43	63	56

Pour la définition des TP, TR, AP, AR, voir p. 27 et 53.

Source : Recensement agricole, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA.

<sup>86</sup> Les résultats de l'enquête CERC pour l'année 1978 (p. 51 sq. de notre compte rendu) valent plutôt à titre d'illustration compte tenu des nombreux facteurs de surévaluation et sous-estimation au niveau individuel.

<sup>87</sup> résultats à paraître.

Tableau 13. Répartition en 1988 des familles d'exploitants agricoles selon le nombre de leurs revenus de profession extérieure et de pension et la catégorie d'apporteurs (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte).

	Classe d'âge de l'exploitant				ensemble
	moins de 35 ans	35 à 44	45 à 54	55 ou plus	
<b>Hypothèse de caisse commune</b>					
. Aucun des deux revenus	39 905 44,1	59 459 45,8	69 782 44,3	98 918 42,1	268 064 43,7
. Un des deux revenus					
AP	24 691 27,3	32 310 24,9	24 491 15,5	17 570 7,5	99 062 16,1
B1P	1 440 1,6	3 081 2,4	22 083 14,0	23 749 10,1	50 353 8,3
AR	73 0,1	655 0,5	5 818 3,7	52 411 22,3	58 957 9,6
B1R	15 928 17,6	23 439 18,0	22 940 14,5	22 705 9,7	85 012 13,9
Sous-total	42 132 46,6	59 485 45,8	75 332 47,8	116 435 49,5	293 384 47,9
. Deux revenus					
AP + AR	17 €	173 0,1	528 0,3	3 356 1,4	4 074 0,6
AP + B1R	5 891 6,5	8 545 6,6	5 275 3,3	2 932 1,3	22 643 3,7
B1P + AR	0 0	102 0,1	1 861 1,2	9 248 3,9	11 211 1,8
B1P + B1R	2 641 2,9	2 124 1,6	4 899 3,1	4 258 1,8	13 922 2,3
Sous-total	8 549 9,4	10 944 8,4	12 563 8,0	19 794 8,4	51 850 8,4
. Ensemble	90 586 100	129 888 100	157 677 100	235 147 100	613 298 100
<b>Hypothèse d'absence de caisse commune</b>					
. Aucun des deux revenus	59 914 66,1	88 103 67,8	119 704 75,9	149 630 63,6	417 351 68,1
. Un des deux revenus					
AP	30 582 33,8	40 855 31,5	29 766 18,9	20 502 8,7	121 705 19,8
AR	73 0,1	757 0,6	7 679 4,9	61 659 26,2	70 168 11,4
Sous-total	30 655 33,8	41 612 32,0	37 445 23,8	82 161 34,9	191 873 31,3
. Les deux revenus	17 €	173 0,1	528 0,3	3 356 1,4	4 074 0,7
. Ensemble	90 586 100	129 888 100	157 677 100	235 147 100	613 298 100

Pour la définition des sigles ; cf. p. 27 et 53.

Source : Recensement agricole, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA.

Le poids dorénavant atteint par les revenus non agricoles varie aussi dans l'espace. La moyenne nationale (38 % en 1979) n'est pas atteinte dans certains départements et elle est dépassée dans d'autres. Ceci peut seulement être illustré par le degré de diffusion selon les départements des revenus de profession extérieure ou de pension <sup>88</sup>.

Même en fréquence maximale, ce n'est pas encore dans tous les départements que les familles d'exploitants agricoles ont en nombre majoritaire l'un des revenus considérés (carte D). A cet égard il existe une opposition entre un nord moins pourvu et un sud qui l'est nettement plus, malgré plusieurs exceptions (l'Alsace d'une part, la Corse et plusieurs départements de la frange méditerranéenne d'autre part). La barre des 50 % n'est pas atteinte en 1988 - bien que l'on en soit proche (minimum de 42 %) - en Ile de France et dans 21 départements localisés surtout dans l'Ouest nord et le Nord/Nord-est. Par contre, 13 départements se situent au niveau des 70 à 80 % ; la plupart font partie des zones défavorisées.

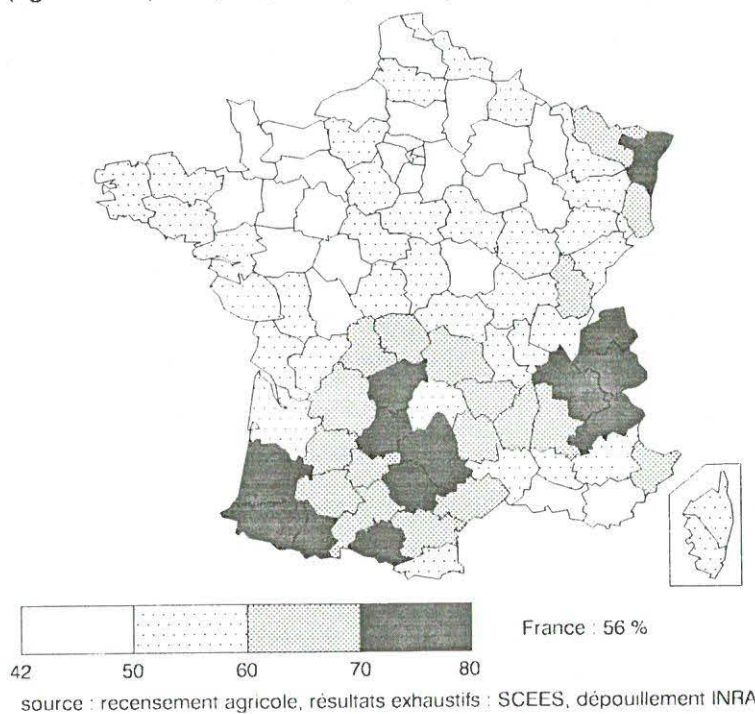
En fréquence minimale, la carte des départements est loin de ressembler à la précédente, le ratio A/T variant beaucoup d'une zone à l'autre. L'opposition nord-sud précédemment soulignée est ici moins marquée (carte E), même si les 10 départements aux fréquences les plus fortes (de 40 % à 49 %) sont tous au sud. Par exemple, la position de la Normandie s'améliore alors que celle de plusieurs zones du Massif Central se détériore. Les départements les moins pourvus (de 22 % à moins de 30 %) sont au nombre de 28 ; parmi ceux-ci on relève en particulier le Cantal, la Haute-Loire et la Loire, la Lozère. Le Nord et les Pays de Loire arrivent au dernier rang, précédés de la Bretagne.

---

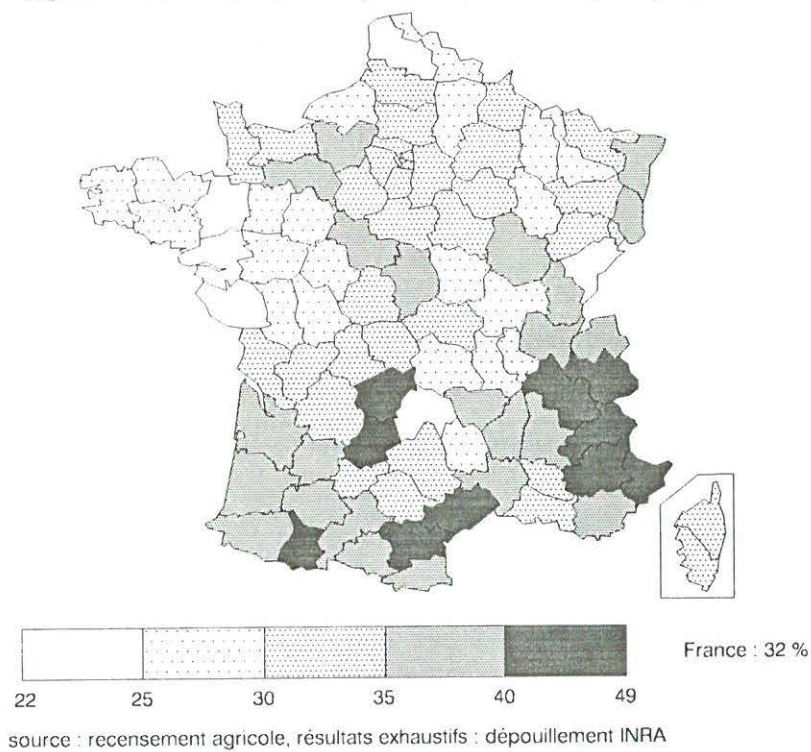
<sup>88</sup> Pour un champ proche de l'agriculture principale : celui des exploitations à temps complet, une évaluation des sommes reçues dans chaque département a été réalisée par la Statistique Agricole pour l'année 1979 ; pour une synthèse des résultats, cf. Greiner, 1989, p. 183.



Carte D . Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure et/ ou revenu de pension quel qu'en soit l'apporteur  
(agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)



Carte E . Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure et/ ou revenu de pension de l'exploitant et/ ou de son conjoint  
(agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)



### **32. Quelle capacité à compenser l'évolution peu favorable du revenu agricole ?**

Les développements antérieurs tendraient à faire penser que sous l'influence de la croissance des revenus non agricoles, le revenu total par ménage peut augmenter aussi vite, en moyenne France entière, chez les agriculteurs que dans les autres catégories socioprofessionnelles alors même que le revenu agricole progresse peu ou recule. L'évolution plus favorable des revenus non agricoles pourrait ainsi permettre aux agriculteurs d'améliorer leur position dans l'échelle des revenus par catégories socioprofessionnelles.

La réponse pour chaque période suppose que comme il a été fait pour les agriculteurs, on recalcule plusieurs postes pour les autres groupes sociaux. Ceci a été réalisé pour les deux périodes 1956-1970 (en base 1962) et 1970-1979 (en base 1971). Les résultats comparés sont des moyennes par catégorie socioprofessionnelle.

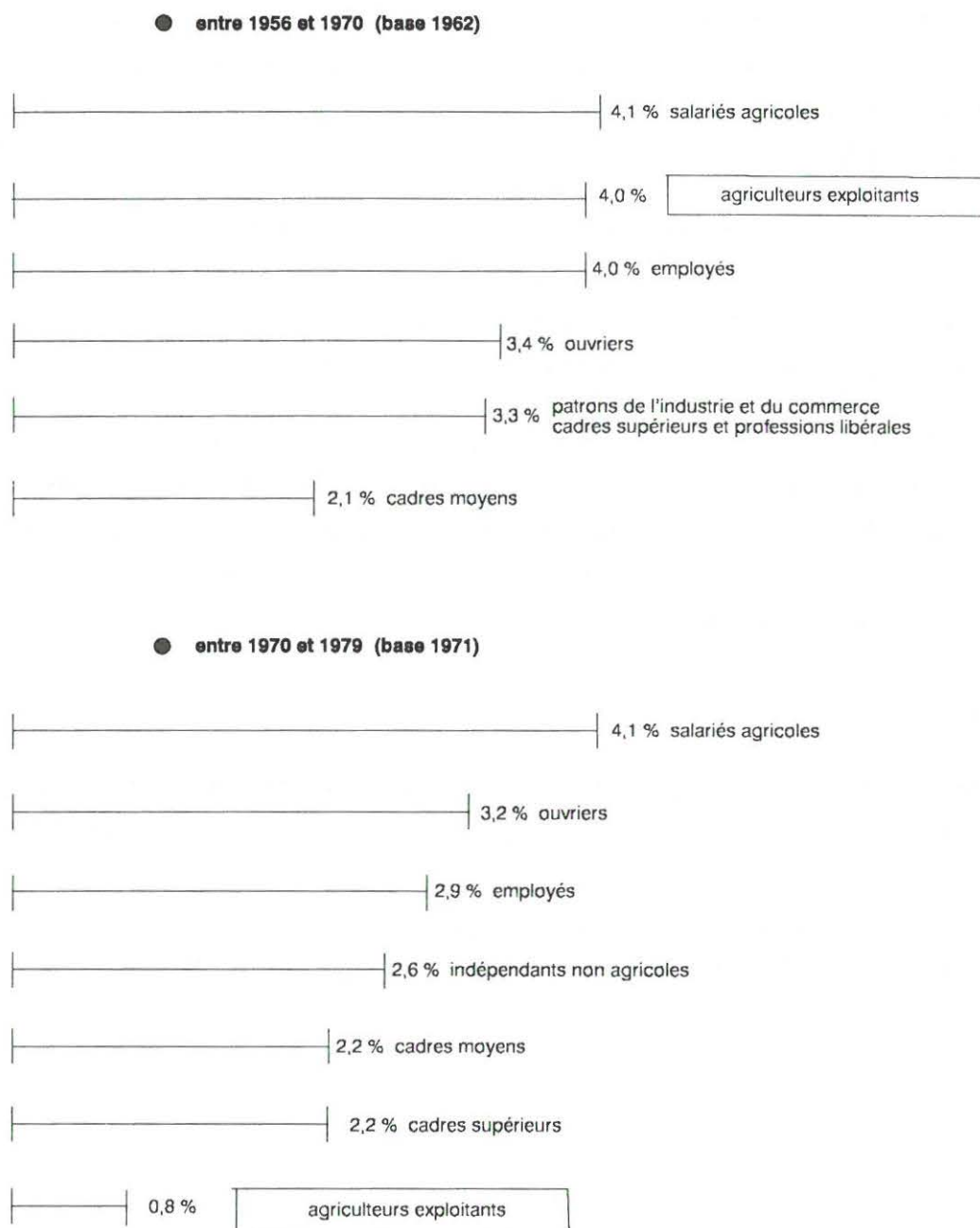
De 1956 à 1970, la hausse des revenus non agricoles a permis aux agriculteurs d'atteindre une croissance de leur revenu total disponible (i.e. après impôts directs mais avant intérêts pour la consommation), par UC, supérieure à celle observée dans les milieux non agricoles (figure 12)<sup>89</sup>. Le résultat de l'augmentation des revenus non agricoles a été particulièrement favorable entre ces deux dates. La disparité de revenu total par UC entre l'agriculture et l'ensemble des ménages des autres actifs est en effet passée de - 16 % à - 12 %.

Au cours de la période 1970-1979, le revenu agricole a reculé alors que le revenu total des agriculteurs a lui augmenté, ce qui confirme le rôle compensatoire que peuvent jouer les revenus autres. Mais cette fois de tous les groupes socioprofessionnels c'est celui des agriculteurs qui a connu la progression la plus faible de son revenu par UC : 0,8 % alors que la hausse se situe entre 2,2 % et 4,1 % dans les autres catégories.

---

<sup>89</sup> Selon les estimations d'E. Vert en revenu agricole courant et pour une notion plus large de revenu, la croissance est parallèle entre 1956 et 1979 (1987, p. 383).

Figure 12. Taux de croissance annuel du revenu net total disponible, par unité de consommation, entre 1956-1970 et 1970-1979, en pouvoir d'achat, selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage



source des données : INSEE

La place des agriculteurs dans la hiérarchie des revenus par UC a donc reculé, passant de l'indice 88 à 74 en base 100 pour l'ensemble des ménages des autres actifs. Encore la dégradation du revenu relatif des agriculteurs est-elle minorée dans la mesure où la diminution de la population agricole (moins 16 % de ménages) porte en permanence surtout sur sa fraction la plus exposée à la pauvreté. On saisit là, en tout état de cause, la limite des effets de la croissance des revenus non agricoles. Si l'évolution du revenu agricole est trop défavorable, l'importance des revenus non agricoles n'est pas encore assez grande pour que la compensation soit plus complète, tout au moins pour le ménage agricole moyen, même quand on adopte une hypothèse large de mise en commun des ressources et que l'on retienne ainsi une évaluation par excès du revenu total des agriculteurs.

Les limites du rôle compensateur apparaissent aussi après 1979, si l'on se fonde sur l'évolution des dépenses de consommation par U.C.<sup>90</sup>. D'une part, de 1978-1979 à 1984-1985, celles-ci stagnent en milieu agricole passant de l'indice 100 à 99 en francs constants alors que les non agriculteurs bénéficient d'une légère croissance (de 2 % à 5 % selon les groupes) exception faite des indépendants (- 2 %). Mais alors que ces derniers ont en 1984-85 une consommation supérieure de 14 % à la moyenne générale (inactifs inclus), celle des agriculteurs se situe à - 21 % ; elle est inférieure de 5 points à celle des ouvriers.

Au cours des cinq années suivantes, la disparité s'accroît bien que la consommation progresse de 3 % en francs constants chez les agriculteurs. Il s'agit de la plus faible des progressions (+ 4 % chez les ouvriers et employés, + 9 % chez les professions intermédiaires, + 17 % chez les cadres et + 20 % chez les indépendants non agricoles). Le rapport entre moyenne agricole et moyenne générale passe de 0,79 à 0,75 entre 1984-85 et 1989 : il semble que la disparité n'a jamais été aussi grande depuis qu'existent les enquêtes budgets familiaux de l'INSEE (1956). La croissance des revenus non agricoles a peut-être plus favorisé l'accroissement de l'épargne que celle de la consommation. L'évolution de la consommation a peut-être été encore plus défavorable chez les agriculteurs aux revenus non agricoles nuls ou très faibles. En tout cas, des grands groupes d'actifs, celui qui, en moyenne, consomme le moins reste celui des agriculteurs.

Cependant, pour le logement, l'évolution depuis la fin des années 1970 est au

<sup>90</sup> Source : Moutardier (M.), Les Collections de l'INSEE, M 97 de 1982, M 136 de 1989, et INSEE Résultats 116-117 de 1991. Ont été exclus du montant total des dépenses : les impôts sur le revenu, les impôts fonciers et mobiliers pour les résidences principales, les dépenses de santé (elles sont appelées à être remboursées en partie), enfin les loyers et charges, les agriculteurs étant les moins nombreux des actifs à être locataires ou fermiers (20 % seulement en 1984 ; Les Collections de l'INSEE, M 133, 1988, p. 121). Comme déflateur on a retenu l'indice général des prix de la consommation finale des ménages.



"toujours plus grand et toujours mieux" aussi bien en milieu agricole que dans les autres groupes socioprofessionnels<sup>91</sup>. De 1978 à 1988, les agriculteurs ont plus progressé que la moyenne des ménages vers le tout confort (WC intérieurs + installation sanitaire + chauffage central) : 29,9 % l'ayant en 1978 et 55,2 % en 1988 contre 56,4 % et 75,1 %<sup>92</sup>. Les logements agricoles ont ainsi comblé une partie de leur retard d'équipement. Ceci n'est pas nécessairement à rapprocher de l'accroissement des revenus monétaires non agricoles car l'amélioration du logement résulte aussi d'une production domestique : de tous les actifs, les agriculteurs sont les plus nombreux à avoir créé eux-mêmes leur salle d'eau<sup>93</sup>.

Les comptes globaux ou les moyennes nationales ne permettent d'exprimer qu'une partie des effets produits par les revenus non agricoles dont le poids s'est beaucoup accru en une trentaine d'années dans le revenu total des ménages agricoles. Il importe en particulier de savoir si ces revenus complémentaires bénéficient proportionnellement davantage à ceux des ménages qui obtiennent les plus faibles revenus agricoles.

---

<sup>91</sup> Eenschooten (M.), 1988.- Le logement de 1978 à 1984 : toujours plus grand et toujours mieux, *Economie et Statistique*, 206, janvier, pp. 33-44.

<sup>92</sup> Sources : pour 1978, *Les Collections de l'INSEE*, M 85, p. 153 ; pour 1988, données communiquées par M. Eenschooten.

<sup>93</sup> 41,5 % contre 22,9 % chez les indépendants non agricoles qui sont au second rang. Source : *INSEE-cadrage*, 3, juillet 1990 ; p. 47 (enquête Biens durables et ameublement de 1988).

**CHAPITRE 2.**

**QUEL DEGRE DE COMPENSATION, DORENAVANT,  
SELON LE NIVEAU DU REVENU AGRICOLE ?**

Il y a une trentaine d'années, quand les ménages agricoles disposaient de peu de revenus non agricoles, leur revenu total était presque toujours faible dès lors que leur revenu agricole était bas. A partir du moment où du fait de leur croissance rapide, les revenus non agricoles sont devenus fréquents et assez souvent importants au sein de l'agriculture principale, on peut penser qu'ils peuvent jouer un rôle de compensation dans la zone des bas revenus agricoles. Mais cette compensation reste-t-elle insuffisante pour éliminer la pauvreté économique ? Sur la base de résultats relatifs à l'agriculture au sens large, il a pu être affirmé que plus le revenu agricole est bas, plus les autres revenus sont nombreux ou élevés (Greiner, 1989, p. 182) ; ceci se vérifie-t-il encore quand on ne considère que l'agriculture principale ?<sup>94</sup>

La réponse sera cette fois encore influencée par le choix de l'unité de mise en commun des ressources. Celle-ci varie-t-elle selon le montant du revenu agricole ? Selon Ch. Cordellier, "Plus les familles vivent difficilement et plus il y a effectivement mise en commun des ressources..."<sup>95</sup>.

---

<sup>94</sup> Faute de distinguer les trois sous-ensembles agricoles, on peut être conduit à imputer au niveau du revenu agricole, ou à la taille économique des exploitations, ce qui est imputable à la catégorie socioprofessionnelle de l'agriculteur.

<sup>95</sup> Les revenus des familles d'agriculteurs en 1978 : composition et disparités, in Léon et Mahé, Eds, 1987, pp. 217-236 ; p. 221.

Les ménages aux bas revenus agricoles peuvent a priori être répartis en trois catégories : ceux sans autre revenu, ceux ayant d'autres revenus qui sont eux aussi bas, ceux aux revenus non agricoles d'un niveau moyen ou élevé. Cette même distinction peut s'appliquer aux ménages à revenu agricole moyen ou élevé, et il n'est pas exclu que les revenus non agricoles moyens ou élevés soient davantage le fait de ces ménages. Dans un tableau croisant les niveaux des deux types de revenus, toutes les cases se trouvent-elles remplies ?

Un modèle simple serait celui d'une liaison inverse. Mais une telle corrélation ne va pas de soi <sup>96</sup> dès lors que les causalités sont variées : on verra que le niveau des revenus agricoles n'est au mieux que l'un des nombreux facteurs de variation et quand il en est ainsi, il peut exercer soit un effet d'augmentation soit un effet de diminution ; il peut aussi être une conséquence. De ce point de vue, il faut faire un examen selon la nature du revenu autre qu'agricole, tout en sachant que les divers revenus non agricoles peuvent être des substituts entre eux. Le résultat final peut s'écarter beaucoup du modèle simple qui vient d'être évoqué.

### ***Les indicateurs***

Il n'existe aucune source donnant des évaluations individuelles satisfaisantes à la fois pour les revenus agricoles et les revenus non agricoles. Quand il existe de bonnes mesures du revenu agricole - il en est ainsi dans le RICA - elles ne sont pas raccordées à une estimation des autres revenus familiaux. Dès lors on ne peut rechercher qu'un éclairage partiel. Mais il faut s'assurer que les résultats ne seront pas entachés de trop d'incertitudes.

Ce que l'on sait des revenus d'activité non agricole ou des revenus sociaux ne peut être rapporté qu'à des indicateurs du revenu agricole comme le bénéfice fiscal ou la marge brute standard <sup>97</sup>.

En statistique fiscale, le revenu agricole est 73 fois sur 100 exprimé par le bénéfice forfaitaire <sup>98</sup>. Celui-ci a le plus souvent un rapport incertain avec le revenu

<sup>96</sup> Tout au moins en agriculture principale qui est la seule ici considérée. Le modèle simple peut convenir davantage à l'agriculture de complément ou à celle de retraite.

<sup>97</sup> Ceci a été précédemment fait par E. Vert, 1985 (pour la marge brute standard) et 1988 (pour le bénéfice fiscal), sans que l'agriculture principale soit isolée.

<sup>98</sup> Source : RGA de 1988, champ des exploitations à temps complet.

effectif <sup>99</sup> <sup>100</sup> .

Aussi l'indicateur le plus courant du revenu agricole est-il la marge brute standard (MBS) par exploitation. Il s'agit d'une notion proche de la valeur ajoutée. Elle est aussi utilisée comme critère de taille économique. Elle est calculée, on le sait, de manière forfaitaire <sup>101</sup>. Il existe ainsi de nombreuses raisons pour que le lien entre MBS et revenu soit positif mais lâche au niveau individuel. La question est de savoir si on se trompe beaucoup tout spécialement quand on cherche à connaître le revenu agricole tendanciel, objectif à viser pour que la liaison recherchée ne soit pas perturbée par les fluctuations du revenu agricole. La MBS elle-même est un résultat économique qui n'est pas figé ; elle connaît des mouvements de croissance en début de carrière, de décroissance en fin.

Un panel de 2 207 exploitations appartenant au RICA de 1982 à 1986 permet d'examiner dans quelle mesure la MBS d'une seule année (seule donnée présente dans les enquêtes qui renseignent sur les revenus non agricoles), ici celle de 1984, est corrélée avec la moyenne sur 5 ans du revenu agricole net (cotisations sociales déduites) par exploitation. Il faut rappeler que dans la source considérée, le champ est celui des exploitations à temps complet à MBS d'au moins quatre mille unités de compte européennes (en base 1973) ; la très petite agriculture est exclue et si au titre des petites exploitations sont retenues celles de la classe des 4 à 8 mille UCE, il s'agit en fait surtout d'unités de 6 à 8 mille.

Au sein du panel considéré, plus la MBS de 1984 est élevée, moins souvent la moyenne 1982-86 du revenu agricole par exploitation est basse - du moins inférieure au montant du SMIC net par salarié à temps plein - plus souvent elle est supérieure à 2 ou 3 fois le SMIC (tableau 14). Selon le test du Khi-deux de la table de contingence, les deux variables ne sont pas statistiquement indépendantes au niveau de probabilité de 1 %. Le coefficient de Spearman ( $r = 0,39$ ) est également significatif. Mais tous les niveaux de revenu sont atteints au sein de chaque tranche de MBS et les distributions se chevauchent. Dans une régression polynomiale du type  $y = ax + bx^2 + c$ ,  $y$  étant la moyenne du revenu agricole sur 5 ans,  $x$  la MBS par exploitation au cours de l'année 1984, on a un  $R^2$  significatif mais de valeur 0,15 seulement.

<sup>99</sup> Cf. Vert (E.), 1985. - Les revenus fiscaux des agriculteurs en 1979, INSEE Archives et Documents, 131, juillet, 194 p. Se référant au bénéfice forfaitaire, cet auteur écrit "... l'utilisation du bénéfice agricole fiscal comme estimateur du revenu réel agricole est extrêmement hasardeuse. Elle risque d'ailleurs, si on n'y prend garde, de conduire à des conclusions erronées, qu'il s'agisse aussi bien du niveau absolu de ce revenu en 1979, de sa répartition, que de son évolution depuis 1975" (p. 63).

<sup>100</sup> Cf. aussi notre texte "La connaissance statistique du revenu des agriculteurs", juillet 1991.

<sup>101</sup> Tantôt de manière précise comme dans les enquêtes de la Statistique Agricole, tantôt de manière très grossière comme dans les enquêtes de l'INSEE.



Si l'on considère particulièrement les bas revenus, on voit que leur nombre est proche de 60 p. 100 entre 4 et 8 mille unités de MBS et diminue de près de moitié quand on passe à la classe 8 à 16 mille. On pourra ainsi supposer que les bas revenus tendanciels sont très fréquents dans les très petites exploitations non ici représentées et qu'ils prédominent encore jusqu'à 8 mille unités de MBS, soit environ vingt équivalents hectares de blé. Inversement, ils sont très minoritaires en strate haute. Par contre, la MBS est un indicateur moins sûr en agriculture moyenne.

Tableau 14. Répartition des exploitations selon la classe de marge brute standard (MBS) en 1984 et la tranche de revenu agricole moyen en 1982-1986

	MBS en unités de compte européennes									
	4000 à <8000		8000 à <16000		16000 à <40000		40000 ou plus		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Revenu Agricole Moyen										
Négatif ou nul	15	7,0	55	6,2	48	4,9	19	14,1	127	5,8
1 à < 20 000	44	20,6	75	8,5	40	4,1			165	7,5
20 000 à < 40 000	67	31,3	114	12,9	64	6,6	16	11,9	249	11,3
40 000 à < 80 000	68	31,8	341	38,6	205	21,0			630	28,5
80 000 à < 120 000	20	9,4	205	23,2	263	27,0	27	20,0	505	22,9
120 000 ou plus			94	10,6	354	36,3			73	54,1
Ensemble	214	100	884	100	974	100	135	100	2207	100

Source : RICA, panel d'exploitations appartenant au réseau de 1982 à 1986 ; dépouillement INRA.

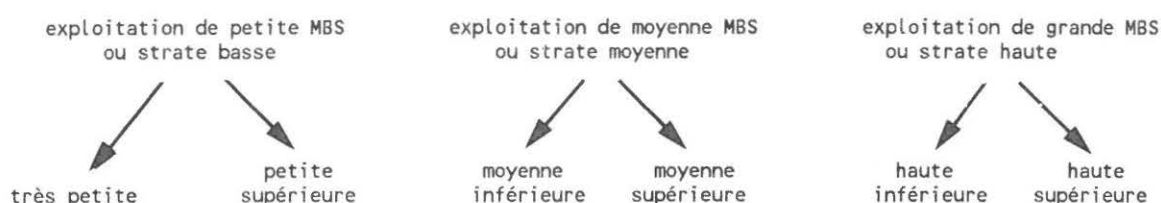
Alors que le revenu agricole calculé dans le RICA inclut les résultats des activités para-agricoles, celles-ci ne sont pas valorisées au titre de la MBS. Mais, lors du recensement agricole de 1988, le nombre relatif d'exploitants et/ou de conjoints ayant une activité para-agricole - qui s'établit en moyenne à 15,6 % - varie très peu selon la classe de MBS, du moins tous âges confondus car lorsque l'exploitant a moins de 35 ans ou de 35 à 44 ans, la fréquence s'élève lorsque la MBS s'abaisse<sup>102</sup>. La liaison revenu agricole-MBS serait en principe meilleure si la MBS était croisée avec un indicateur d'activité para-agricole.

Un autre aspect méthodologique est celui du nombre de classes de MBS qui est retenu. Les relations trouvées, la forme des courbes sont tributaires de la classification opérée, du nombre et des limites de classes, du degré de subdivision au bas et au haut

<sup>102</sup> Le quart ou un peu plus des exploitations quand la MBS est inférieure à 6,6 mille ECUS (en base 82).

de l'échelle. En ce domaine aucune nomenclature ne s'impose<sup>103</sup>.

Dans un dépouillement spécifique des recensements agricoles de 1979 et 1988, pour définir l'exploitation à faible ou très faible MBS - donc a priori à bas ou très bas revenu agricole - nous nous sommes référés à la moyenne générale au sein du champ de l'agriculture à titre principal et avons retenu comme seuil la moitié de la moyenne. Les exploitations classées en strate moyenne se situent alors entre 50 % de la moyenne et 150 % de celle-ci ; au-delà étant celles de la strate haute. Pour tenir compte de l'hétérogénéité interne à chaque classe ainsi constituée, chacune a été subdivisée en un groupe inférieur et un groupe supérieur. Notre nomenclature standard est alors la suivante :



La correspondance avec les valeurs de MBS en 1979 et 1988 (calculées en base 1982) est la suivante :

	strate basse		strate moyenne		strate haute	
	11	12	13	14	15	16
MBS en nombre d'unités de dimension économique (UDE) (a)	moins de 6	6 à < 11	11 à < 22	22 à < 33	33 à < 60	60 ou plus
MBS en nombre d'équivalents hectares-blé (b)	moins de 9	9 à < 16,5	16,5 à < 33	33 à < 49,5	49,5 à < 90	90 ou plus

(a) une UDE = 1 100 ECUS. Pour un ECU à 7 F, 6 UDE = 46 200 F.

(b) une UDE = 1,5 équivalent hectare-blé.

Nous allons examiner successivement, pour la période récente, quelle est la variation en fonction de l'indicateur du niveau du revenu agricole, de la fréquence ou du montant de chacun des revenus non agricoles précédemment distingués.

<sup>103</sup> Celles proposées par la statistique officielle n'ont pas de valeur particulière.

## SECTION 1. LA DIFFUSION DES REVENUS DE PROFESSION EXTERIEURE SELON LE NIVEAU DU REVENU AGRICOLE

On ne considère à ce titre que les revenus apportés par les exploitants et leurs conjoints. Ceux obtenus par les fils ou filles d'exploitants, ou par des ascendants ou collatéraux, sont à relier à des pratiques de cohabitation et celles-ci ne semblent pas avoir de lien logique avec le degré de prospérité de l'exploitation. Mais comme souvent les catégories d'apporteurs ne sont pas distinguées, indiquons que dans cette hypothèse, en 1988, la présence d'un revenu d'activité non agricole est à peu près aussi nombreuse dans chaque strate (tableau 15). Quant au ratio familles AP/familles TP, il suit une courbe d'abord décroissante puis croissante en fonction de la strate.

En hypothèse minimale, dans la mesure où le revenu de profession extérieure est majoritairement apporté par les épouses des agriculteurs de moins de 45 ans, la liaison avec la strate est à examiner en fonction de l'âge de l'exploitant et de sa situation matrimoniale. Etant celle qui a le plus d'exploitants âgés et/ou sans conjoint, la petite agriculture (à titre principal, rappelons-le) n'est pas celle qui, globalement, a le plus souvent un revenu d'activité non agricole ; qu'en est-il à égalité d'âge et de situation familiale de l'exploitant ? <sup>104</sup>

Tableau 15. Proportion, en 1988, de familles d'exploitants avec revenu de profession extérieure (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte) : variations selon la strate

	strate 11	strate 12	strate 13	strate 14	strate 15	strate 16	Total
% de familles AP (1)	21,4	20,7	18,8	19,2	21,8	26,2	20,5
% de familles B <sub>1</sub> P (2)	10,7	12,5	14,0	13,1	11,0	9,2	12,3
% de familles TP (3)	32,1	33,2	32,8	32,3	32,8	35,4	32,8
(1) / (3) en %	66	62	57	59	66	74	62

Pour les sigles, cf. p. 27.

Source : recensement agricole, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillements INRA.

<sup>104</sup> La comparaison avec d'autres pays se heurte à l'absence de données pour des champs identiques.

### 11. Un double lien logique

Il existe deux raisons de prévoir que les exploitants ou leurs conjoints auront plus souvent une profession extérieure quand la taille économique ou le revenu de l'exploitation est moindre. D'une part, l'allocation d'une fraction de la force de travail familiale à d'autres activités peut expliquer la faible échelle de l'activité agricole<sup>105</sup>, son abaissement ou l'absence ou la limitation de sa croissance en cours de carrière. Mais il existe une large plage de substitution du capital au travail. Un autre argument consisterait à dire que si la profession extérieure concurrence et limite l'activité de production agricole, elle permet aussi d'éviter la disparition de celle-ci, la faible rémunération agricole pouvant être acceptée parce que complétée par un autre revenu d'activité non agricole.

Alors l'interdépendance prévaut - surtout dans la diachronie - car le faible revenu agricole associé à une faible dimension de l'exploitation peut être vu aussi bien comme cause que comme effet, étant à l'origine de l'exercice d'une autre profession.

Mais il existe par ailleurs trois raisons pour que la profession extérieure ne soit pas strictement associée à une strate basse. D'une part, il faut tenir compte des conditions de possibilités d'accès aux emplois non agricoles (aptitudes physiques, connaissances, dispositions d'esprit) qui peuvent être moins souvent remplies en strate basse. Une taille réduite de l'exploitation peut être, en effet, la conséquence d'un moindre capital humain.

D'autre part, le manque à gagner lié à l'activité agricole n'est pas nécessairement plus grand quand le revenu agricole est moindre. Il en est bien ainsi à égalité de capital humain. Si celui-ci est inégal, s'il est plus souvent plus important en strate haute, alors le manque à gagner peut croître avec la taille de l'exploitation<sup>106</sup>.

Enfin, le manque à gagner lié au travail agricole n'est pas le seul facteur du choix d'une profession extérieure. Joue aussi le manque à consommer, mais celui-ci fait intervenir les autres revenus du ménage, dont les revenus de propriété (cf. *infra* pour leurs relations avec la strate). Les restrictions de consommation ne restent-elles pas importantes dans l'agriculture moyenne, et même la grande, spécialement en début de carrière ? Surtout interviennent des facteurs non monétaires : les conditions de travail (durée, pénibilité, astreinte, possibilité de prendre des vacances), le degré de reconnaissance sociale de l'activité professionnelle que matérialisent le statut et les

<sup>105</sup> Vert, 1985, p. 17-19.

<sup>106</sup> Un cadre analytique de ces relations est présenté dans Jégouzo (G.), Brangeon (J.L.), 1976. - Les paysans et l'école, Paris, Ed. Cujas, 287 p., p. 230 sq.



droits sociaux afférents ; enfin, l'agrément du métier compte tenu des goûts, ou encore des considérations pratiques comme la proximité du lieu de l'emploi alternatif par rapport au domicile. Même si le manque à gagner ou à consommer est faible ou nul quand la strate agricole s'élève, d'autres facteurs peuvent inciter à se détourner d'un exercice exclusif ou principal de la profession agricole dans les exploitations plus importantes.

On a vu précédemment que les épouses d'agriculteurs ont des aspirations qui s'alignent sur celles des autres femmes et cherchent ainsi plus d'autonomie personnelle. Ces nouvelles mentalités peuvent induire de nouveaux choix d'emploi même dans les grandes exploitations.

La conclusion est que l'exercice d'une profession extérieure étant un phénomène multicausal et chacune des causes n'ayant pas de lien étroit avec la strate agricole, il n'y a pas lieu de prévoir une forte liaison inverse entre la strate agricole et la présence d'un revenu non agricole du fait de l'exploitant et/ou du conjoint, malgré le double lien initialement entrevu.

## ***12. La probabilité selon la strate d'une profession extérieure (secondaire) des exploitants***

Si les exploitants sans conjoint sont à peu près toujours moins nombreux à avoir une telle profession que les exploitants avec conjoint, les tendances en fonction de la strate suivent les mêmes régularités pour les uns et les autres (figure 13).

A la fois en 1979 et en 1988, il s'avère que le taux d'activité non agricole<sup>107</sup> n'est pas toujours d'autant plus faible que la strate est haute, tout au moins quand les exploitations en groupement ne sont pas considérées<sup>108</sup>. Les âges extrêmes suivent des modèles opposés : chez les moins de 35 ans, la courbe<sup>109</sup> décroît quand la strate s'élève, les exploitations les plus grandes faisant exception ; par contre, chez les 55 ans ou plus, la courbe croît, la plus petite strate faisant cette fois exception.

On passe progressivement d'un modèle à l'autre quand la classe d'âge s'élève, les courbes prenant une forme en U. De 35 à 44 ans, la 1ère branche est la plus accentuée, la seconde l'étant de 45 à 54 ans. La strate à partir de laquelle la courbe se relève à droite s'abaisse chaque fois d'un niveau.

<sup>107</sup> Ou proportion d'exploitants avec profession extérieure secondaire.

<sup>108</sup> Celles-ci seront à réintroduire pour déterminer si des résultats publiés antérieurement (Jégouzo 1987, p. 281) diffèrent ou non de ceux établis ici à partir d'une nomenclature à six strates avec des données propres aux plus grandes exploitations et pas seulement pour l'ensemble groupé de la strate haute.

<sup>109</sup> Les courbes qui font l'objet de la figure 13 et des suivantes sont des schémas : elles ont été tracées à main levée à partir des histogrammes. Les chiffres sont donnés dans le tableau 16.

Au total, les taux maximaux d'activité non agricole sont bien atteints dans la plus petite agriculture ; ils sont en 1988 de l'ordre du cinquième en dessous de 35 ans et de 35 à 44 ans. Mais de 45 à 54 ans et au-delà, ce sont les exploitants ayant les plus grandes exploitations qui exercent le plus souvent une profession secondaire. Les activités déclarées à ce titre consistent souvent dans des responsabilités exercées au sein d'organismes professionnels ou dans des mandats politiques ; s'agit-il encore de profession extérieure lucrative ? Le fisc classe comme salaire les rémunérations et vacations des dirigeants et administrateurs d'organismes agricoles.

La similitude des courbes en 1979 et 1988 suggère que les comportements évoluent en fonction du cycle de vie, et non pas selon les générations. Mais faudrait-il supposer que le vieillissement a des effets opposés selon la strate, avec un abandon progressif de la profession extérieure chez les petits exploitants et au contraire, un accès tardif chez les gros agriculteurs ? On ne peut l'affirmer sans nuance même si l'exercice de responsabilités importantes devient plus fréquent quand l'âge s'élève. En effet, la composition interne des strates se modifie vers la fin de la carrière agricole : des réductions de l'activité agricole entraînent un abaissement des positions ; les petits exploitants âgés sont proportionnellement plus souvent des veuves ; ils sont aussi - on le verra - proportionnellement plus souvent titulaires d'un revenu de pension.

Figure 13. Exploitants et conjoints avec profession extérieure en 1979 et 1988 : fréquence selon la strate

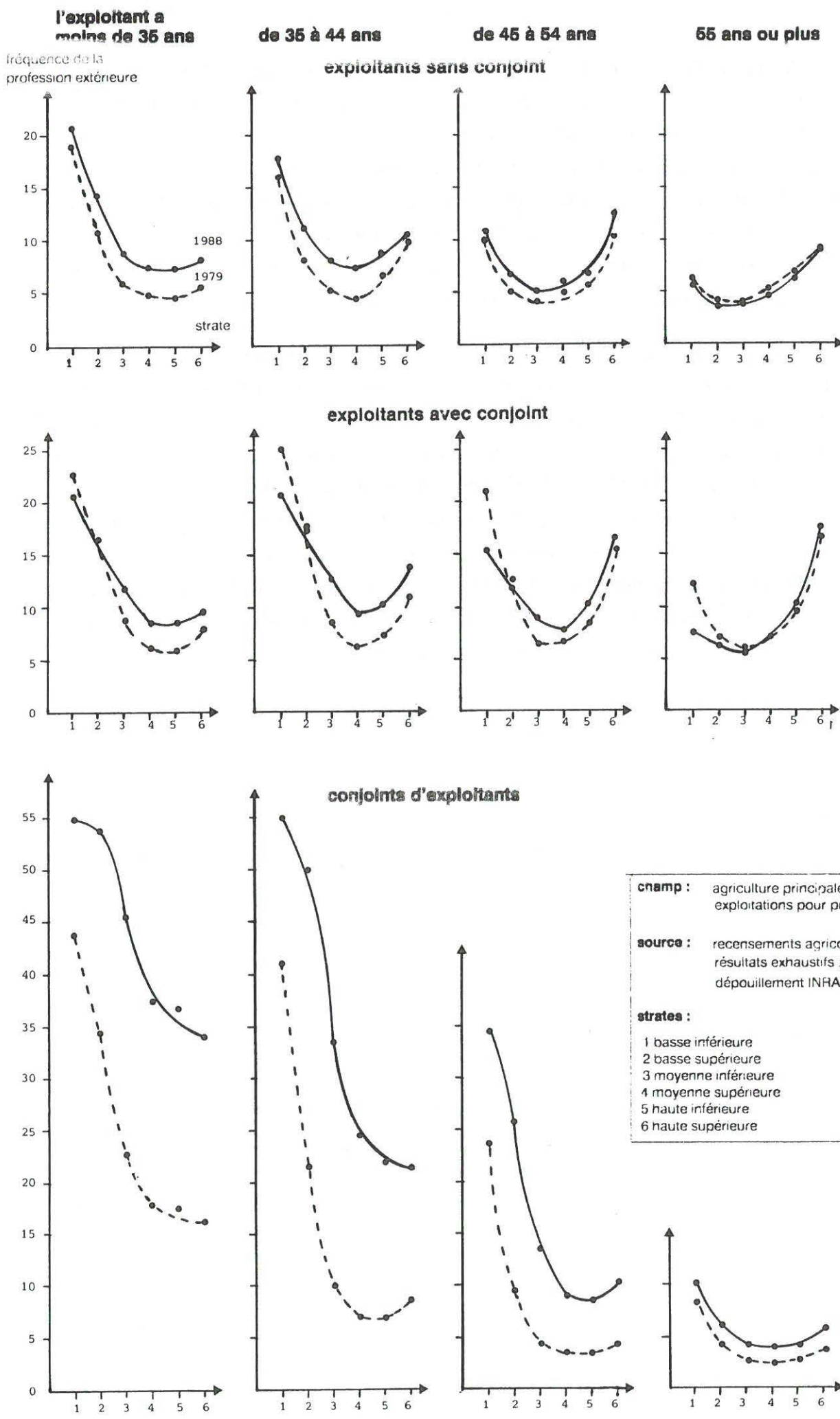


Tableau 16. Proportion d'exploitants agricoles et de leurs conjoints exerçant en 1988 une profession extérieure (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte) : variations selon la strate.

	11	12	13	14	15	16	ensemble
exploitants de moins de 35 ans							
. exploitants sans conjoint	21,7	14,3	8,7	7,3	7,2	7,9	10,3
. exploitants avec conjoint	20,4	16,6	11,4	8,4	8,5	9,4	10,7
. conjoints d'exploitants	54,9	53,8	45,5	37,3	36,7	34,1	41,5
. exploitants et/ou leurs conjoints	64,4	61,3	50,9	41,8	41,5	39,2	47,0
exploitants de 35 à 44 ans							
. exploitants sans conjoint	18,5	11,1	7,8	7,3	8,7	10,2	10,1
. exploitants avec conjoint	20,4	17,7	12,4	9,4	10,2	13,6	12,2
. conjoints d'exploitants	54,9	49,8	33,6	24,4	22,1	21,4	29,3
. exploitants et/ou leurs conjoints	64,9	59,2	41,2	30,6	29,3	31,1	37,0
exploitants de 45 à 54 ans							
. exploitants sans conjoint	11,2	6,7	5,0	6,0	6,5	12,3	7,3
. exploitants avec conjoint	15,0	12,3	8,7	7,6	10,2	16,5	10,4
. conjoints d'exploitants	34,5	25,7	13,5	9,0	8,8	10,4	14,1
. exploitants et/ou leurs conjoints	43,9	34,4	20,1	15,2	17,4	24,0	22,2
exploitants de 55 ans ou plus							
. exploitants sans conjoint	5,4	3,5	3,9	4,3	6,3	9,3	4,6
. exploitants avec conjoint	7,4	6,4	5,5	7,0	9,1	17,8	7,2
. conjoints d'exploitants	8,3	6,5	4,3	3,9	4,1	5,9	5,4
. exploitants et/ou leurs conjoints	14,2	12,0	9,0	10,1	12,3	21,9	11,7

Source : Recensement agricole, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA.

### 13. La probabilité selon la strate d'une profession extérieure des conjoints d'exploitants

Une variation en fonction inverse de la strate, telle est la tendance principale en 1979 et en 1988. Mais cette vue d'ensemble, qui souligne une opposition entre le comportement des conjoints et celui des exploitants, appelle de nombreux compléments et une distinction entre les deux dates (figure 13, tableau 16).

En 1988, la probabilité pour un conjoint d'avoir un revenu d'activité extérieure diminue nettement quand la strate augmente, sauf au-delà de 55 ans. Chez les plus âgés, on a une courbe en U mais très évasée. Le relèvement dans la strate la plus haute apparaît déjà entre 45 et 54 ans.

De 1979 à 1988, les écarts entre strates ont diminué en dessous de 45 ans. L'accroissement dans le temps du taux d'activité extérieure apparaît d'autant plus important que la strate est plus élevée. La liaison avec la strate va ainsi en se réduisant.



Pour situer la portée de l'effet de génération, relevons qu'en 1988 la fréquence d'une profession extérieure est aussi grande en strate la plus haute quand le groupe d'âge est de moins de 35 ans qu'en strate la plus petite entre 45 et 54 ans ; tel n'était pas le cas en 1979.

On sait que les petits paysans ont plus de difficultés à se marier que les autres agriculteurs. Si beaucoup de femmes refusent la condition de petite paysanne, quand les petits agriculteurs se marient il faut s'attendre à ce que leurs épouses soient particulièrement nombreuses à exercer un emploi non agricole. Mais c'est quelle que soit la strate que les épouses d'agriculteurs ont de nouveaux comportements. Telle analyse faite aux Etats-Unis <sup>110</sup> avance l'idée que les nouveaux choix d'emploi des épouses d'agriculteurs s'expliquent surtout par des raisons matérielles dans les petites exploitations et des motifs immatériels dans les plus grandes. Compte tenu de ce que l'on a dit du manque à gagner et du manque à consommer liés à l'activité agricole, il ne faudrait pas sous-estimer le poids des considérations matérielles même quand l'exploitation du mari est importante <sup>111</sup>.

Par ailleurs, on ne peut actuellement répondre à la question de savoir si le nombre d'années d'exercice d'une profession extérieure diminue quand la taille de l'exploitation augmente.

#### **14. Synthèse**

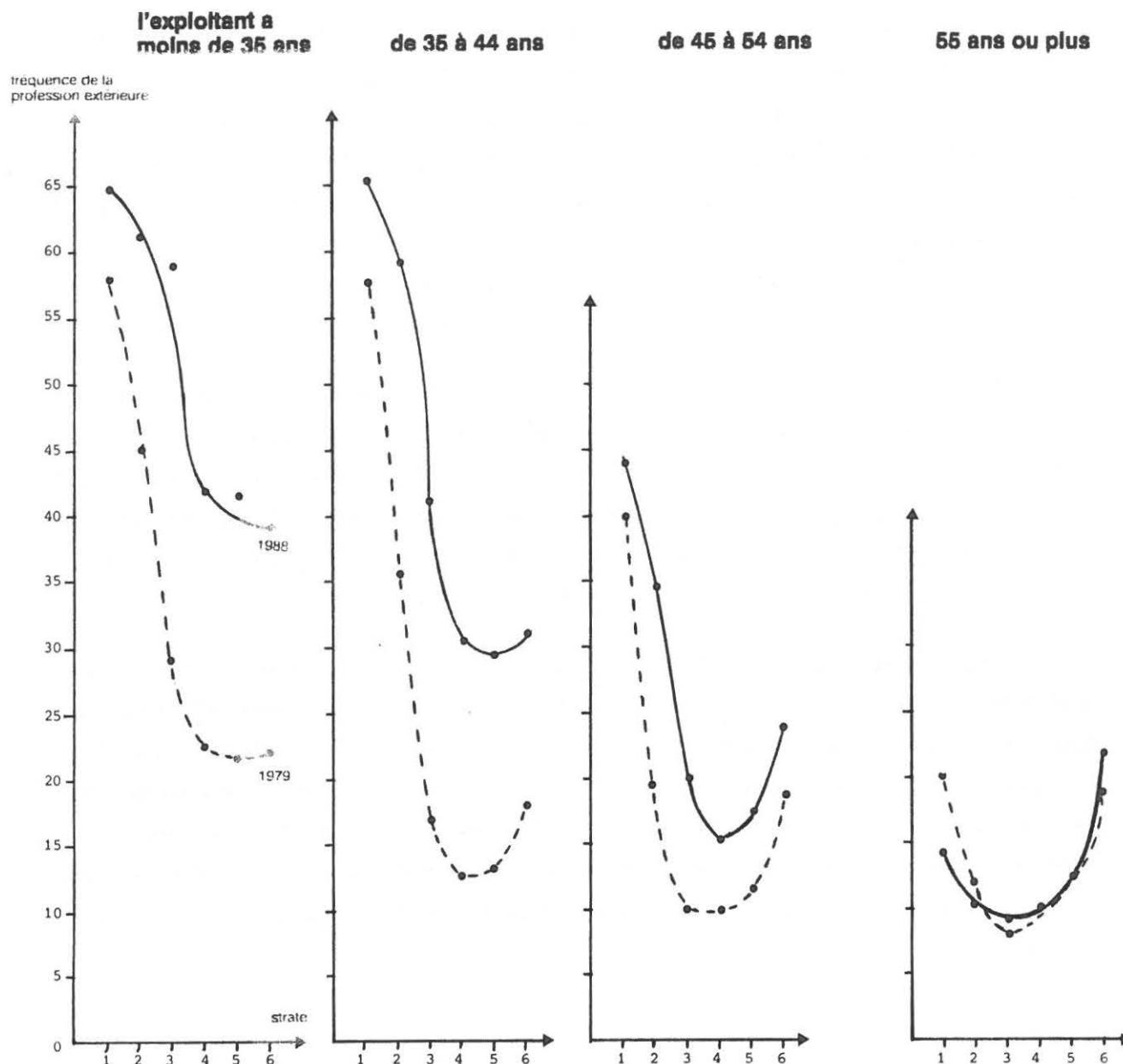
Une limite importante de l'analyse est que la corrélation avec le niveau de revenu agricole est peut-être meilleure qu'avec la strate conçue en terme de MBS : au sein de chaque strate, la présence d'un revenu de profession extérieure est peut-être d'autant plus fréquente que le revenu agricole est plus bas, ce que ne permet pas de déterminer l'indicateur utilisé.

Cette réserve étant faite, il s'avère au total, en 1988, que quand l'exploitant est marié, la probabilité que lui-même ou son conjoint ou l'un et l'autre exercent une profession extérieure est liée négativement à la strate, sauf à partir de 55 ans (figure 14). Les écarts entre extrêmes vont du simple au double (entre 35 et 44 ans) ou presque (entre 45 et 54 ans) ; bien que réduits en dessous de 35 ans, ils restent importants chez les plus jeunes.

<sup>110</sup> Citée par Gasson, op. cit.

<sup>111</sup> Spécialement quand il s'agit d'une exploitation en difficulté financière.

Figure 14. Familles d'exploitants agricoles mariés : fréquence, selon la strate, d'une profession extérieure de l'exploitant et/ ou de son conjoint, en 1979 et 1988



**champ :** agriculture principale, exploitations pour propre compte, familles d'exploitants avec conjoint  
**source :** recensements agricoles, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA

Le montant du revenu d'activité non agricole est-il, lui aussi, inversement proportionnel au montant du revenu d'activité agricole ? On sait seulement<sup>112</sup> :

- qu'en deçà de 45 ans, plus la strate est basse, plus sont nombreuses les familles où à la fois l'exploitant et son conjoint ont une profession extérieure. Pour une moyenne générale de 4,8 % en 1988, le taux est de 10,6 et 8,6 en strate 11 et 12, de 3,3 et 4,0 en strate 15 et 16 ;

- que les niveaux socioprofessionnels des emplois extérieurs sont plus souvent plus élevés dans la hiérarchie quand la strate agricole s'accroît.

Le tableau 17 donne un aperçu synthétique de l'association (causale ou non) entre taille économique de l'exploitation et présence d'une profession extérieure en fonction de l'âge de l'exploitant et de son état matrimonial. La fréquence relative apparaît très variable selon les groupes et sous-groupes d'agriculteurs. Le tableau souligne combien les différences sont grandes autour de la moyenne générale et à quel point la connaissance est sommaire quand elle se limite à cette moyenne.

Dans les jeunes générations de petits ou très petits agriculteurs, quand ceux-ci sont mariés, l'acquisition de revenus d'activité non agricole par les exploitants et leurs épouses est devenue le cas le plus habituel ; la strate basse de l'agriculture principale se rapproche ainsi de l'agriculture de complément même si des différences essentielles demeurent. Comme le revenu agricole par exploitation est généralement inférieur à un SMIC dans cette strate basse, dès lors qu'un salaire non agricole à temps plein est obtenu par l'épouse, le revenu d'activité non agricole est supérieur à celui de l'activité agricole.

<sup>112</sup> Un dépouillement particulier des revenus fiscaux, en 1979, des foyers principaux des familles agricoles à titre exclusif ou principal (cf. infra p. 86) montre que le montant, par foyer en ayant, des revenus d'activité non agricole diffère peu de la moyenne générale sauf dans la plus petite et la plus grande strate :

	classe de MBS des exploitations					ensemble
	< 4000 UCE	4000 à < 8000	8000 à < 16000	16000 à < 40000	40000 ou plus	
montant des salaires et/ou des bénéfices non agricoles, par foyer en ayant (en F. 1979)	16 354	24 613	24 024	26 879	36 247	23 935

source : INSEE, données établies à notre demande.

Tableau 17. Proportion en 1988 de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure du chef et/ou de son conjoint (champ : agriculture principale, exploitations pour propre compte)

	exploitants ensemble (1)	de <35 ans dont avec conjoint (2)	35 à 44		45 à 54		55 à 64		65 ou plus		Total	
			(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
strates :												
11	43,6	64,4	46,9	64,9	29,8	43,9	12,0	16,1	5,6	6,8	21,4	29,2
12	38,3	61,3	41,3	59,2	23,9	34,4	10,0	12,6	6,0	6,9	20,7	27,4
11+12	40,5	62,6	43,8	61,7	26,7	38,6	11,1	14,3	5,7	6,8	21,0	28,3
13	33,3	50,9	32,0	41,2	16,9	20,1	8,4	9,2	6,7	7,3	18,8	22,6
14	30,6	41,8	27,0	30,6	14,3	15,2	9,6	10,2	8,3	8,7	19,2	21,6
13+14	32,1	46,5	29,7	35,8	15,7	17,9	8,7	9,6	7,1	7,7	18,9	22,1
15	32,7	41,5	27,2	29,3	16,6	17,4	11,8	12,4	11,6	12,6	21,8	23,7
16	32,7	39,2	29,7	31,1	23,3	24,0	21,0	22,0	19,7	21,5	26,2	27,9
15+16	32,7	40,9	27,9	29,8	18,7	19,5	14,5	15,1	14,6	16,0	23,2	25,0
Ensemble	33,8	47,0	31,6	37,0	19,2	22,2	10,5	12,0	7,0	8,2	20,5	24,4

source : recensement agricole, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA

Se lit comme suit :

- colonne (1) : sur 100 familles d'exploitants âgés de moins de 35 ans, avec ou sans conjoint, et appartenant à la strate 11 (très petites exploitations), il y en a 43,6 dans lesquelles soit l'exploitant lui-même, soit son conjoint (si conjoint il y a) soit les deux exercent une profession à l'extérieur de l'exploitation.

- colonne (2) : sur 100 familles d'exploitants âgés de moins de 35 ans, avec conjoint, et appartenant à la strate 11 (très petites exploitations) il y en a 64,4 lesquelles soit l'exploitant lui-même soit son conjoint soit les deux exercent une profession à l'extérieur de l'exploitation.



## SECTION 2. FREQUENCE ET IMPORTANCE DES REVENUS DE PROPRIETE SELON LE NIVEAU DU REVENU AGRICOLE

On pourrait être tenté de distinguer une diversification des ressources du ménage par le travail quand le revenu agricole est bas - i.e. quand la capacité d'épargne est restreinte - et une diversification par le capital, plus précisément par le capital prêté, quand le revenu agricole <sup>113</sup> est élevé. Cette hypothèse pourrait se prévaloir des résultats des recherches générales consacrées au patrimoine : celles-ci enseignent que la détention d'un patrimoine immobilier et foncier de rapport ou de valeurs mobilières est surtout le fait d'indépendants aisés. Elles montrent aussi que la logique d'accumulation de ces catégories d'actifs patrimoniaux échappe à la théorie du cycle de vie pour s'inscrire dans une visée dynastique <sup>114</sup>.

Pourtant les comportements et situations des ménages agricoles sont peut-être plus diversifiés qu'on pourrait le supposer. Les petits paysans ont pu, eux aussi, hériter d'un patrimoine de rapport. Et de même que la diversification des sources de revenu par le travail devient importante même dans les grandes exploitations, les revenus du capital sont peut-être assez souvent présents chez les ménages appartenant à l'agriculture de faible dimension.

La seule vérification immédiatement possible est celle qui s'appuie sur la statistique fiscale ; il s'agit en l'occurrence d'un dépouillement particulier relatif aux revenus de 1979 <sup>115</sup>. Y sont considérés les foyers principaux des familles d'exploitants à titre exclusif ou principal <sup>116</sup>. Comme les foyers fiscaux principaux comprennent à peu près exclusivement le chef de foyer, le conjoint et les enfants à charge, les revenus de propriété pris en compte sont les plus susceptibles de se limiter à ceux dont dispose l'unité domestique proprement agricole.

Mais par ailleurs les revenus imposables de propriété ne sont pas totalement des revenus nets et surtout ils ne représentent, à cause de l'évasion et de la fraude, qu'une fraction du total des revenus effectifs de propriété des ménages : un peu moins de la moitié en revenus mobiliers en 1979, environ les deux tiers en revenus fonciers urbains,

<sup>113</sup> Intérêts déduits. L'endettement est souvent considéré comme important en agriculture ; l'investissement ainsi financé a une rentabilité très variable.

<sup>114</sup> Kessler (D.), Masson (A.), 1989. - Qui possède quoi et pourquoi, *Revue d'Economie Financière*, 10, juillet-septembre, pp.50-71.

Masson (A.), 1989. - La répartition des patrimoines : l'hypothèse du cycle de vie, *Les Cahiers Français*, 240, avril-mai, pp.68-73.

<sup>115</sup> Pour une première présentation de ces résultats, cf. Jégouzo 1987.

<sup>116</sup> Le nombre de cas sondés étant de 5 264, soit un échantillon nettement plus important que celui des enquêtes spécialisées sur l'épargne, le patrimoine et ses revenus.

les 4/5 en revenus fonciers ruraux <sup>117</sup>. Un risque est d'en tirer des conclusions biaisées à défaut de connaître les facteurs de variation des marges de sous-estimation.

Ces réserves étant faites, il apparaît à la fois que les revenus fiscaux de propriété sont présents dans toutes les strates et que leur fréquence s'accroît quand la taille de l'exploitation augmente (tableau 18). Les agriculteurs de la strate la plus haute en possèdent deux fois plus souvent que ceux des strates basses. Mais il est probable que les différences sont bien moindres pour l'ensemble groupé des revenus fiscaux et non fiscaux. En effet, l'épargne sur livret étant très répandue, on peut penser que les titulaires de revenu non imposable en ont à peu près aussi souvent que les autres.

Quant au montant moyen des revenus imposables de propriété par foyer en ayant, il est presque identique selon la taille économique de l'exploitation tant que l'on n'atteint pas la strate la plus élevée <sup>118</sup>. Dans celle-ci il est le double de la moyenne générale. Mais il ne s'agit là que d'une vue partielle et peut-être biaisée. On peut tout au moins supposer que les investissements réalisés dans l'activité agricole, éventuellement en s'endettant, peuvent avoir une bonne rentabilité ce qui favorise d'importants placements mobiliers ou immobiliers. Reste à faire l'analyse microéconomique des multiples déterminants des inégalités dans le volume du patrimoine de rapport des agriculteurs, et dans le taux de rendement, en isolant l'effet propre d'un niveau de revenu agricole permanent.

---

<sup>117</sup> en supposant que la sous-estimation soit la même selon la CSP. Source : Les Collections de l'INSEE, M 127, décembre 1987, page 32. Il est à noter que les intérêts soumis à prélèvement libératoire ne sont pas en 1979 déclarés au fisc.

<sup>118</sup> Il eut été préférable de raisonner à âge égal. Pour les chiffres les plus récents sur les différences selon l'âge, en milieu agricole, dans le montant des revenus fiscaux de propriété, cf. Vert, 1988, p. 92. Rappelons par ailleurs qu'il existe une littérature importante sur les facteurs explicatifs de l'inégalité des patrimoines.

Tableau 18. Variations selon la strate dans la fréquence et le montant moyen des revenus imposables de propriété (1979).

	% de foyers fiscaux d'agriculteurs en ayant	montant moyen par foyer en ayant (F)
classes de marge brute standard des exploitations :		
< 4 000 unités de compte européennes	29	6 301
4 000 à < 8 000	29	5 413
8 000 à < 16 000	34	5 527
16 000 à < 40 000	46	5 961
40 000 ou plus	59	12 619
Total	36	5 888

Source des données : INSEE, dépouillement particulier de l'enquête Revenus fiscaux des agriculteurs en 1979.

### SECTION 3. LES TRANSFERTS SOCIAUX ET LE MONTANT DU REVENU AGRICOLE

S'il y a une tendance globale au développement de l'Etat-Providence en agriculture, les conditions en varient-elles pour les familles agricoles selon le degré de prospérité de leur exploitation ? Généralement le montant des prestations sociales est indépendant du niveau du revenu du foyer bénéficiaire. Il n'en est pas de même pour les cotisations sociales. Certaines prestations sont elles-mêmes attribuées sous condition de ressources. Plusieurs aspects sont ainsi à considérer au titre de la relation, au niveau individuel, entre revenus sociaux et revenu agricole ; un cas particulier étant celui des "agriculteurs en difficulté" qui ont du retard dans le paiement de leurs cotisations sociales et sont déchus de leurs droits <sup>119</sup>.

#### ***31. Davantage de prestations familiales en deçà d'un plafond de revenu total***

La fonction de compensation est claire quand, à charge familiale égale, le revenu social est plus élevé si les autres revenus sont moindres. Mais la part la plus grande des

<sup>119</sup> L'effectif n'en est pas publié à notre connaissance.

prestations familiales ne dépend que de l'importance des charges de famille. L'appréciation serait peut-être plus nuancée s'il était possible de tenir compte en même temps de l'aide sociale, dont celle à l'enfance.

*Une fraction toujours minoritaire des prestations familiales mais qui s'est accrue*

Si l'on se réfère au régime des non salariés agricoles<sup>120</sup>, il apparaît qu'en 1989, le montant des prestations sous condition de ressources s'élève à 1,725 milliard, soit 39 % du total. Le nombre maximum de familles concernées, donc en principe à "faible" revenu, est de 144 mille. Le montant moyen par famille bénéficiaire est proche de 10 000 F en complément familial (donc quand il y a au moins trois enfants), de même qu'en allocation pour jeune enfant. Il est proche de 13 000 F en aide au logement.

Appréciée sur une période de trente cinq années - pour la chronologie de la mise en place des prestations voir l'encadré - l'évolution est importante (tableau 19). En 1956, seulement 0,1 % du total des prestations familiales était attribué sous condition de ressources. La part n'est encore que de 4,6 % en 1970, les aides au logement (accordées aux locataires et aux accédants à la propriété) étant jusqu'en 1972 les seules prestations versées en fonction du niveau du revenu. On passe à un peu plus du quart en 1975, pour se rapprocher des 38 % au cours des années 1980 à cause du développement des aides au logement.

S'agissant des prestations pour enfants à charge, ce n'est qu'en 1972 qu'un critère de revenu est introduit dans l'attribution. En réalité, comme on le voit lors de la réforme à cette date de l'allocation de la mère au foyer, peu de familles agricoles se trouvent exclues pour cause de revenu trop élevé. La sélectivité la plus forte est celle qu'a produite, de 1972 à environ 1980, la distinction entre taux simple et taux majoré en allocation de la mère au foyer<sup>121</sup>. Le poids relatif de ces transferts sociaux a augmenté jusqu'en 1979 ; il décline depuis, le nombre de familles bénéficiaires devenant moindre, en raison en particulier de la chute de la fécondité : 94 % en 1972, 38 % en 1989 (figures 15 et 16).

<sup>120</sup> Mais de plus en plus de familles agricoles relèvent du régime général des allocations familiales.

<sup>121</sup> En 1975, sur 100 bénéficiaires de cette prestation, 28 reçoivent le taux majoré et ceux-ci obtiennent 42 % des sommes distribuées.



Chronologie de la mise en place (\*) et des réformes des prestations familiales soumises à condition de ressources

1948 : allocation logement à caractère familial.
1972 : l'allocation de la mère au foyer (AMF) instituée en 1955 passe dans la catégorie des prestations sous condition de ressources. Deux taux sont créés: un taux simple et un taux majoré.
1975 : allocation de rentrée scolaire.
1976 : allocation de parent isolé.
1978 : complément familial (C.F.) appelé à se substituer à l'AMF. La distinction précédente entre taux simple et taux majoré disparaît en 1980.
1978 : aide personnalisée au logement.
1981 : supplément de revenu familial.
1985 : allocation au jeune enfant (AJE) de 3 mois à 3 ans, qui remplace le C.F. pour enfant de moins de 3 ans.
1987 : allocation pour jeune enfant de 3 mois à 3 ans, qui se substitue à l'AJE.
1990 : suppression du supplément de revenu familial.

(\*) Première année de versement (sauf pour l'allocation logement), telle qu'elle apparaît dans les statistiques des Caisses Centrales de la Mutualité Sociale Agricole. L'allocation pour adultes handicapés est exclue car elle est rattachée aux prestations santé dans les comptes INSEE de ressources des ménages.

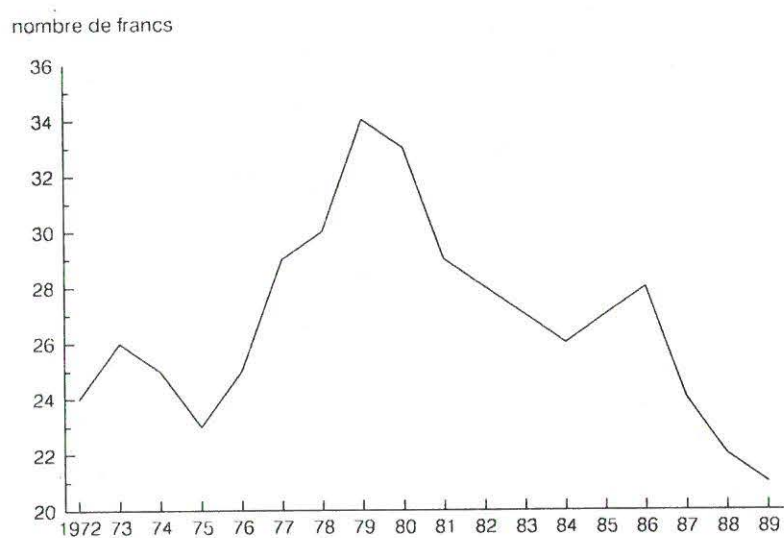
Tableau 19. Evolution depuis 1956 des prestations familiales sous condition de ressources dans le régime non salarié agricole : nombre de familles bénéficiaires (a), part dans le total des prestations familiales (b).

	1956		1965		1970		1975		1979		1984		1989	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
<b>1. SOUS CONDITION DE RESSOURCES</b>														
11. Prestations pour enfants à charge														
allocation de la mère au foyer sans majoration (1)							271 668	11,2	} 286 678	1,7	} 20 969			
allocation de la mère au foyer avec majoration (2)							105 732	8,0		€		0,3		
complément familial (3)										22,5	109 229	19,5	39 128	8,4
allocation au jeune enfant (4)													26 004	0,8
allocation pour jeune enfant (5)														5,6
(1) + (2) + (3) + (4) + (5) (6)								19,2		24,2		19,8		14,8
allocation de rentrée scolaire (7)									N P	2,3	N P	1,8	N P	1,5
allocation de parent isolé (8)									939	0,3	900	0,4	570	0,4
supplément de revenu familial (9)											586	0,1	N P	€
TOTAL								19,2		26,8		22,1		16,7
12. Prestations de logement														
allocation de logement (familiale) (10)	979	0,1	21 642	1,5	47 740	4,6	68 499	7,4	83 838	9,3	59 387	9,4	31 477	7,9
aide personnalisée au logement (11)	6		28		184		402	€	1 922	0,3	25 409	6,8	46 528	14,2
(10) + (11) (12)									85 760	9,6	84 796	16,2	78 005	22,1
prime de déménagement (13)									649	€	739	€	31	€
11 + 12		0,1		1,5		4,6		26,6		36,5		38,3		38,8
2. PRESTATIONS SANS CONDITION DE RESSOURCES		99,9		98,5		95,4		73,4		63,5		61,7		61,2
ENSEMBLE (*)		100		100		100		100		100		100		100

Source : statistiques des Caisses Centrales de Mutualité Sociale Agricole.

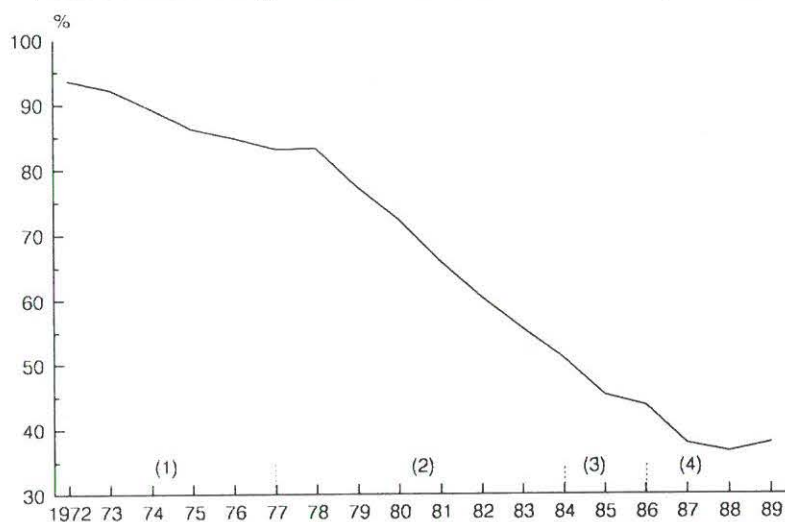
(\*) A l'exclusion de l'allocation aux adultes handicapés et aux handicapés adultes, de l'allocation de logement à caractère social, des prêts aux jeunes ménages.

Figure 15. Sur 100 F versés en prestations familiales pour enfants à charge, combien vont aux prestations soumises à condition de ressources (1972-1989)



source : statistique de la MSA, prestations familiales en régime salarié non agricole

Figure 16. Sur 100 familles avec allocations familiales, combien perçoivent une prestation pour enfant à charge sous condition de ressources (1972-1989)



- (1) période de l'allocation de la mère au foyer  
 (2) période de l'allocation de la mère au foyer et du complément familial (CF)  
 (3) période du CF et de l'allocation au jeune enfant (AJE)  
 (4) période du CF, de l'AJE et de l'allocation pour jeune enfant

source : statistique de la MSA

### *Montant du plafond de revenu*

Les familles qui perçoivent les prestations sous condition de ressources n'ont-elles qu'un très bas revenu agricole ? Cette question appelle trois remarques. Le plafond ne se définit pas seulement par rapport au revenu agricole. Il se réfère au revenu net imposable : tous les revenus primaires sont considérés ainsi que les pensions, les autres prestations sociales étant exclues exception faite de l'allocation de parent isolé. Le revenu agricole pris en compte est ainsi le bénéfice fiscal ; or, on l'a vu supra, le bénéfice forfaitaire, qui est le plus courant, n'est qu'un médiocre indicateur du revenu agricole effectif. Enfin, le plafond est bien supérieur au revenu agricole tendanciel le plus fréquent. Il s'élève, en effet, au 1<sup>er</sup> juillet 1990 à 127 963 F pour un foyer à un seul revenu professionnel et avec trois enfants, soit un peu plus de deux fois le SMIC. Ce montant paraît relativement élevé par rapport aux revenus agricoles les plus habituels en strate agricole basse ou moyenne inférieure. De fait, la grande majorité - au moins les deux tiers - des familles ayant trois enfants ou plus à charge perçoivent le complément familial.

Comme par ailleurs, en dessous du plafond, le montant des prestations n'est pas proportionnel au revenu, car il ne s'agit pas d'allocations différentielles, au total la relation entre niveau du revenu agricole et montant des prestations familiales ne peut être que faible <sup>122</sup>.

L'appréciation ne devrait-elle pas être différente pour les bourses d'enseignement ? En effet, les plafonds de ressources sont plus bas, surtout en scolarité secondaire, et le nombre de parts de bourse est assez différencié selon le niveau de ressources et le nombre de points de charge. Mais ce sont toujours les revenus fiscaux qui sont essentiellement ou uniquement pris en compte.

---

<sup>122</sup> Le supplément de revenu familial qui a été créé en 1980 et présenté à l'origine comme un revenu minimum au profit des familles ayant au moins trois enfants, n'a eu qu'un impact très faible. Les agriculteurs y ont eu droit quand la superficie de l'exploitation était au plus égale à 70 % de la SMI (superficie minimale d'installation). Son montant tout à fait bas (210 F par mois) n'a jamais été modifié. 4 080 familles d'exploitants agricoles en ont bénéficié la première année, seulement 233 en 1986 ; ensuite la rubrique ne figure plus dans la statistique. La prestation est supprimée en 1990.



### ***32. Les spécificités de la liaison entre la probabilité pour une famille d'avoir un revenu de pension et le montant de son revenu agricole***

On évoquera seulement l'allocation du Fonds National de Solidarité - qui est aussi une prestation sous condition de ressources - car elle va plutôt aux ménages d'anciens agriculteurs. S'agissant des ménages d'agriculteurs, les seuls que nous étudions, c'est en fonction d'un revenu agricole antérieur que le montant des sommes perçues peut varier, au titre de la retraite proportionnelle du chef d'exploitation<sup>123</sup> : son niveau dépendant du nombre d'années de cotisation et de l'importance des cotisations versées, donc de l'importance du revenu (cadastral puis fiscal) de l'exploitation. Quant au revenu agricole du moment, il semble n'exercer aucune influence sur la probabilité de recevoir une pension ; c'est plutôt la présence dans la famille d'une telle source de revenu accessoire qui pourrait contribuer à déterminer la taille de l'exploitation et par là sa rentabilité. Mais plusieurs éventualités doivent être considérées.

#### *Une cohabitation qui apparaît varier selon la taille économique de l'exploitation*

On sait que les revenus de retraite attribués aux ménages agricoles sont plus souvent apportés par des membres autres que le chef et son conjoint que par ces derniers. Il se trouve que dans chaque classe d'âge de l'exploitant, la cohabitation est d'autant plus fréquente que l'exploitation a une taille moindre - et donc, on le présume, un revenu agricole plus faible - même si la plus petite agriculture fait un peu exception. Mais une relation causale n'a pas lieu d'être supposée. Les ménages agricoles avec ascendants sont particulièrement nombreux dans des régions (cf. supra) où les petites exploitations sont nombreuses ; mais dans ces zones la cohabitation est généralisée et concerne aussi les grandes exploitations. Cependant, un facteur de maintien de la vie commune est la prolongation du célibat chez les exploitants et celle-ci survient surtout dans la petite paysannerie : alors la faible taille de l'exploitation contribue indirectement à expliquer la présence d'un revenu de retraite.

---

<sup>123</sup> Elle s'ajoute à la retraite de base qui, elle, est la même pour tous.

*La perception d'une pension par l'exploitant ou son conjoint : cause ou conséquence d'une position basse ?*

Quand on considère les pensions perçues par les exploitants et leurs conjoints, s'avère-t-il que celles-ci ont une fonction de compensation par rapport à des revenus agricoles faibles ? La question se pose pour les familles où l'exploitant a au moins 45 ans, la perception d'une pension étant rare avant cet âge. Lors du recensement agricole de 1988, la probabilité pour un exploitant et/ou son conjoint d'avoir une pension est d'autant plus forte que la taille de l'exploitation est plus petite (tableau 20)<sup>124</sup>. Les écarts entre strates sont très accusés. Au-delà de 55 ans, près de la moitié des familles de la strate basse inférieure et près du tiers de celles de la strate basse supérieure ont un revenu de pension du fait de l'exploitant et/ou de son conjoint.

Tableau 20. Familles d'exploitants agricoles avec pension de l'exploitant et/ou de son conjoint : fréquence selon la strate en 1988 (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)

	strate basse		strate moyenne		strate haute		total
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
âge de l'exploitant :							
moins de 35 ans	0,4	0,1	-	-	-	0,1	0,1
35 à 44	2,5	1,4	0,6	0,5	0,3	0,2	0,7
45 à 54	15,6	9,6	4,7	2,4	1,4	0,9	5,3
55 ou plus	47,5	32,1	21,9	16,4	13,8	11,6	27,7
Total	32,1	18,9	10,0	5,5	3,6	2,7	12,1

Source : RGA de 1988, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA.

Ainsi, en fonction de l'âge atteint par l'exploitant, la source de revenu complémentaire se modifie dans la petite agriculture. Dans les âges jeunes la profession extérieure est courante. En vieillissant les exploitants abandonnent souvent leur profession secondaire. Invalidité, veuvage, diminution de la force de travail réduisent l'activité, agricole ou non. La limitation de l'activité agricole est rendue possible par la perception d'une pension. Mais on pourrait aussi faire observer que quand un exploitant masculin de plus de 50 ans décède, le devenir de son exploitation n'est pas le même selon la taille économique de celle-ci. Si la taille est importante, un descendant s'installe et la veuve titulaire d'une pension de réversion ne devient pas chef d'exploitation. Si la taille est petite, il n'y a pas de successeur familial et la veuve continue à exploiter pour

<sup>124</sup> Est-ce un phénomène nouveau ? Jamais une telle évaluation n'a pu être faite antérieurement. Les enquêtes fiscales renseignent mal sur ce point car les pensions d'un montant faible ne sont pas toujours déclarées.

son propre compte. Alors c'est le faible niveau du revenu agricole qui indirectement crée une situation dans laquelle on a une famille de petit exploitant avec pension du chef.

Enfin, c'est la faible taille de l'exploitation qui explique la présence d'une retraite quand celle-ci n'est plus accordée qu'à la condition que l'agriculteur ne continue à exploiter qu'une superficie réduite, ce qui se passe depuis 1986, mais avec des exceptions <sup>125</sup>.

### **33. Le montant des cotisations sociales**

Une première question est de savoir si les multiples cotisations sociales dont sont redevables les exploitants agricoles sont conçues comme proportionnelles à leur revenu agricole et selon quel régime de proportionnalité. La figure 17 relative à l'année 1989 (état peu modifié depuis 1984) le précise pour sept cotisations<sup>126</sup>. On voit qu'exception faite de la cotisation complémentaire en assurance maladie, l'imposition sociale augmente en montant et/ou en taux avec le revenu agricole, ceci selon quatre modalités différentes :

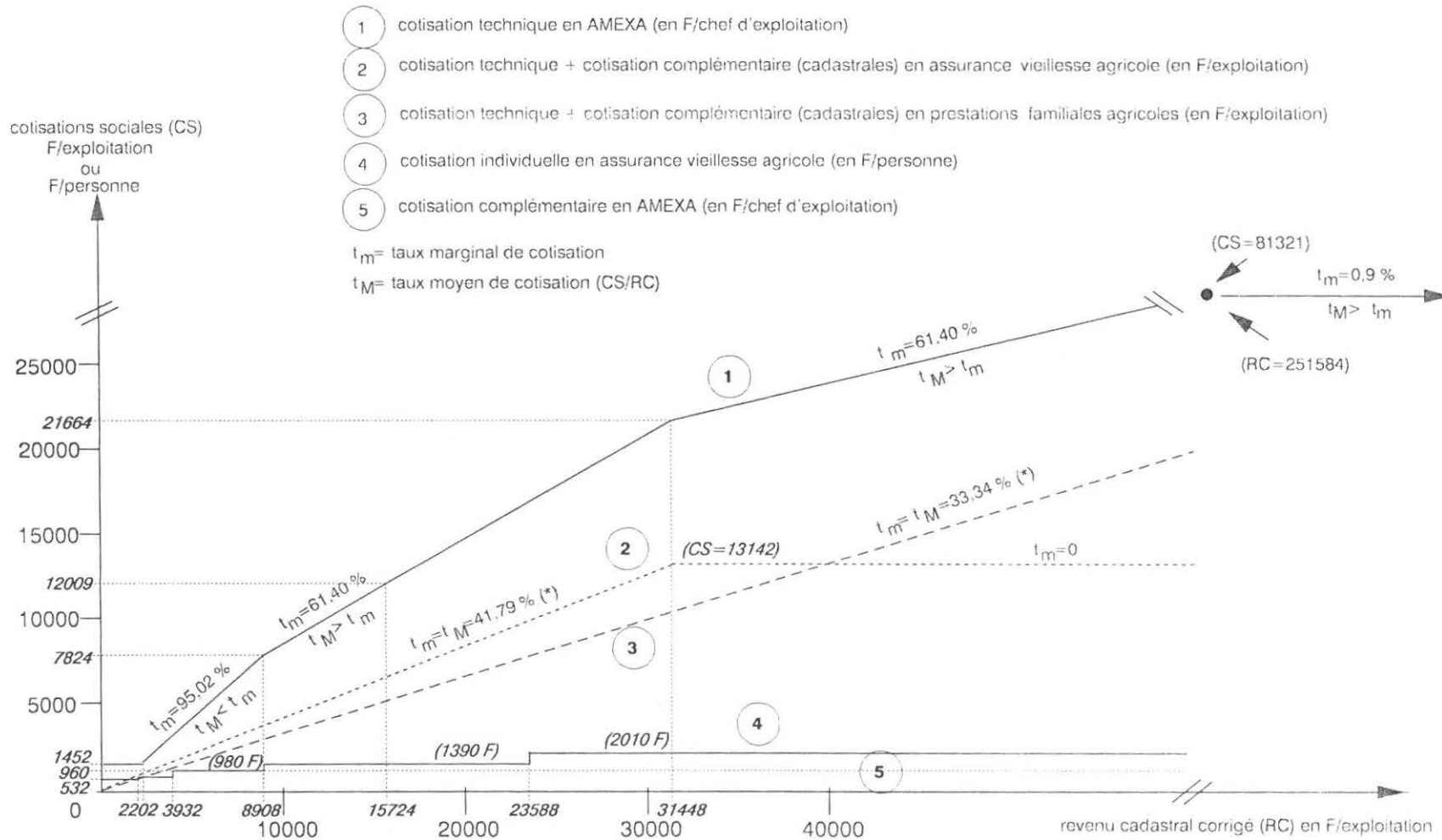
- un forfait variable selon la classe de revenu (cotisation individuelle en assurance vieillesse),
- un taux proportionnel avec plafonnement (deux cotisations cadastrales en assurance vieillesse),
- un taux proportionnel sans plafonnement (deux cotisations sociales en prestations familiales),
- un taux dégressif en cotisation technique d'assurance maladie.

La réforme qui commence à entrer en application en 1990 tend à généraliser le système du taux proportionnel.

<sup>125</sup> Cf. le détail de la réglementation.

<sup>126</sup> Il s'agit des cotisations les plus importantes. Celles du régime maladie ont été ajoutées - alors que les prestations de santé n'ont pas été incluses dans les revenus non agricoles - pour permettre une comparaison et parce que le revenu agricole dépend de l'ensemble des cotisations.

Figure 17 . Barème des 7 principales cotisations sociales (a) des chefs d'exploitation à titre principal en fonction du revenu cadastral corrigé, en 1989 :



(a) hors assurance accident obligatoire (AAEXA)

(\*) moyenne pondérée des taux départementaux (techniques + complémentaires)



Prévaut ainsi globalement le principe d'une moindre imposition en valeur absolue des revenus moindres : à égalité de droits sociaux tout au moins en prestations familiales et en retraite forfaitaire et en prestations de santé, il existe une inégalité de contribution, ce qui a priori donne aux transferts sociaux une fonction de compensation.

Mais on n'est pas en mesure de calculer l'importance prise par cette fonction compte tenu des modalités d'application de la politique agro-sociale. On sait d'ailleurs que, quel que soit le régime social, l'estimation du transfert net au niveau individuel soulève un très grand nombre de problèmes <sup>127</sup>

En régime agricole, plusieurs des facteurs qui déterminent le montant des cotisations payées par exploitation ont un rapport faible ou nul avec la rentabilité de l'activité agricole : forfaits par travailleur en assurance accident (et en cotisation complémentaire de l'AMEXA), cotisation individuelle vieillesse selon non seulement le revenu mais le nombre de travailleurs ou le nombre de personnes (cas des conjoints d'exploitants), variation selon les départements du taux de la cotisation complémentaire en assurance vieillesse et prestations familiales, plafonnement du revenu imposable pour les cotisations cadastrales vieillesse, exonérations partielles bénéficiant à des groupes particuliers (jeunes agriculteurs, veuves...), cotisation technique minimale en AMEXA. Il faudrait tenir compte par ailleurs de prélèvements spécifiques tels que les taxes sur les produits agricoles versées au BAPSA et la cotisation additionnelle à l'impôt foncier non bâti <sup>128</sup>.

Enfin, la question de l'incidence de l'indicateur retenu au titre du revenu agricole se pose encore ici. On sait que l'assiette des cotisations agricoles a été jusqu'en 1989 le revenu cadastral corrigé et que celui-ci est progressivement remplacé par le bénéfice agricole fiscal. Le degré de correspondance entre chacun de ces estimateurs et le revenu agricole effectif, tel qu'il est évalué en comptabilité d'exploitation, n'a jamais été établi à notre connaissance. Si les indicateurs sont incertains, le montant des cotisations payées par chaque exploitant est-il pour autant sans rapport avec le niveau du revenu effectif ? Si on a recours à une base de microdonnées comme le RICA, on peut se demander si les modalités pratiques d'imposition sociale sont telles pour les non salariés de l'agriculture que l'on ne retrouve pas pour ceux-ci la liaison étroite qui existe en milieu salarié entre le montant des cotisations par actif et le niveau du revenu par actif. Dans le panel précité des années 1982 à 1986, et sur la base de moyennes sur 5 ans, la variation du revenu agricole rapporté à l'unité de travail agricole non salarié (UTANS) n'explique que 31,7 %

<sup>127</sup> CERC, 1979.- 2ème rapport sur le revenu des Français, documents du CERC, n° 51 ; pp. 45-52.

<sup>128</sup> Elles représentaient, en 1984, 14 % et 4 % des cotisations allant au BAPSA.

de la variation des cotisations rapportées elles aussi à l'UTANS<sup>129 130</sup>

Au total, les transferts sociaux dont bénéficient les ménages agricoles entretiennent des liens complexes avec le niveau des revenus agricoles. Ce que l'on en sait confirme que la protection sociale est un mécanisme de redistribution à la fois horizontale et verticale. Mais on ne peut préciser les transferts nets.

L'impact lui-même du nouveau revenu social que représente le revenu minimum d'insertion (RMI) n'est pas clairement établi. Cette nouvelle aide directe créée fin 1988 est destinée à ceux des agriculteurs à titre principal qui ont de très faibles ressources : seuls les exploitants qui ont un revenu cadastral minime<sup>131 132</sup> peuvent y prétendre, et à condition par ailleurs que le revenu total du "foyer" (allocation du RMI comprise) ne dépasse pas un certain seuil (36 000 F pour un couple sans enfant en 1989)<sup>133</sup>. Le RMI s'adresse sans doute surtout aux très petits agriculteurs, à ceux de la strate 11. Le nombre de foyers bénéficiaires en régime non salarié agricole est de l'ordre de 7 mille fin septembre 1990<sup>134</sup>. Le montant des sommes reçues est de 81,8 millions de francs en 1989, la moyenne par contribuable étant proche de 15 mille.

**Conclusion du chapitre 2 :** ce que l'on sait du rôle compensatoire que peuvent désormais jouer les revenus non agricoles selon le niveau du revenu agricole.

1. La connaissance actuelle de la relation, en agriculture principale, entre le niveau du revenu agricole et celui des revenus non agricoles reste très partielle. D'une part, il existe peu de données fiables sur les montants individuels des revenus non agricoles et les revenus de propriété sont particulièrement mal connus. D'autre part, les revenus non agricoles ne peuvent être mis en rapport qu'avec des indicateurs très imparfaits : le bénéfice agricole fiscal (qui se substitue comme base d'imposition sociale au revenu cadastral corrigé) et la marge brute standard de l'exploitation. Et une analyse de revenu permanent ne peut être effectuée.

<sup>129</sup> En régression linéaire. Le résultat (également significatif) est peu différent en régression polynomiale quadratique : 33,8 %.

<sup>130</sup> Les cotisations d'assurance obligatoire contre les accidents du travail et de la vie privée ont été exclues après avoir été estimées approximativement. Par contre, les cotisations maladie sont incluses.

<sup>131</sup> 3 615 F pour un couple sans enfant. Selon une enquête des Caisses Centrales de MSA sur les bénéficiaires du 1er semestre 1990, le revenu cadastral moyen s'établit à 3 218 F alors que la moyenne nationale s'élève à 12 370 F en 1989 dans l'ensemble de la population des exploitants affiliés à l'AMEXA.

<sup>132</sup> Il existe des dérogations, en particulier pour les "agriculteurs en difficulté".

<sup>133</sup> seuil inférieur à celui du minimum vieillesse qui est d'environ 60 000 F à la mi-1989.

<sup>134</sup> Le nombre total de très petits paysans à titre principal est de l'ordre de 90 mille lors du recensement agricole de 1988.



2. En se plaçant dans l'hypothèse la plus prudente quant à la mise en commun des ressources - supposition la plus pertinente pour l'examen du rôle compensateur joué par les revenus autres qu'agricoles - on voit apparaître à l'examen des divers types de revenus non agricoles quatre principales catégories de relations avec le niveau du revenu agricole ou ce qui en tient lieu :

- les revenus non agricoles sont inexistants au delà d'un certain plafond (transferts en deçà d'un montant maximum de ressources)

- ils sont présents dans toutes les classes de revenu agricole mais d'autant plus nombreux - sans être nécessairement plus élevés - que le revenu de l'exploitation est plus faible (revenu de profession extérieure de l'exploitant et/ou de son conjoint, revenu de pension de l'exploitant et/ou de son conjoint)

- ils sont présents partout mais d'autant moins nombreux, et surtout moins élevés, que le revenu agricole est moins élevé (revenus de propriété)

- ils sont présents partout et leur fréquence et leur montant sont indépendants du degré de rentabilité de l'exploitation (prestations familiales).

La résultante est-elle une liaison inverse ? On ne le sait.

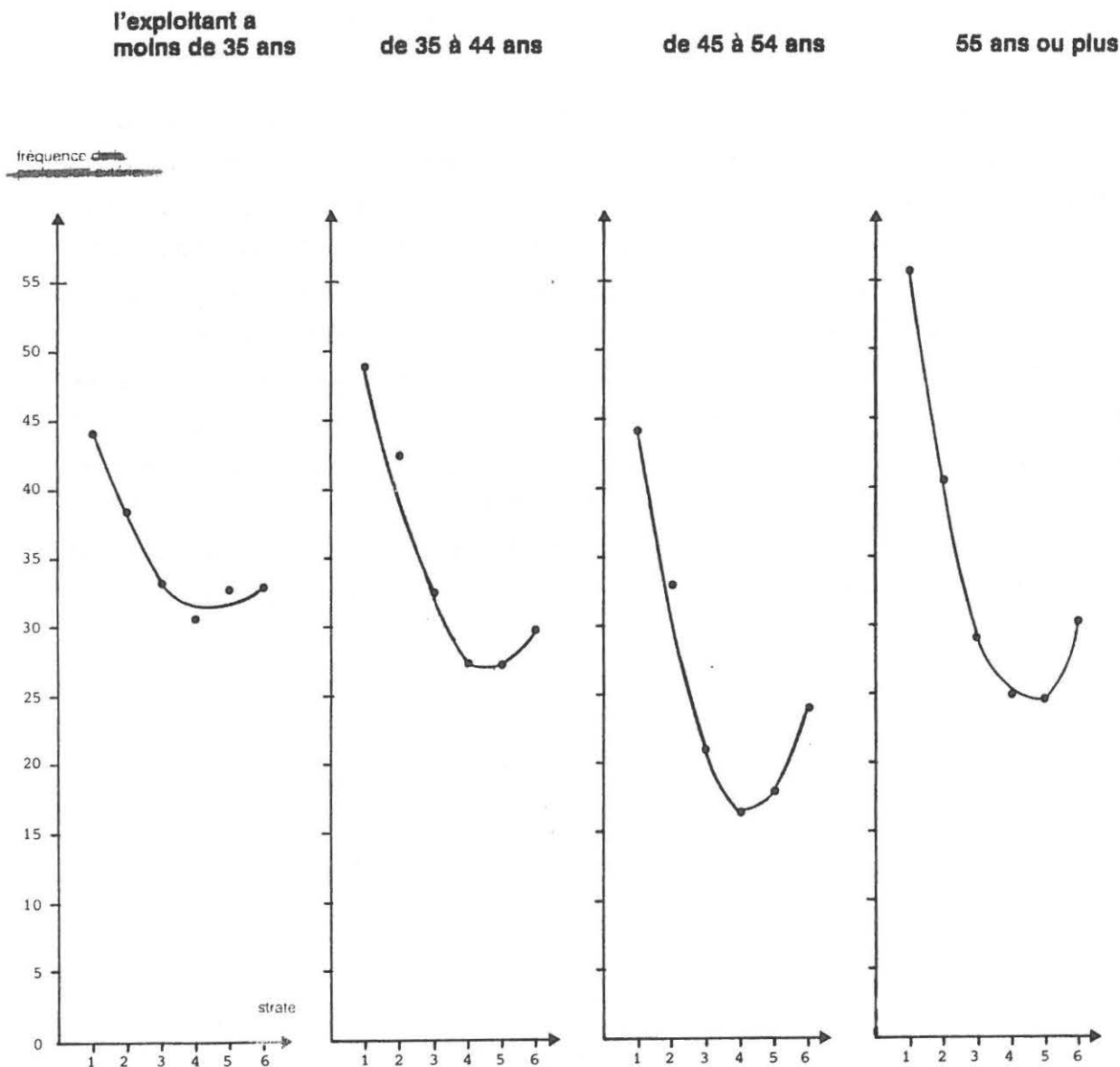
3. Dans les familles agricoles de la strate basse - soit dans la catégorie des petites ou très petites exploitations où les revenus agricoles risquent le plus d'être bas ou très bas, même après que les résultats de l'activité para-agricole aient été intégrés - les revenus complémentaires sont fréquents désormais, même si on ne considère que ceux provenant d'une profession extérieure et les revenus de pension. Les premiers prédominent quand l'exploitant a moins de 45 ans ; au-delà ce sont les seconds qui sont nombreux. L'importance à cet égard, en 1988, des différences entre strates au sein de chaque classe d'âge est représentée par la figure 18 ; la non prise en compte des GAEC les surestime.

Comme l'hypothèse d'unité de caisse dans la famille-exploitation est la plus couramment adoptée, un tableau la retenant a été ajouté : il montre que les revenus de profession extérieure et/ou de pension sont encore d'autant plus présents que la strate s'abaisse ; mais les différences absolues et relatives sont moins accusées (tableau 21).

Compte tenu de leur degré actuel d'extension dans les petites exploitations de l'agriculture principale, les revenus non agricoles paraissent être devenus un facteur important de recul de la pauvreté économique agricole. Les données sur les montants faisant défaut, on ne peut quantifier cet effet<sup>135</sup>.

<sup>135</sup> Pour la situation existante il y a une dizaine d'années, des estimations ont été faites à l'aide des résultats d'une enquête CERC (Brangeon et al., 1991, p. 72 sq.) ; mais les données sont très imparfaites. Ajoutons que ces résultats se fondent sur une notion large de famille et tendent ainsi à surestimer les revenus non agricoles dont disposent les agriculteurs.

Figure 18. Familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure et/ ou revenu de pension du fait de l'exploitant et/ ou de son conjoint : fréquence selon la strate en 1988



**champ :** agriculture principale.  
exploitations pour propre compte.

**source :** recensement agricole  
résultats exhaustifs ; SCEES,  
dépouillement INRA



Tableau 21 . Familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure et/ou revenu de pension quel qu'en soit l'apporteur : la fréquence selon la strate en 1988 (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte)

	strate basse		strate moyenne		strate haute		total
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
âge de l'exploitant :							
moins de 35 ans	60,8	64,9	60,7	53,6	49,7	43,3	55,9
35 à 44	69,2	71,3	62,6	49,9	44,3	39,7	54,3
45 à 54	67,9	65,4	58,3	51,2	47,1	45,2	55,7
55 ou plus	70,1	62,3	54,8	49,9	46,2	48,6	57,9
Total	68,8	64,6	58,0	50,9	46,6	43,9	56,3

Source : Recensement agricole, résultats exhaustifs ; SCEES, dépouillement INRA

S'agissant de l'évolution future et des nouveaux transferts, la politique communautaire de soutien du revenu des agriculteurs s'oriente vers une diminution des transferts par les prix et un accroissement des aides directes. On en trouve une application avec les "programmes d'aide au revenu agricole" (PARA) institués début 1989. Or les subventions prévues sont réservées aux agriculteurs à titre principal dont le "revenu global" n'atteint pas, par unité de travail, 70 % du produit intérieur brut national par actif. Et récemment a été exprimée la volonté explicite de "concentrer les aides sur les producteurs dont le revenu est le plus faible" <sup>136</sup>. Mais par ailleurs, ces aides sont intégrées dans le revenu agricole : on voit encore ici les limites de la distinction entre le revenu tiré de l'exploitation et les autres revenus de l'unité domestique. La même remarque vaut pour les diverses aides attribuées aux petits producteurs (de lait, de viande de boeuf, de mouton, de céréales, d'huile d'olive) instituées depuis 1984.

<sup>136</sup> Commission des Communautés Européennes, 1991. - La situation de l'agriculture dans la Communauté. Rapport 1990, Bruxelles, Luxembourg, 436 p. ; p. 21

## BIBLIOGRAPHIE

- AHEARN (M.), 1986.- **Financial well-being of farm operators and their households**, USDA, Economic Research Service, Agricultural Economic Report, n° 563, 34 p.
- BRANGEON (J.-L.), JEGOUZO (G.), 1977.- L'évolution des revenus sociaux en agriculture, **Droit Social**, 9-10, pp. 348-355.
- BRANGEON (J.-L.), JEGOUZO (G.), ROZE (B.), 1991.- **Une contribution à la connaissance des revenus totaux des familles d'agriculteurs : résultats d'un dépouillement particulier d'une enquête CERC sur les revenus de l'année 1978**. INRA-ESR, Rennes, janvier, 99 p.
- BROOKS (N.L.), REIMUND (D.A.), 1989.- Where do farm households earn their incomes ? USDA, ERS, **Agricultural Information Bulletin**, n° 560, février, 7 p.
- CANCEILL (G.), 1989.- Les revenus fiscaux des ménages en 1984, **Les collections de l'INSEE**, M 139, 146 p.
- CERC, 1989.- **Les Français et leurs revenus**, Paris, La Découverte et La Documentation Française, 229 p.
- FOURGEAUD (C.), NATAF (A.), 1965.- Etude sur les revenus de 1956, **Etudes et Conjoncture**, 6, juin, pp. 424-490.
- GIRARD (J.-P.), GOMBERT (M.), PETRY (M.), 1977.- Les agriculteurs, t<sub>1</sub> clés pour une comparaison sociale, **Les Collections de l'INSEE**, E 46-47, 438 p.
- GIRARD (J.-P.), GOMBERT (M.), PROST (M.), 1983.- Les agriculteurs, t<sub>2</sub> introduction à l'étude statistique des disparités, **Les Collections de l'INSEE**, E 82, 328 p.
- GLAUDE (M.), GOMBERT (M.), 1988.- Les ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle, in **Nouveaux aspects de la Comptabilité Nationale** (Archambault E., Arkhipoff O. eds), Paris, Economica, 375 p. ; pp. 225-240.
- GOMBERT (M.), 1985.- Les ressources des ménages par catégorie socioprofessionnelle en 1979, **Les Collections de l'INSEE**, M 116, décembre, 61 p.
- GREINER (P.), 1989.- Le revenu des agriculteurs, **Le grand Atlas de la France rurale**, INRA-SCEES, éd. de Monza, Paris, pp. 182-183.
- HILL (B.), 1989 a.- **Farm Incomes, Wealth and Agricultural Policy**, Aldershot (GB) et Brookfield (EU), Avebury, 221 p.
- HILL (B.), 1989 b.- **Revenu global des ménages agricoles**, Eurostat, mai, 128 p.
- LEON (Y.), MAHE (L.), eds., 1987.- **Income Disparities among Farm Households and Agricultural Policy**, Wissenschaftsverlag Vauk, Kiel, 510 p.
- dont
- JEGOUZO (G.), Les sources non agricoles des revenus de ménage chez les petits paysans et les autres agriculteurs français, pp. 271-296.
- VERT (E.), Les revenus des agriculteurs, comparaison avec les autres catégories sociales et rôle des revenus non agricoles, pp. 377-391.

- WALTER-JORGENSEN (A.), Measuring income, income distribution and economic return in Danish agriculture, pp. 109-126.
- MATHISSE (Th.), 1981.- Les revenus des exploitations agricoles dont le chef est retraité ou double actif, **Cahiers de Statistique Agricole**, juillet-août, pp. 15-26.
- MATHISSE (Th.), 1982.- Les revenus extérieurs des agriculteurs en 1979 par type d'exploitation et par région, **Cahiers de Statistique Agricole**, novembre-décembre, pp. 29-36.
- NIX (J.S.), 1990.- Aspects of farm profitability : an outmoted concept ? Presidential adress, **Journal of Agricultural Economics**, 41(3), septembre, pp. 265-291.
- PADIEU (R.), 1982.- Réflexions sur l'effet redistributif des transferts sociaux, **Economie et Statistique**, 143, avril, pp. 45-57.
- ROBSON (N.), GASSON (R.), HILL (B.), 1987.- Part-time farming, implications for farm family income, **Journal of Agricultural Economics**, 38(2), mai, pp. 167-191.
- ROZE (H.), PIERRE (J.-C.), MARTIN (M.-E.), 1975.- Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle en 1970, **Les Collections de l'INSEE**, M 46, 93 p.
- RUULT (J.-P.), 1966.- Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle, **Etudes et Conjoncture**, 7, juillet, pp. 47-112.
- VERT (E.), 1985.- Les revenus non agricoles des agriculteurs, choix ou nécessité, **Economie et Statistique**, 182, novembre, pp. 11-21.
- VERT (E.), 1986.- **Le revenu global des ménages agricoles** (rapport à l'OSCE), INSEE, ronéo, 96 p.
- VERT (E.), 1988.- Les revenus des foyers agricoles en 1984, INSEE, **Archives et Documents**, 257, août, 122 p.

## LISTE DES SIGLES

- AMEXA Assurance maladie, maternité, invalidité des non salariés agricoles.
- AP Famille agricole avec profession extérieure de l'exploitant et/ou de son conjoint.
- AR Famille agricole avec retraite de l'exploitant et/ou de son conjoint.
- BIC Bénéfices industriels et commerciaux.
- BNC Bénéfices non commerciaux.
- B1P Famille agricole avec profession extérieure du seul fait d'un membre, ou plusieurs, autre(s) que l'exploitant ou le conjoint de celui-ci.
- B1R Famille agricole avec retraite du seul fait d'un membre, ou plusieurs, autre(s) que l'exploitant ou le conjoint de celui-ci.
- B2P Famille agricole avec profession extérieure de l'exploitant et/ou de son conjoint, et au moins d'une autre personne.
- B2R Famille agricole avec retraite de l'exploitant et/ou de son conjoint, et au moins une autre personne.
- CERC Centre d'étude des revenus et des coûts.
- CSP Catégorie socioprofessionnelle.
- FNS Fonds national de solidarité.
- GAEC Groupement agricole d'exploitation en commun.
- MBS Marge brute standard.
- MSA Mutualité sociale agricole.
- PARA Programme d'aide au revenu agricole.
- RGA Recensement général de l'agriculture.
- RICA Réseau d'information comptable agricole.
- RMI Revenu minimum d'insertion.
- SCEES Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (Ministère de l'Agriculture et de la Forêt).
- SMIC Salaire minimum interprofessionnel de croissance.
- TP Famille agricole avec profession extérieure de l'un de ses membres.
- TR Famille agricole avec retraite de l'un de ses membres.



UC Unité de consommation.

UDE Unité de dimension économique.

## LISTE DES CARTES

A. Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'exploitant et/ou de son conjoint (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 34

B. Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec pension de l'exploitant et/ou de son conjoint (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 55

C. Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec pension de l'un de leurs membres (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 56

D. Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure et/ou revenu de pension quel qu'en soit l'apporteur (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 66

E. Proportion en 1988, par département, de familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure, et/ou revenu de pension, de l'exploitant et/ou de son conjoint (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 66

## LISTE DES FIGURES

### . CHAPITRE 1

1. Taux annuels moyens de variation (en %) des revenus par ménage agricole, en francs constants, de 1956 à 1970 et de 1970 à 1979. 22
2. De plus en plus de salaires perçus par les ménages d'agriculteurs (1962-1984). 26
3. Proportion de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'un de leurs membres : variations, en 1988, selon la classe d'âge de l'exploitant et selon sa situation matrimoniale (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 33
4. Evolution de 1959 à 1989 de la proportion d'actives non agricoles parmi les femmes qui épousent un agriculteur exploitant. 36
5. Evolution de 1968 à 1989 du nombre d'épouses d'agriculteurs qui ont, à titre exclusif ou principal, un emploi non agricole. 36
6. Sur 100 femmes qui se marient avec un agriculteur exploitant, combien chaque année sont d'origine non agricole ? Evolution de 1970 à 1986. 38
7. Evolution, depuis 1950, des prestations familiales pour enfants à charge en régime non salarié agricole : montant par famille en ayant. 49
8. Evolution, depuis 1955, des prestations logement en régime non salarié agricole : nombre de bénéficiaires et montant par famille en ayant. 49
9. Evolution, depuis 1956, du montant annuel de la retraite de base ou forfaitaire des non salariés agricoles. 57
10. Evolution, depuis 1956, du montant du minimum vieillesse. 58
11. La part des revenus non agricoles dans le revenu total des ménages d'agriculteurs, en 1956 et 1979. 62

12. Taux de croissance annuel moyen du revenu net total disponible, par unité de consommation, entre 1956-1970 et 1970-1979, en pouvoir d'achat, selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage. 68

## . CHAPITRE 2

13. Exploitants et conjoints avec profession extérieure en 1979 et 1988 : fréquence selon la strate. 80

14. Familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'exploitant et/ou de son conjoint, en 1979 et 1988 : fréquence selon la strate. 83

15. Sur 100 F versés en prestations familiales pour enfants à charge, combien vont aux prestations soumises à condition de ressources. 92

16. Sur 100 familles avec allocations familiales, combien perçoivent une prestation pour enfants à charge sous condition de ressources. 92

17. Barème des 7 principales cotisations sociales des chefs d'exploitation à titre principal en fonction du revenu cadastral corrigé, en 1989. 97

18. Familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure, et/ou revenu de pension, du fait de l'exploitant et/ou de son conjoint : fréquence selon la strate en 1988. 101



## LISTE DES TABLEAUX

### . CHAPITRE 1

1. Taux annuels moyens de variation (en %) des revenus par ménage agricole, en francs constants : années 1956-1965 et 1965-1970, en base 1962. 23
2. Evolution, de 1956 à 1984, de la proportion de ménages d'agriculteurs bénéficiaires de salaires, de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices non commerciaux (BNC). 26
3. Evolution de 1979 à 1988 du nombre de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'un de leurs membres (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 29
4. Proportion de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'un de leurs membres : variation, en 1988, selon la classe d'âge de l'exploitant et selon sa situation matrimoniale (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 30
5. Nombre, en 1979 et 1988, d'exploitants et de conjoints avec profession extérieure (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 31
6. Fraction des conjoints d'exploitants agricoles avec profession extérieure, selon l'âge et la génération, en 1979 et 1988 (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 32
7. Evolution de 1956 à 1984 de la proportion de ménages d'agriculteurs ayant un revenu imposable de propriété. 45
8. Taux de détention d'actifs financiers, en 1976 et 1986, en milieu agricole. 45
9. Proportion, en 1988, de familles d'exploitants agricoles avec retraite : variation selon la classe d'âge de l'exploitant (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 54
10. Les prestations vieillesse comme revenu des agriculteurs : trois aspects de l'augmentation de 1956 à 1970 et de 1970 à 1979, en francs constants. 58

11. Structure du revenu total des ménages d'agriculteurs en 1956, 1965, 1970, 1979. 61
12. Proportion, en 1988, de familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure et/ou revenu de pension (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 63
13. Répartition en 1988 des familles d'exploitants agricoles selon le nombre de leurs revenus de profession extérieure et de pension et la catégorie d'apporteurs (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 64
- . CHAPITRE 2**
14. Répartition des exploitations selon la classe de marge brute standard (MBS) en 1984 et la tranche de revenu agricole moyen en 1982-1986. 74
15. Proportion, en 1988, de familles d'exploitants agricoles, avec revenu de profession extérieure (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte) : variations selon la strate. 76
16. Proportion d'exploitants agricoles et de conjoints exerçant en 1988 une profession extérieure (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte) : variations selon la strate. 81
17. Proportion, en 1988, de familles d'exploitants agricoles avec profession extérieure de l'exploitant et/ou de son conjoint (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 85
18. Variations selon la strate dans la fréquence et le montant moyen des revenus imposables de propriété (1979). 88
19. Evolution depuis 1956 des prestations familiales sous condition de ressources, dans le régime non salarié agricole : nombre de familles bénéficiaires, part dans le total des prestations familiales. 91
20. Familles d'exploitants agricoles avec pension de l'exploitant et/ou de son conjoint : fréquence selon la strate en 1988 (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 95
21. Familles d'exploitants agricoles avec revenu de profession extérieure et/ou revenu de pension quel qu'en soit l'apporteur : la fréquence selon la strate en 1988 (agriculture principale, champ des exploitations pour propre compte). 102

